

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

- SÉANCE PUBLIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF
ET COMPTE DE GESTION 2021

27 juin 2022

Rapport présenté par
M^{me} Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental



LE DÉPARTEMENT

Présentation du Compte Administratif 2021

CONTEXTE	Page 3
L'EQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF	Page 4
PRESENTATION SYNTHETIQUE	Page 5
LES GRANDES MASSES FINANCIERES	Page 14
PRESENTATION PAR POLITIQUE	Page 17
ANALYSE DETAILLEE	Page 47
Le fonctionnement	
Les recettes de fonctionnement	Page 49
Les dépenses de fonctionnement	Page 55
L'autofinancement (épargne)	Page 65
L'investissement et son financement	
Les dépenses d'investissement	Page 67
Le financement de l'investissement	Page 72
L'endettement	
L'encours de la dette	Page 73
L'annuité de la dette	Page 74
Le niveau d'endettement	Page 76
La dette garantie	Page 77
Les PRINCIPAUX RATIOS BUDGETAIRES	Page 79

Avant propos

Conformément à l'Article L.1612-12 du CGCT, il revient au Conseil départemental d'arrêter ses comptes au titre de l'année écoulée par le vote du Compte de Gestion (*tenu par le payeur départemental*) et du Compte Administratif (*établi par l'ordonnateur*), et de constater la stricte concordance de ces deux documents.

Ce rapport a pour objet d'exposer l'exécution du Budget principal au titre de l'exercice 2021, ainsi que ses résultats.

Il rapproche en recettes et en dépenses, les prévisions budgétaires et les réalisations de l'exercice pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, permettant ainsi de mesurer et d'analyser les écarts.

Par ailleurs, il retrace l'ensemble des opérations de gestion de la dette et de la trésorerie.

Il intègre également les résultats des exercices antérieurs, il établit les principaux indicateurs budgétaires (*volume des restes à réaliser, encours de dette, soldes d'épargne*) et en mesure l'évolution.

S'agissant des Comptes Administratifs des Budgets annexes ci-après, ceux-ci font l'objet de rapports distincts :

- Laboratoire Départemental d'Analyse
- Maison Départementale des Enfants
- Auberge des Dauphins
- Musée de la Résistance
- Routes - Laboratoire
- Routes - Matériel-Signalisation.

Enfin, l'Article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTré) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, jointe au Compte Administratif.

Ce document sera annexé à la délibération.

- CONTEXTE du COMPTE ADMINISTRATIF pour mieux le décrypter

Le Compte Administratif est un document obligatoire présenté annuellement en séance du Conseil départemental. Il est essentiel dans l'analyse des finances de la Collectivité, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés.

Le Compte Administratif 2021 est ici illustré et synthétisé afin de faciliter sa compréhension.

Alors qu'un nouveau mandat départemental s'est ouvert en 2021, ce Compte Administratif rend compte d'une année atypique notamment du fait de nouveaux impacts de la Covid-19 sur les finances départementales.

D'autres éléments plus structurels ont joué un rôle non négligeable comme la réforme fiscale sur le foncier bâti des départements dont le produit, désormais transféré aux communes a été remplacé par une fraction de TVA, et entraîne pour les départements la perte de l'essentiel de leur pouvoir fiscal. Désormais, à des recettes de plus en plus corrélées à la croissance économique, répondent des dépenses contracycliques, pouvant mettre en difficulté les conseils départementaux pour assurer les solidarités humaines et territoriales pourtant primordiales pour le développement local.

Dans ce contexte particulier, le Compte Administratif 2021 se caractérise par :

- Une progression de 6,7 % des recettes réelles de fonctionnement à 641,1 M€. L'essentiel de la progression est imputable aux DMTO qui atteignent un niveau historique de 110M€, soit +27M€/2020. Autres recettes qui boostent la progression, les cessions de biens immobiliers pour 8,4M€ (+ 8,15 M€/2020) et des reprises de provisions à hauteur de 6,3M€ (+4,2M€/2020)
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement + 2,5 % (+ 1,8 % en 2020) à 510,7 M€. Les dépenses de gestion courante progressent comme en 2020 de 1,8 %, ce sont les dotations aux provisions constituées en 2021 (4,6 M€) qui génèrent l'accroissement de 2,5 %.

La solidarité reste au centre des priorités avec des crédits qui continuent de représenter la part la plus importante du budget. Les efforts en faveur de l'autonomie, de l'action sociale, de l'insertion, de l'enfance et autres aides atteignent (*frais de personnel et frais généraux compris*) 357,6 M€, soit 70 % du budget global de fonctionnement.

- Le Département de la Drôme maintient une situation financière favorable en 2021, son autofinancement brut s'accroît de 26,8 % pour s'établir à 130,4 M€. A noter que la progression des DMTO (+27M€) est identique à celle de l'autofinancement brut, le lien entre l'évolution des DMTO et de l'épargne est toujours très étroit.
- Les dépenses d'investissement (hors dette) 141,1M€ augmentent de 6,6%, toutefois en neutralisant la dotation exceptionnelle de 16M€ versée à DAH en 2020, la progression serait de plus de 20%. Les dépenses d'investissement (hors dette) sont en hausse pour la 5^{ème} année consécutive.
- Le financement de l'investissement reste largement assuré par l'autofinancement.
- Compte tenu de la hausse de l'autofinancement et de l'accroissement des investissements, le besoin de financement ressort à seulement 1,5 M€. Le Département a dû émettre un titre d'emprunt de 10M€ (prêt contracté en 2020), entraînant une progression de l'excédent reporté de 8,5M€.
- Dans ces conditions l'encours de dette au 31/12/2021 s'établit à 70,4M€, soit un nouveau désendettement de 5,5M€, proche de son plus bas historique de 70,3 M€ au 31/12/2008.

Au final, les principaux agrégats financiers de la collectivité s'améliorent (épargne en progression, faible taux d'endettement, fonds de roulement excédentaire, résultats à reprendre en hausse...). Les niveaux de reports conduisent à une augmentation de l'excédent disponible pour le budget supplémentaire 2022 qui s'élève à 3,2 M€ (2,1 M€ repris au BS 2021).

L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

• SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DE L'EXERCICE 2021

Concernant l'exercice 2021, les résultats
(avec mouvements d'ordre) se décomposent comme suit :

	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Mouvements comptables réels	641 087 607,13 € (A1)	510 700 646,67 € (A2)
+ Opérations d'ordre de transferts entre section	52 222 403,61 €	65 651 066,51 €
+ Opérations d'ordre à l'intérieur d'une même section		
+ Résultat de fonctionnement reporté	12 648 971,80 €	
TOTAL brut	705 958 982,54 €	576 351 713,18 €
Soit un résultat de fonctionnement de	129 607 269,36 € (B1)	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Mouvements comptables réels	126 481 574,59 €	176 093 433,77 €
+ Opérations d'ordre de transferts entre section	65 808 027,55 €	52 379 364,65 €
+ Opérations d'ordre à l'intérieur d'une même section	156 961,04 €	156 961,04 €
+ Résultat d'investissement reporté		46 977 123,28 €
TOTAL net	192 289 602,14 €	275 449 921,70 €
Soit un besoin de financement de		83 160 319,56 € (B2)
Excédent global de clôture 2021 (B1 - B2)		46 446 949,80 €
Autofinancement brut = (A1) - (A2)		130 386 960,46 €
- Remboursement du capital de la dette		-15 528 711,36 €
= Autofinancement net		114 858 249,10 €

La balance du Budget Principal ci-dessus présente les résultats par section (mouvements réels et mouvements d'ordre), en dépenses et recettes.

Afin de déterminer l'excédent global, le résultat de fonctionnement des exercices antérieurs doit être cumulé au résultat 2021. En effet, la réglementation oblige l'affectation de l'excédent au financement du besoin de financement de la section d'investissement.

L'excédent global du Compte Administratif 2021 s'élève donc à **46 446 949,80 €**.

• DE L'EXCÉDENT GLOBAL 2021 A L' EXCÉDENT DISPONIBLE

L'excédent global 2021 ne constitue pas l'excédent réellement disponible pour le Budget Supplémentaire. Pour déterminer l'excédent disponible, il faut prendre en compte :

- ✓ Les reports d'investissement et de fonctionnement à financer. Il s'agit des dépenses et des recettes engagées mais non réalisées qu'il faudra honorer en 2022.
- ✓ La réinscription obligatoire des recettes non utilisées grevées d'affectation spéciale. Cela concerne la fiscalité affectée aux Espaces Naturels Sensibles.

RESULTAT du CA 2021 (B1 -B2)	46 446 949,80 €
Financement des reports d'investissement 2021 sur 2022	-26 872 027,80 €
Financement des reports de fonctionnement 2021 sur 2022	-10 129 046,84 €
Réinscription obligatoire des dépenses à effectuer au titre de la recette grevée d'affectation spéciale « part de la taxe d'aménagement pour les espaces naturels sensibles »	-6 254 893,50 €
Excédent 2021 disponible pour BS 2022	3 190 981,66 €
<i>Dont résultat 2021</i>	2 853 361,94 €
<i>& Reprise des excédents de clôture du budget annexe des châteaux de la Drôme</i>	337 619,72 €

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

1. Le Compte Administratif 2021 En bref

Hors mouvements revolving, mouvements d'ordre et excédent de fonctionnement capitalisé

Quelles recettes ?

675,8 M€

Ressources dont dispose le Département pour financer les dépenses. Elles proviennent principalement du produit des impôts et taxes ainsi que des dotations versées par l'État.

641,1 M€ Fonctionnement
+ 34,7 M€ Investissement :
 126,5 M€ mouvements réels
 - excédent de fonctionnement capitalisé (72,3 M€)
 - 19,5 M€ mouvements revolving

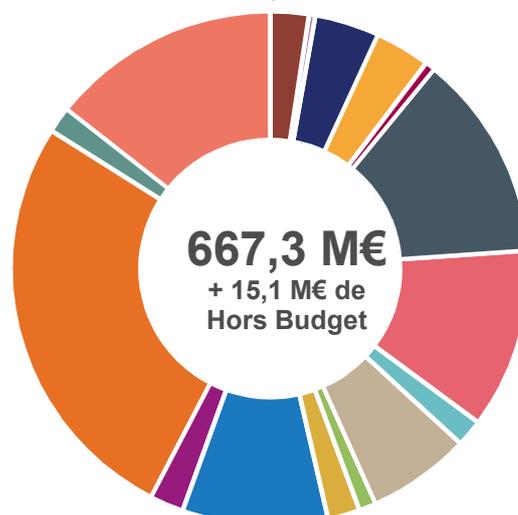
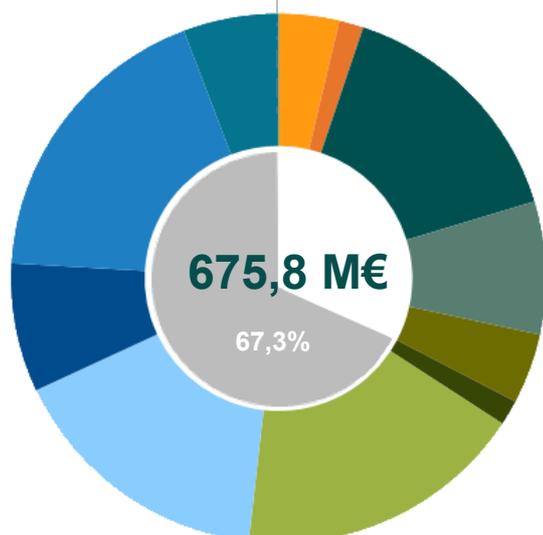
De fonctionnement
 Dépenses nécessaires aux missions et à la gestion des services du Département.

D'investissement
 Dépenses qui ont un impact durable sur la valeur du patrimoine (matériels durables, constructions ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructures, etc).

Pour quelles dépenses ?

667,3 M€

510,7 M€ Fonct.
+ 156,6 M€ Invest. :
 223,1 M€ mouv. réels
 - 47M€ solde d'exécution section d'investissement
 - 19,5 M€ mouv. revolving



⁽¹⁾ Recouvrements sur bénéficiaires, FMDI, fonds CNSA et FSE

⁽²⁾ Taxe d'aménagement, FNGIR, taxe sur l'électricité et frais de gestion foncier bâti

2. Le Compte Administratif 2021 en détail



Les recettes

675,8 M€ (fonctionnement + investissement)

*Hors excédents de fonctionnement capitalisé
et résultats de fonctionnement reporté*



641,1 M€
de fonctionnement

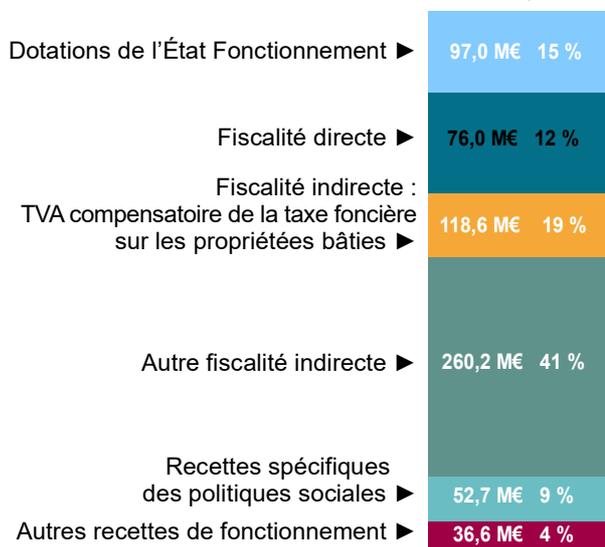


34,7 M€
d'investissement

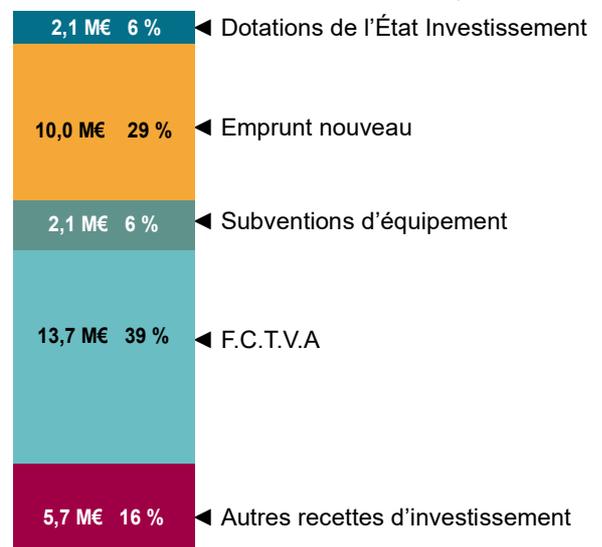
Les grandes masses financières (répartition selon le plan de comptes des départements)

Fiscalité directe (CVAE, IFER).....	76,0 M€
Fiscalité indirecte.....	378,8 M€
• Droits de mutation.....	110,0 M€
• TVA compensatoire de la TFPB.....	118,6 M€
• Taxe sur l'électricité.....	6,3 M€
• Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).....	84,5 M€
• Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TICPE).....	39,3 M€
• Fonds de péréquation.....	10,3 M€
• Autres (dont taxe d'aménagement).....	9,8 M€
Dotations, fonds pour l'insertion et allocations compensatrices.....	97,0 M€
• Dotations de fonctionnement : DGF, DGD.....	74,0 M€
• Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).....	16,1 M€
• Allocations compensatrices de l'État.....	4,1 M€
• Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI).....	2,8 M€
Participations.....	38,4 M€
• Dont participations versées par la CNSA.....	28,0 M€
FCTVA.....	13,7 M€
Subventions d'investissement.....	5,3 M€
• Subventions d'équipement.....	3,2 M€
• Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC).....	2,1 M€
Emprunts (hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie).....	10,0 M€
Produits des services du domaine et ventes diverses.....	6,4 M€
Autres produits de gestion courante.....	25,0 M€
• Dont recouvrement sur divers bénéficiaires et indus d'insertion et d'aide sociale.....	21,9 M€
Autres recettes.....	25,2 M€
• Dont cessions d'immobilisations.....	8,4 M€

Recettes de fonctionnement 641,1 M€



Recettes d'investissement 34,7 M€





Les dépenses

667,3 M€ (fonctionnement + investissement)

156,6 M€
d'investissement

510,7 M€
de fonctionnement

Les grandes masses financières

Les dépenses de fonctionnement

Solidarités (hors personnel).....	294,7 M€
Charges de personnel (chap.012).....	108,8 M€
Subventions, participations / contributions.....	59,9 M€
Charges d'activités et autres.....	38,6 M€
Contribution à la péréquation.....	7,9 M€
Charges de la dette.....	0,8 M€

Les actions prioritaires 2021*



*Il est précisé que les charges de personnel sont comprises dans les actions

L'effort d'investissement

Dépenses d'équipement.....	103,3 M€
Subventions d'équipement (<i>aides aux territoires</i>).....	33,3 M€
Dette.....	15,5 M€
Travaux pour compte de tiers.....	3,0 M€
Opérations sous mandat.....	1,5 M€

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement : 641,1 M€

Des recettes de fonctionnement en forte augmentation : + 6,7 %

L'exercice 2021 révèle des surprises en matière d'évolution des ressources, la pandémie a boosté les ventes immobilières générant une explosion des DMTO alors que la baisse attendue des impôts liés à l'activité économique (CVAE et IFR) est limitée.

✓ Une fiscalité directe en net recul suite à la réforme fiscale à 76,0 M€ (- 61,0 %),

Cette forte diminution s'explique du fait que :

- les départements perdent en 2021 leur produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) transféré au niveau communal.
- mais aussi de la baisse attendue, mais plus limitée que prévue, de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) qui passe de 36,4 M€ à 35,3 M€.

Les autres recettes restent quasiment stables avec une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) à 8,8 M€ (contre 8,6 M€ en 2020) et la dotation au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) qui reste figée à 14 M€.

✓ compensée par la forte progression de la fiscalité indirecte à 378,8 M€ : + 61,3 %.

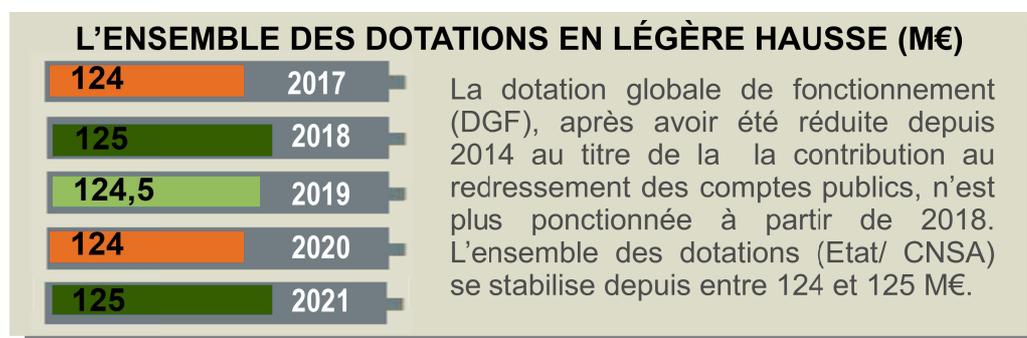
Le montant de TVA perçu en compensation de la TFPB s'élève à 118,6M€, il correspond au produit de taxe foncière perçu en 2020 recalculé au taux de 2019 augmenté des compensations d'exonérations.

Les ressources fiscales bénéficient également de la progression des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+ 32,7 % soit + 27,1 M€) à 110,0 M€ et de la hausse de 4,4 % de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) à 84,5 M€ (+3,5M€).

Toutefois, le Département enregistre deux baisses significatives : la diminution de 2,6 M€ de la Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) qui passe de 42,0 M€ à 39,3 M€ (-6,3%) et surtout la réduction (- 7,1 M€) de la péréquation reçue à 10,3 M€.

✓ L'ensemble des dotations en légère augmentation à 125 M€ (+1,2 M€).

Malgré une légère baisse de 1 %, la DGF reste la principale dotation de l'État au budget du Département avec 70,6 M€. S'agissant des fonds CNSA, ils augmentent de 2,8M€ avec 22,9 M€ pour l'APA et à 5,1 M€ pour la PCH.



✓ Les autres recettes en forte hausse (+ 29,9 %) à 61,3M€ (+14,1M€)

Diverses recettes de fonctionnement non négligeables viennent alimenter les comptes du Département. Les plus significatives impactant l'exercice 2021 sont les cessions de biens immobiliers (8,4M€), les reprises de provisions à hauteur de 6,3M€ (+4,2M€/2020) ou encore des subventions et participations provenant de tiers publics ou privés 7,5 M€ contre 5,5 M€ en 2020.

La seule baisse significative provient des produits issus des participations des familles aux dépenses du secteur social qui passent de 25,5 M€ à 21,8 M€.

2. Les dépenses de fonctionnement : 510,7 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une croissance de +2,5 %.

Les dépenses de personnel augmentent de 1,7 % à 108,8 M€ (+ 0,9 % en 2020 car la crise du Covid-19 avait limité certaines dépenses de remplacement du fait de la fermeture des établissements). Le GVT, la création de postes et le recrutement d'apprentis impactent la progression.

Plus des 2/3 du budget de fonctionnement de la Collectivité sont consacrés aux politiques du secteur social, soit 357,6 M€ (*y compris charges de personnel et frais généraux*).

Les dépenses d'action sociales propres (hors personnel et frais généraux) enregistrent globalement une évolution de 1,4 % (2,3 % en 2020). Plusieurs raisons expliquent cette faible progression comme la prime Covid versée au personnel des établissements de santé en 2020 (1,7 M€) qu'on ne retrouve pas en 2021, -0,6 M€ de versement FSE dans le cadre de l'insertion et la baisse des allocations RSA de 2,5M€.

Focus sur les Allocations Individuelles de Solidarité



APA : 61,9 M€



RSA : 69,5 M€



PCH : 23,6 M€

Les AIS d'un montant total de 155 M€ augmentent de 1,9 % dont :

- + 6,2 % d'APA à 61,9 M€,
- + 8,1 % de PCH à 23,6 M€,
- 3,4 % de RSA à 69,5 M€.

La progression des l'APA et PCH s'expliquent par une progression du nombre des bénéficiaires et la revalorisation de l'aide à domicile.

Quant au RSA, la reprise de l'activité économique en 2021 qui fait baisser le nombre de bénéficiaires et la faible revalorisation (+0,1 % en avril 2021) expliquent sa diminution.

Quant aux frais d'hébergement, ils conservent leur progression avec +2,2 % (+4,5 % en 2019 et +1,9 % en 2020) à 128M€ (125,2M€ en 2020), avec un rythme de croissance proche des années antérieures pour les personnes âgées (29,7 M€, soit +0,3 %) et l'Enfance Famille avec +1,2 % (47 M€ contre 46,5M€), tandis que les Adultes Handicapés avec + 4,3 % sont en forte hausse (51,3 M€).

Les autres dépenses de fonctionnement connaissent une évolution différenciée :

- Les participations / subventions / contributions (60 M€) en diminuant de 4,1 % (-2,5M€/2020) limitent la progression des dépenses de fonctionnement. Les participations (3,6M€) diminuent de 2,5M€, essentiellement en raison du versement de la prime Covid en 2020 aux établissements. La contribution au Sdis augmente de 0,4M€ à 23,5M€ et les subventions versées (15,7M€) sont en recul, en raison de moindres versements effectués dans le cadre du FSE.

- les charges d'intérêt (0,8 M€) poursuivent leur baisse de 0,2 M€, du fait de la diminution de l'encours de la dette et du maintien des taux bas.

- Par contre, les charges d'activité avec une croissance de +6,7 % (+2 M€) à 30,1M€, renouent avec un certain dynamisme en lien avec le ralentissement d'activités en 2020.

Près de la moitié de cette hausse (1 M€) concerne des dépenses liées à la voirie (matériel et entretien), 0,3M€ aux transports d'handicapés, 0,2 M€ aux versements à des organismes de formation et 0,7M€ à l'Education dans le cadre des participations au fonctionnement des collèges, participations qui avaient fortement baissées en 2020 en raison du Covid.

Les dépenses de fluides (eau et énergie) sont stables à 1,5 M€.

- La contribution à la péréquation s'accroît de 7,3 M€ à 7,9 M€ (+9%),

- Enfin, la constitution de provisions augmentent de 0,2 à 4,6 M€.

En neutralisant les effets des charges exceptionnelles et provisions, qui ne sont pas liés à la gestion courante de la collectivité, la progression des dépenses de fonctionnement ressort à 1,7%, soit une progression identique à celle de 2020.

· LES EQUILIBRES FINANCIERS

Les épargnes enregistrent une forte croissance

La progression élevée des recettes de fonctionnement conjuguée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement génèrent une forte croissance des épargnes.

1. L'épargne de gestion :

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement courant.

Après une légère diminution de 0,1 % en 2020, elle augmente de façon significative de 20,6M€ à (121,6 M€) en 2021 (+20,3%), les recettes courantes (+5 %) progressant plus vite que les dépenses courantes (+1,8 %).

2. L'épargne brute :

L'épargne brute augmente en 2021 de 27,6 M€ (soit +26,8 %/2020). Elle atteint 130,4 M€. Elle détermine la capacité du Département à rembourser sa dette et à investir. Avec un tel niveau d'épargne, le département pourrait rembourser l'intégralité de sa dette (70,4 M€) en moins d'un an.

3. L'épargne nette :

Pour obtenir l'épargne nette, on retire de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. On obtient ainsi l'épargne nette, qui représente la capacité du Département à dégager sur sa section de fonctionnement des crédits pour financer l'investissement.

L'épargne nette (114,9 M€) augmente plus fortement +34,9 % (+29,7 M€/2020) en raison d'un moindre amortissement de capital en 2021 (15,5M€) qu'en 2020 (20,2M€).

· LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement : 165,1 M€ (incluant l'autofinancement)

Pour financer ses investissements, la Collectivité dispose :

- ✓ **de l'autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement à savoir son épargne brute (*1ère source de financement des investissements*) qui s'élève à **130,4 M€**,
- ✓ **des recettes propres** à 24,7 M€, dont le FCTVA (13,7 M€),
- ✓ **et de l'emprunt** : compte tenu des ressources propres ci-dessus, la collectivité a émis pour 10 M€ d'emprunts en 2021 (emprunt contracté en 2020 avec titre à émettre au plus tard en 2021).

2. Les dépenses d'investissement : 156,6 M€ (141,1 M€ hors dette)

Les dépenses d'investissement, hors dette, continuent d'augmenter, pour la 5ème année consécutive, de 6,6 % en 2021, après 18,1 % en 2020.

Toutefois en neutralisant la dotation exceptionnelle de 16M€ versée à DAH en 2020, la progression serait de plus de 20%. Les subventions versées progressent de 15,9% à 33,3M€ et les dépenses d'équipement direct de 21,4% à 103,3M€. **C'est la 1ère fois que le Département investit sur un exercice plus de 100 M€ dans ses équipements directs.**

La montée en puissance des investissements est particulièrement significative en 2021, ces dépenses atteignent leur point le plus haut depuis 2010 (152M€ hors dette).

Dans une moindre mesure, l'ensemble des départements ont également relancé leurs dépenses d'investissement qui progressent en moyenne de 7,6 % en 2021 après +1 % en 2020.

- ✓ **Une hausse des investissements directs de 18,2 M€ (+21,4 %) à 103,3 M€.**
Les investissements directs concernent principalement les travaux effectués pour améliorer les infrastructures routières départementales avec 51,9 M€ de dépenses en 2021 (47,7 M€ en 2020, soit +4,2 M€) et les travaux sur les Bâtiments départementaux avec 39,8 M€ de dépenses en 2021 (30,7 M€ en 2020, soit +9,1 M€).
- ✓ **Une amplification des aides d'investissement + 4,6 M€ (+15,9 %) à 33,3 M€.**

Après une réalisation 2020 en recul freinée par les contraintes sanitaires, les aides directes enregistrent une reprise en 2021. L'année 2021 s'est caractérisée par un bon niveau de subventionnement avec 31,1 M€.

Les versements vers le bloc communal participent à cette reprise, ils se sont élevés à 14,5 M€ contre 13,0 M€ en 2020. Le bloc communal achevait un cycle électoral en 2020 et le Covid a reporté de nombreux travaux sur 2021.

Deux autres aides expliquent cette progression, le versement d'acomptes pour 1,4 M€ à la SNCF dans le cadre de la rénovation de la ligne Valence – Die et les subventions versées pour l'aménagement du carrefour des Couleures à Valence qui passent de 1,4 M€ (2020) à 4,1 M€ (2021).

Quant aux financements versés aux privés, ils restent stables à 6,1 M€.

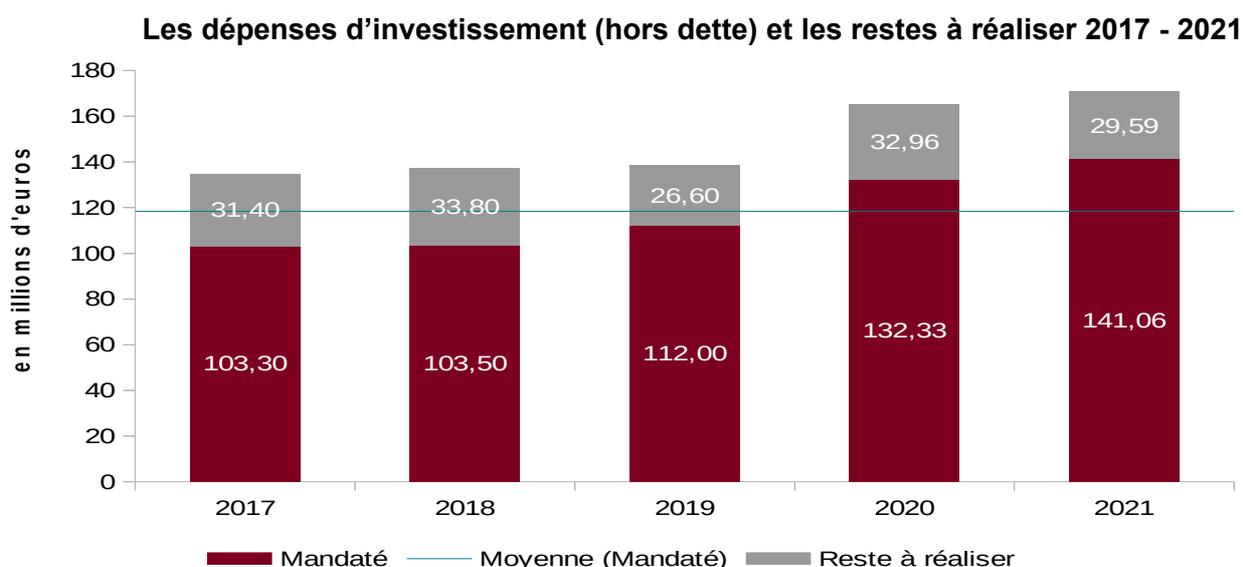
Ces aides sont à compléter par les fonds hors budget dont les versements s'élèvent à 15,1 M€ en 2021, soit une hausse de +0,5 % par rapport à 2020.

- ✓ **Les autres dépenses d'investissement** s'élèvent à 4,5 M€. Elles concernent principalement des opérations sur les établissements d'enseignement et s'élèvent à 2,9 M€ (notamment la cité mixte de Nyons pour 1,8 M€).

Le ratio rapportant les dépenses d'investissement (hors dette) aux recettes réelles de fonctionnement est de 22 %. Il situe la Drôme comme un des principaux départements investisseurs de sa strate (>500 000 habitants). En moyenne, le ratio des autres départements de sa strate est de 15 %.

- ✓ **Autre dépense d'investissement à caractère obligatoire : le remboursement du capital de la dette (15,5 M€).**

Il est moins important qu'en 2020 (18,1 M€) et 2019 (à 20,3M€). Le niveau d'amortissement du capital est conforme au faible niveau d'encours de dette du Département.



L'année 2021 est caractérisée par un fort niveau de réalisation en investissement. Par conséquent, le reste à réaliser, constitué des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2021 (29,6 M€) est en baisse de 3,4 M€.

LA GESTION DE LA DETTE

La dette est un des leviers habituels de l'investissement local : l'emprunt permet de compléter les ressources propres de la collectivité locale tout en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

L'endettement de la collectivité doit être maîtrisé car la charge du remboursement de la dette pèse sur la capacité à investir de la collectivité.



La gestion dynamique de la dette est une préoccupation majeure du Département : il s'agit d'adapter les emprunts aux opportunités de marché, mais surtout de faire évoluer l'encours en fonction de la stratégie budgétaire globale poursuivie par la collectivité. Cette démarche active de gestion de l'encours répond à quatre objectifs complémentaires, visant à conserver à la dette son caractère d'accélérateur d'investissement :

- ✓ réduire le montant des frais financiers ;
- ✓ dégager des marges de manœuvre financières et/ou budgétaires ;
- ✓ diversifier l'exposition de la dette aux évolutions des marchés ;
- ✓ pérenniser les financements des investissements.

1. Une diminution de l'encours de la dette

Le Département a émis 10 M€ de titres en 2021 et a remboursé pour 15,5 M€ de capital, d'où un désendettement de 5,5 M€. Avec un **encours au 31/12/2021 de 70,4 M€**, la Drôme affiche un faible endettement par habitant de 133 € et se situe dans les départements les moins endettés.

2. Un arbitrage de l'encours de dette majoritairement à taux fixe

La part d'emprunts à taux fixe est de 63,9 % pour 36,1 % à taux variables. La part des taux fixes progresse, la structure actuelle des taux rend les taux fixes plus attractifs que les taux variables. La remontée des taux, débutée en 2021, devrait inverser cette tendance.

3. L'annuité de la dette

Avec une durée de vie moyenne des flux financiers du portefeuille pondérée par leur valeur actualisée) de 4,1 ans, le Département rembourse rapidement ses emprunts générant une annuité de 16,3 M€. Avec un remboursement de capital similaire chaque année, sans nouvel emprunt, le Département aura remboursé la totalité de sa dette dans 3,9 ans.

Le coût de l'annuité de la dette pour la Collectivité en 2021 ne représente que 3,2 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et la capacité de désendettement* du Département ressort à 0,59 année, soit moins de 7 mois.

4. La diminution des frais financiers de 21,5 %

Les frais financiers payés sur les emprunts s'élèvent à 0,8 M€ en 2021 contre 1 M€ en 2020. Cette baisse est due au maintien de taux extrêmement bas sur la partie variable des emprunts, ainsi qu'à la contractualisation fin 2020 d'emprunts à des taux bas et au désendettement.

5. Une répartition diversifiée et équilibrée de l'encours entre les prêteurs

Pour conserver une politique d'indépendance vis-à-vis de ses partenaires bancaires, le Département diversifie ses prêteurs en fonction des meilleures conditions financières proposées lors de l'examen des offres.

Le groupe Crédit Agricole reste toutefois majoritaire avec 28,2 % de l'encours, suivi avec 27,1 % de la Banque postale, 21,3 % par la Caisse des Dépôts et de Consignation, 7,3 % le groupe Caisse d'Épargne, 6 % la SFIL (ex : Dexia), 5,2 % le Crédit Coopératif et 4,9 % la Société Générale.

*rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute de la Collectivité, il indique le nombre d'années d'épargne qu'il faudrait au Département pour rembourser la totalité de son stock de dette.

En conclusion

Après avoir plutôt bien résisté en 2020 aux conséquences financières de la crise sanitaire, l'exercice 2021 révèle pour le Département de la Drôme des surprises avec une consolidation de sa situation financière, à l'instar des autres départements.

En effet, bien que la pandémie perdure et continue d'impacter la gestion de la collectivité, ses effets sont moins négatifs qu'en 2020 et plus favorables que ceux anticipés : 2021 enregistre notamment un accroissement des droits de mutation à un niveau jamais atteint et une reprise économique soutenue qui contribue à l'augmentation des recettes et à la maîtrise des dépenses.

Des éléments plus structurels jouent également un rôle non négligeable, telle que la réforme fiscale avec le transfert aux communes du produit du foncier bâti remplacé par une fraction de TVA. Cette réforme entraîne pour les départements la perte de l'essentiel de leur pouvoir fiscal. Malgré ce nouvel handicap, les départements ont pu globalement aborder l'exercice 2021 dans des conditions moins dégradées que prévu, notamment en termes d'autofinancement.

Alors que tous les niveaux de collectivités débutent un nouveau mandat, les collectivités sont attendues sur le front de relance puisqu'il leur est demandé d'accélérer leurs programmes d'investissements pour soutenir l'économie.

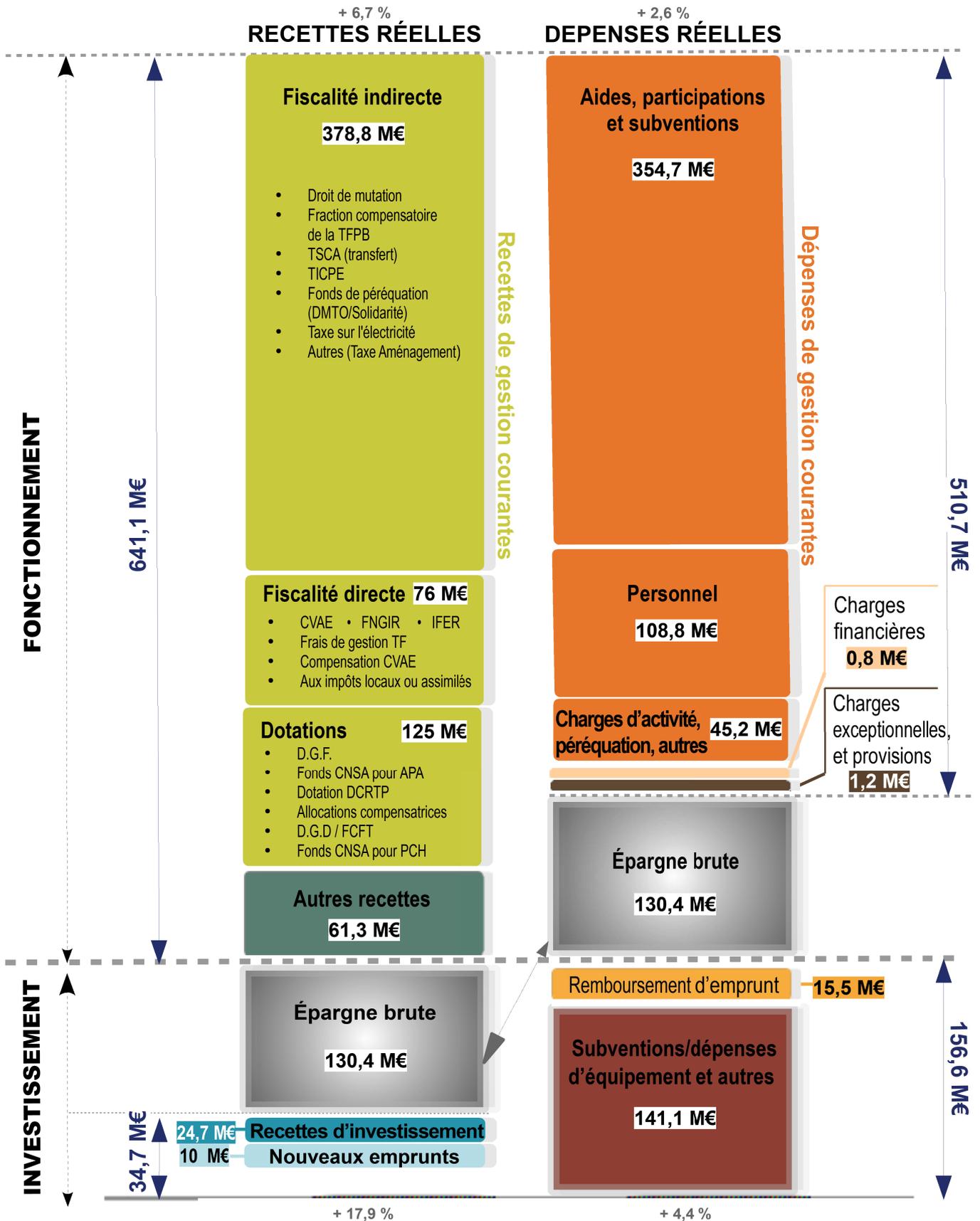
La crise sanitaire n'aura pas entraîné d'interruption dans l'activité du Département de la Drôme qui a vu ses dépenses d'investissement augmenter pour la 5ème année consécutive, avec la poursuite de ses actions d'aménagement et de modernisation du territoire.

L'intervention du Département, en 2021, en terme d'aménagement a été particulièrement influente car reposant sur un double effort, un soutien important aux projets portés par d'autres acteurs publics et privés et une intervention directe en forte progression sur les biens et équipements appartenant au Département.

En conclusion, dans un contexte de crise sanitaire, sociale et économique dont les effets se font encore ressentir en 2021, le département est au rendez-vous de la relance et continue de soutenir son territoire, à la faveur de marges de manœuvre financières confortées. Le Département a clairement affirmé son statut de chef de file des solidarités humaines et territoriales, en veillant notamment à la continuité des principaux services sociaux et autres, en permettant l'assouplissement des procédures et l'émergence d'initiatives nouvelles.

Si la perte de l'essentiel de son pouvoir fiscal a fragilisé le Département aux regards des défis qui l'attendent pour ce mandat qui débute, ses fondamentaux financiers consolidés en 2021 seront des atouts pour la mise en œuvre de ses politiques publiques et l'absorption des chocs conjoncturels.

1 - Équilibre Général du Compte Administratif 2021



2 – Evolution des grands équilibres financiers (M€)

Pour une approche plus fine des taux de réalisation du budget 2021 des crédits votés en faveur des politiques départementales, l'analyse portera sur les mouvements réels en fonctionnement et investissement. Les grands équilibres financiers sont résumés dans le tableau suivant :

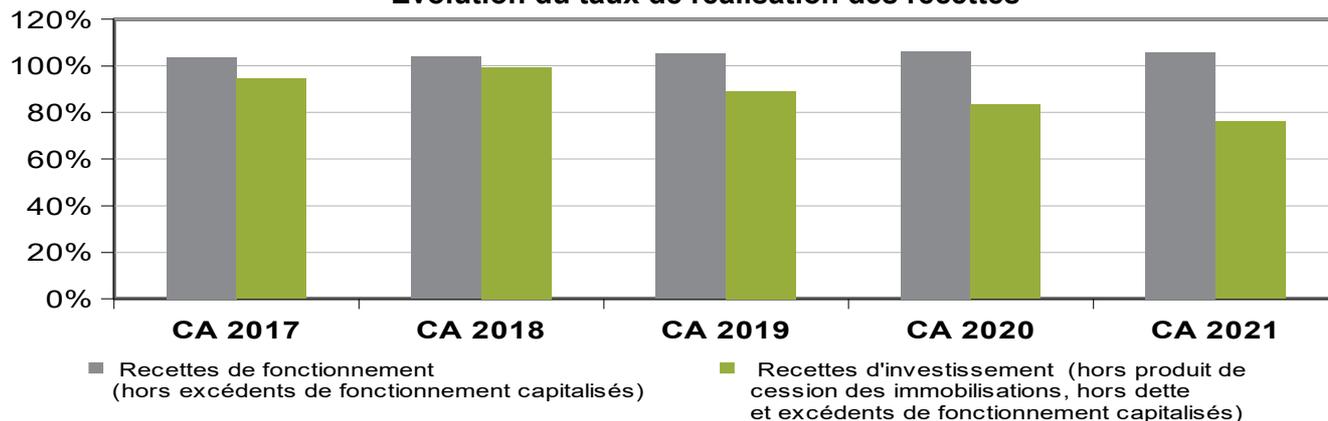
	2017	2018	2019	2020	2021
MOUVEMENTS RÉELS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	568 165	573 913	590 370	600 890	641 088
Fiscalité Directe	193 118	186 822	190 778	195 016	75 966
Fiscalité Indirecte	207 774	211 854	227 580	234 889	378 845
Dotations (État / CNSA)	123 993	124 935	124 500	123 837	124 999
Autres produits (hors excédent)	43 280	50 302	47 512	47 149	61 278
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	480 784	477 921	489 408	498 061	510 701
Personnel	100 083	102 539	106 025	106 960	108 808
RM/RSA/ADPA/PCH Alloc, particip, subventions	339 111	333 505	336 582	350 441	354 664
Charges d'activité, fonds de péréquation et autres dépenses	37 351	39 194	44 330	37 896	40 567
Charges exceptionnelles et provisions	2 830	1 371	1 290	1 778	5 840
Intérêts de la dette à long terme	1 409	1 312	1 181	985	821
ÉPARGNE BRUTE (A) = (1) - (2)	87 381	95 992	100 962	102 829	130 387
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (C)	19 560	18 354	20 306	17 685	15 529
ÉPARGNE NETTE (B) = (A) - (C)	67 821	77 638	80 655	85 144	114 858
MOUVEMENTS RÉELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors dette (3)	25 408	22 911	19 900	19 055	24 690
Subventions d'équipement reçues	3 490	2 834	1 849	2 053	3 220
FCTVA-DGE-DDEC	12 935	14 822	14 032	13 664	16 895
Autres (hors emprunt et excédent)	8 983	5 254	4 019	3 338	4 574
RESSOURCES PROPRES DISPONIBLES POUR INVESTIR (C) = (A) + (3)	112 789	118 903	120 862	121 884	155 077
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette) (4)	103 331	103 469	112 009	132 326	141 065
Subventions d'équipement versées	23 087	26 599	31 138	28 692	33 257
Dépenses d'équipement directes	72 412	72 085	77 625	85 025	103 255
Autres dépenses d'investissement	7 832	4 785	3 246	18 608	4 553
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	122 891	121 823	132 315	150 011	156 594
BESOIN DE FINANCEMENT (D) = (4) - (3)	77 923	80 558	92 109	113 271	116 374
BESOIN D'EMPRUNT (D) - (A) + (C)	10 102	2 920	11 454	28 127	1 516
EMPRUNTS	12 840	6 000	6 000	18 100	10 000
Résultat antérieur hors 001, 002 et 1068 (emprunts – besoin d'emprunt)	2 738	3 080	-5 454	-10 027	8 484
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	65 881	54 609	63 614	67 106	72 291
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-36 406	-26 443	-32 620	-38 908	-46 977
Résultat de fonctionnement reporté (002)	9 326	13 373	18 923	19 456	12 649
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	41 539	44 618	44 464	37 627	46 447
Evolution de la dette					
Encours de dette au 31 décembre	101 850	89 496	75 189	75 889	70 360
Ratios					
Taux d'épargne brute (EB / RRF) = (A) / (1)	15,4%	16,7%	17,1%	17,1%	20,3%
Encours de dette au 31/12 / épargne brute	1,17	0,93	0,74	0,74	0,54

Tableau établi à partir des Comptes Administratifs de 2017 à 2021

3 – Les taux de réalisation (/ budget voté)

Mandats et Titres émis en % des crédits votés (hors dette, excédents de fonctionnement capitalisés, produits de cession des immobilisations et solde d'exécution de la section d'investissement)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement (hors excédents de fonctionnement capitalisés)	103,7%	103,9%	105,0%	106,1%	105,8%
Dépenses de fonctionnement	94,3%	94,5%	94,9%	93,5%	91,8%
Recettes d'investissement (hors produit de cession des immobilisations, hors dette et excédents de fonctionnement capitalisés)	94,5%	99,3%	89,0%	83,3%	76,2%
Dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette et Solde d'exécution de la section d'investissement)	72,3%	73,0%	75,7%	77,2%	79,9%

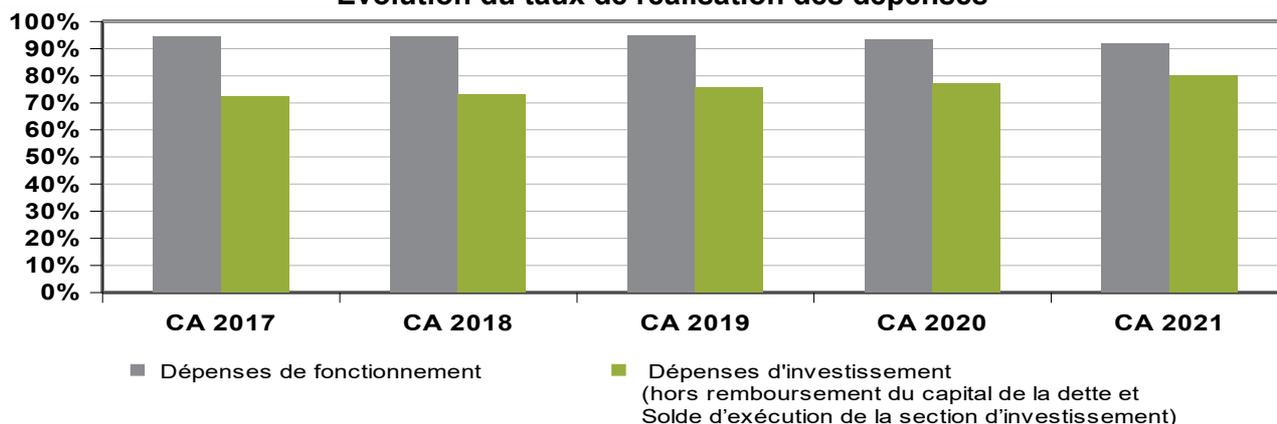
Evolution du taux de réalisation des recettes



Le taux de réalisation des **recettes de fonctionnement** est élevé à 105,8 % compte tenu des réajustements de fin d'année. Ce bon niveau d'exécution provient essentiellement des droits de mutation qui n'ont été que partiellement réajustés en raison de l'incertitude qui pesait au 4ème trimestre et des ventes immobilières dont les crédits ne sont pas budgétés.

Quant aux recettes d'investissement (hors emprunt), le taux de réalisation est en baisse sur la période 2018 à 2021 avec une réalisation 2021 faible 76,2 %, liée au bas niveau de réalisation des subventions d'équipement perçues et des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Evolution du taux de réalisation des dépenses



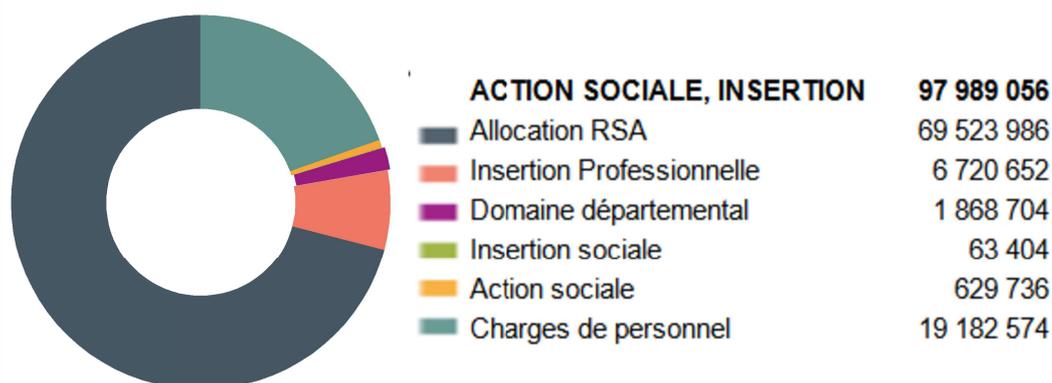
En dépense de fonctionnement, le taux de réalisation (91,8%) baisse pour la seconde année consécutive.. Deux postes de dépenses expliquent cette baisse, le RSA avec un taux de réalisation de 89,4 % et les charges d'activités à 72,5 %. Principale conséquence, une progression des reports de fonctionnement de 2 M€ à 10,8 M€.

En revanche, en investissement, le niveau d'exécution des dépenses continue de progresser à 79,9 % contre 77,2 % en 2020. Le taux de réalisation des subventions passe de 71,1 % en 2020 à 72,1 % en 2021 et les dépenses d'équipement direct de 80,2 % à 88,6 M€. Les reports d'investissements baissent en conséquence de 3,4 M€ à 29,6 M€.

PRÉSENTATION PAR POLITIQUE

POLITIQUES <i>(mouvements réels avec les charges de personnel)</i>	Objectifs	En millions d'€			
		Fonc.	Inv.	HB	Total
1 - Action sociale, Insertion	Favoriser l'insertion durable par l'emploi.	96,06	1,93	-	97,99
2 – Attractivité économique du territoire	Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique, favoriser le développement économique en soutenant les entreprises, et promouvoir la Drôme grâce à ses atouts touristiques.	6,62	4,52	-	11,14
3 - Autonomie	Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées.	180,15	0,09	-	180,24
4 - Culture	Soutenir la Culture, puissant levier de cohésion sociale et facteur d'attractivité des territoires.	11,15	2,77	0,52	14,44
5 - Education - Jeunesse	Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens.	27,53	34,03	0,39	61,95
6 - Environnement	Préserver notre environnement et favoriser la transition énergétique. Protéger la ressource en eau et valoriser les cours d'eau.	4,60	7,32	1,73	13,65
7 - Logement	Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité.	2,97	4,32	-	7,29
8 - Numérique	Faire du numérique un levier pour le développement territorial et développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques.	4,29	7,28	-	11,57
9 - Petite enfance, Enfance, Parentalité	Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcée.	77,12	0,04	0,10	77,26
10 - Routes et Déplacements	Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements.	28,60	59,25	0,76	88,61
11 - Santé	Accompagner les drômois à tous les âges de la vie (<i>accompagnement, informations, actions de prévention</i>).	4,25	0,03	-	4,28
12 - Sécurité	Mise en œuvre d'une politique départementale de protection des personnes et des biens.	23,48	-	-	23,48
13 - Soutien financier aux collectivités	Accompagner les communes et les intercommunalités.	3,08	12,70	11,65	27,43
14 - Sport	Faire rayonner le Département à travers le sport.	2,69	0,09	-	2,78
15 - Moyens généraux <i>(hors réaménagement de la dette et solde d'exécution de la section investissement)</i>	Optimiser les moyens généraux, préserver l'équilibre financier du Département.	38,11	22,22	-	60,33
NB : Chaque politique englobe les travaux dans les bâtiments qui sont regroupés dans le secteur « domaine départemental ». Les crédits hors budget (HB) sont répartis par le Conseil départemental.		510,70	156,59	15,15	682,44

Action sociale / Insertion



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	96,06 M€
Dépenses d'Investissement	1,93 M€

Une feuille de route opérationnelle économie, emploi, insertion a été définie et validée en 2018. Elle permet de développer en transversalité de nouveaux projets entre la politique attractivité économique du territoire et la politique insertion.

Le Département gère les ressources et accompagne les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et les jeunes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. A ce titre, le Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) 2019-2022, pierre angulaire de la stratégie départementale à destination des personnes éloignées de l'emploi sur notre territoire, s'intègre totalement à la feuille de route économie, emploi, insertion.

Il en est de même avec le Plan pauvreté 2019-2022 dans ses volets insertion, et pour lequel le Département a formalisé son engagement auprès de l'État dans la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

L'année 2021 a vu une reprise de l'activité économique et une baisse du nombre d'allocataires du RSA de moins 10,67 % par rapport au 31/12/2020. En effet, le nombre d'allocataires du RSA est passé de 12 414 à 11 090.

Durant l'année 2021, les équipes ont mis en place l'expérimentation du nouveau parcours insertion des bénéficiaires du RSA avec une prise en charge dès l'entrée dans le dispositif par le biais d'un entretien en physique avec un Chargé d'orientation et un suivi enclenché sous 15 jours avec le référent insertion pour accompagner la personne. Des actions nouvelles ont été mises en place pour les nouveaux entrants type coaching et des accompagnements individualisés pour faciliter le recrutement des entreprises pour un public éloigné de l'emploi. Ces nouvelles mesures ont sans doute un effet sur la baisse du nombre d'allocataires.

Des contrôles administratifs ont aussi été réalisés afin de s'assurer du versement du juste droit mais aussi afin de faire le point sur le parcours des bénéficiaires, de les redynamiser, tout en assurant un suivi attentif des démarches entreprises.

Action sociale / Insertion

Gestion RSA

En 2021, le montant de l'allocation RSA a diminué de 3,41 % par rapport à 2020. L'enveloppe votée a été consommée à hauteur de 89,4 %, soit 69,52 M€.

Le pôle RSA a géré 7 517 dossiers en 2021, réalisé 867 contrôles, ce qui a permis une sortie positive du dispositif pour 167 personnes et une redynamisation du parcours, (Contrats d'Engagements Réciproques établis, formations, emplois en CDD) pour 262 personnes, soit un résultat positif de 49,48 %. 285 demandes de remises de dettes ont été étudiées, 255 recours gracieux, 32 recours contentieux, 152 situations de fraudes.

Insertion professionnelle

La volonté du Département est de favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi en l'intensifiant grâce à la mise en place d'un nouveau parcours insertion des BRSA. Ainsi, des actions innovantes et des expérimentations ont été développées telles que la semaine intensive axée sur le projet professionnel, les diagnostics individuels à l'entrée dans le dispositif, le rapprochement avec les entreprises des territoires, le bénévolat pour permettre le développement et la valorisation des compétences, la mobilisation des employeurs et des entreprises grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics.

L'accompagnement à l'évolution des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) s'est poursuivi au travers du Fonds IAE-INNOV'26 pour l'aide aux petits investissements et aux études à la création de nouvelles activités support d'insertion, mais aussi de l'appel à projets économie solidaire de proximité pour l'aide aux importants investissements permettant les adaptations et les évolutions des ateliers.

Le rapprochement avec les Missions Locales a permis d'engager une nouvelle dynamique sur le développement des actions collectives et individuelles d'accompagnement vers l'emploi notamment pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cela s'est traduit par la hausse de 24,35 % du financement d'actions collectives au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes à destination de jeunes et l'attribution de 176 aides individuelles en articulation et en amont d'une entrée sur le dispositif de la garantie jeunes.

Action jeunesse

Le rapprochement avec les missions locales a permis d'engager une nouvelle dynamique sur le développement des actions collectives et individuelles d'accompagnement vers l'emploi de type IOD (Intervention sur les Offres et les Demandes) par exemple. Cela s'est traduit par hausse de 40,39% du financement d'actions collectives au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes à destination de jeunes (+ 48,44 en 2019) et l'attribution de 238 aides individuelles en articulation et en amont d'une entrée sur le dispositif de la garantie jeunes.

Action sociale

Le service public départemental d'action sociale a pour mission générale d'aider les personnes en difficultés à retrouver ou à développer leur autonomie de vie (Code de l'Action Sociale et des Familles).

En 2021, dans les 25 centres médicaux-sociaux, les 4 antennes, et les 23 lieux de permanences délocalisées, les 400 agents de la DTAMS ont accueilli, informé, orienté près de 44 000 ménages dont la moitié bénéficient suite à l'évaluation de leur situation, d'un accompagnement dédié.

Action sociale / Insertion

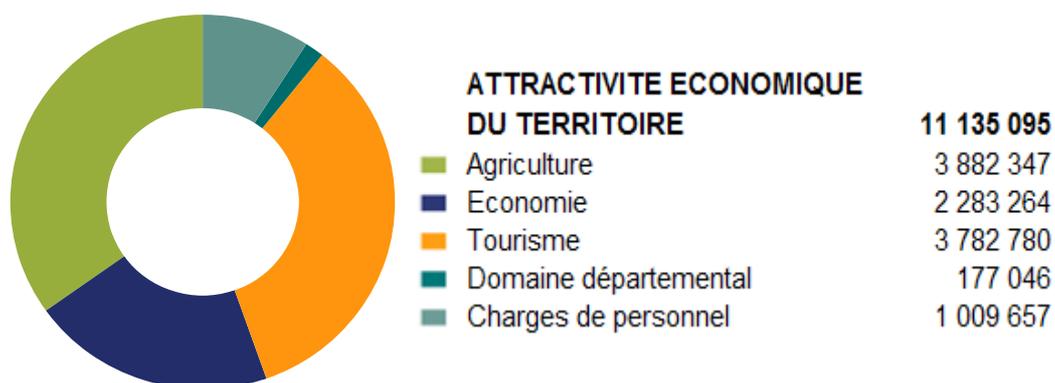
Les trois principales demandes des usagers portent respectivement sur des problématiques financières (27%), d'insertion (25%), et d'aide sociale à l'enfance (19%).

L'année 2021 a été consacrée à actualiser l'adaptation de l'offre de services des CMS pour prendre en compte les évolutions sociétales afin de proposer des accompagnements adaptés et à renforcer le rôle de chef de file de l'action sociale du Département.

En ce sens, le Département a poursuivi et amplifié l'expérimentation de nouveaux modes de relations et usages : Numéro infos sociales, déploiement sur les 8 CMS du Nord Drôme de la plate forme de prise de rdv « Rdv Solidarités », Bus Drôme Proximité (3 nouvelles permanences dans le Sud Drôme), démarche Référent de parcours, Accueil Social Inconditionnel.

En lien avec Parcours Solidarités, la réflexion sur le développement de l'animation du partenariat local a été lancée, pour recenser, puis proposer sur les périmètres des CMS ou des Espaces d'Action Médico-sociale (un nouvel EAMS Romano-Péageois-Royans Vercors, future Maison des Solidarités à Valenceà), et selon les spécificités de chaque territoire, des actions communes de partenariats internes et/ou externes à développer.

Attractivité économique du territoire



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	6,62 M€
Dépenses d'Investissement	4,52 M€

Une feuille de route opérationnelle économie, emploi, insertion a été définie et validée en 2018. Elle permet de développer en transversalité de nouveaux projets entre la politique attractivité économique du territoire et la politique action sociale, insertion.

Le Département accompagne le développement des entreprises et des exploitations agricoles à travers plusieurs dispositifs tels que l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise, par délégation de compétence des EPCI, ainsi que le financement des projets de zones d'activités mais aussi le soutien aux industries agroalimentaires, à la filière forêt-bois et les règlements liés au soutien à l'agriculture (*avec contrepartie FEADER*).

Le développement de l'attractivité du Département et la professionnalisation des acteurs sont maintenus avec l'animation du réseau des animateurs économiques des EPCI et avec des actions de promotion du territoire qu'organise le Département notamment sur les salons.

L'année 2021 a vu une reprise de l'activité économique, une baisse du taux de chômage et une diminution importante du nombre d'allocataires du RSA (-10,67 % par rapport au 31/12/2020).

Attractivité économique du territoire

ÉCONOMIE

En investissement, les aides aux entreprises de droit commun ont également été maintenues avec un niveau de versement des aides octroyées supérieur par rapport à 2020 (+17%). Le dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises (AIE) a permis d'accompagner 13 projets d'entreprises (19 en 2020) avec une prévision de créations de 226 emplois d'ici 3 ans, dans divers secteurs d'activité pour un montant d'aides voté de 591 759 €. L'appel à projet « Economie solidaire de proximité » a aidé 8 entreprises de l'économie sociale et solidaire pour un montant total voté de 201 109 €.

L'année 2021 a été celle du lancement de la démarche de construction du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi sur le territoire drômois qui aura un impact sur les dépenses de 2022.

En ce qui concerne l'attractivité et la promotion du territoire, le Salon International de l'Agriculture a été annulé, mais *Tech & bio* a su s'adapter et s'est tenu sur trois jours. L'opération de Ferme en ferme a été décalée à l'automne, et le Département a apporté son soutien à la première édition des Trophées de l'Agriculture drômoise organisée par le groupe Dauphiné.

AGRICULTURE

Tous investissements confondus, les dépenses sont en baisse de 10 %. Cette diminution s'explique notamment par un rythme moins soutenu de nouveaux dossiers en 2021, nombreux dossiers ayant bénéficié du plan de relance européen (financé 100 % FEADER). Par ailleurs, l'année 2020 avait vu le paiement des aides à la grêle de 2019 ce qui n'est plus le cas en 2021.

L'année 2021 a représenté une opportunité pour de nombreuses entreprises de l'économie rurale qui ont pris le temps de se projeter dans une réflexion stratégique de modernisation de leurs activités.

Le soutien à 144 projets portés par des exploitants agricoles a été voté. Le soutien spécifique pour les producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales engagé en 2018 se poursuit avec 16 projets votés en 2021.

Pour les projets d'irrigation et les opérations d'aménagement foncier, les taux de réalisation constatés restent faibles (respectivement 37 % et 30%) et s'expliquent par la complexité de réalisation de ces projets et aux difficultés d'instruction liées au FEADER.

En fonctionnement, les habitudes de travail avec les partenaires du développement agricole et forestier liés au Département par des conventions d'objectifs, garantissent un fort taux de réalisation des actions et des paiements de subvention qui en découlent (près de 90 %).

La poursuite du soutien à la prophylaxie animale et la lutte contre le frelon asiatique constituent également une action socle qui assure un taux de réalisation important.

Attractivité économique du territoire

TOURISME

Le budget dédié à la politique touristique est notamment consacré au financement de la sujétion de service public destinée à l'établissement public « les Stations de la Drôme » (soit 1 550 000 euros en 2021). Pour ce dernier, la saison 2020/2021 aura été marquée par la fermeture administrative des remontées mécaniques du fait de la crise COVID. Grâce aux actions conduites auprès des représentants de l'Etat, les stations de la Drôme ont néanmoins pu accueillir 19 000 jeunes skieurs alpin (scolaires et les jeunes pratiquants dans le cadre des clubs de ski).

On retiendra en outre un engouement exceptionnel pour les activités nordiques (ski de fond - 70 000 pratiquants, chiens de traîneaux - 5 000 pratiquants, luge et randonnée, raquettes) avec de très nombreux primo-pratiquants et un doublement de la fréquentation par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

La saison estivale a quant à elle clôturé avec un chiffre d'affaires en croissance de +2% par rapport à 2020. Les nouveautés telles que l'ouverture de l'espace panoramique du Col de Rousset ou l'offre de découverte du biathlon 4 saisons au stade Raphaël Poirée ont notamment connu un beau succès.

L'effort financier départemental concerne également le financement de l'Agence départementale du tourisme et de l'attractivité.

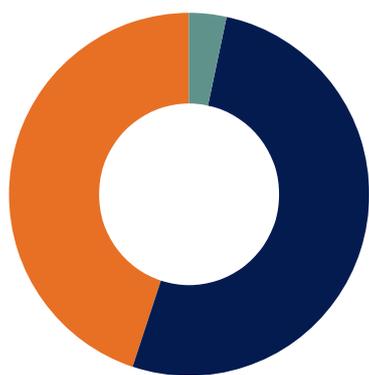
La stratégie départementale de développement touristique s'est d'ailleurs poursuivie dans le cadre de la convention triennale 2019-2021, avec les objectifs de mobiliser l'ensemble des leviers touristiques, de privilégier la stratégie retenue « *slow tourisme* » et de réaffirmer l'attractivité du territoire à travers une dynamique partagée avec les différents acteurs publics et privés du territoire.

En 2021, faisant suite au contexte sanitaire lié au virus de la Covid, des actions de communication ont été revues afin d'adapter au mieux la promotion et répondre aux nouveaux besoins et impératifs des professionnels du tourisme.

L'ADT a assuré la continuité de la mise en œuvre du projet de relance économique avec la gestion des chèques « *Pass Drôme* » au profit de l'ensemble des professionnels du tourisme de la Drôme jusqu'au 30 septembre 2021.

Sur le volet des aides aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et aux Offices de Tourisme, une hausse des dépenses s'explique par la reprise d'activité et la réalisation de certaines actions qui n'ont pu être réalisées en 2020.

Autonomie



Catégorie	Montant (€)
AUTONOMIE	180 244 019
Personnes handicapées	80 983 987
Personnes âgées	93 218 035
Charges de personnel	6 041 997

En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	180,15 M€
Dépenses d'Investissement	0,09 M€

PRINCIPALES ACTIONS

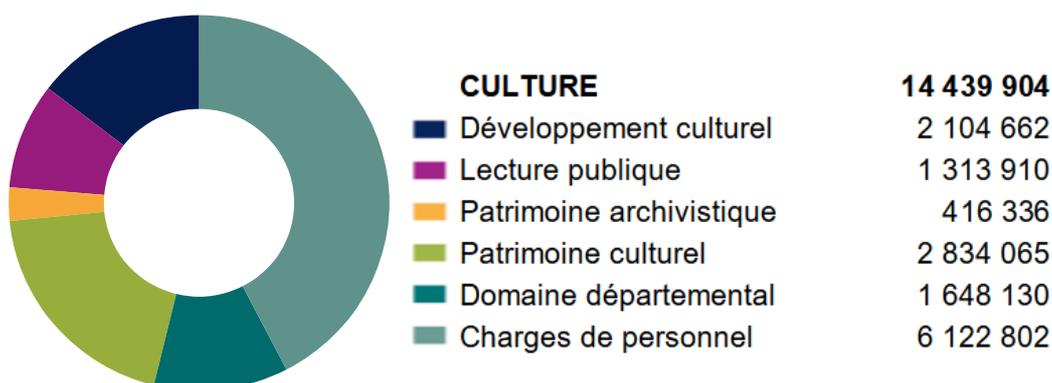
Dans le contexte de crise sanitaire, poursuite du soutien aux acteurs (*notamment SAAD*) des politiques autonomie (*maintien des dotations en dépit des baisses d'activité, travaux sur l'attractivité des métiers ...*).

Poursuite du déploiement des points d'accueil (56 fin 2021 qui couvrent le territoire départemental) et de la simplification des démarches.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES DÉPENSES

- Augmentation de l'ensemble des dépenses liées à la volonté toujours plus majoritaire des personnes de vivre à domicile et au développement de l'école inclusive :
 - hausse des prestations APA (+7 %) et PCH à domicile (+8%), impactée également par la revalorisation des professionnels de l'aide à domicile à laquelle le Département contribue à hauteur de 30 % en 2021.
 - évolution des dépenses liées au transport scolaire des enfants handicapés (+11 %) : 560 bénéficiaires en 2021, 532 en 2020.
- Augmentation des dépenses d'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées (+2%).
- Poursuite du développement de l'hébergement en accueil familial pour les personnes handicapées (+2,5%).

Culture



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	11,15 M€
Dépenses d'Investissement	2,77 M€
Hors Budget	0,52 M€

Principales actions

- Outre un bon niveau d'accueil des publics enregistré au musée de Vassieux malgré les restrictions sanitaires (20 000 visiteurs en 2021), l'année 2021 a été marquée par la reprise des actions de valorisation du patrimoine : Journées du patrimoine, opération « Une école, un chantier » pour la valorisation des fouilles archéologiques sur le site du futur collège de Suzela-Rousse, cartoparties, etc. 2021 a aussi vu l'aboutissement de l'Observatoire Photographique du Paysage de la forêt de Saoû, opération menée avec le service des Espaces Naturels Sensibles.
- La médiathèque poursuit le développement de son offre numérique, très plébiscitée ces deux dernières années. Le nombre d'utilisateurs des ressources en ligne a augmenté, ainsi que le nombre global de consultations : +10 % de prêts de livres numériques, +26 % de consultations de la presse (importance de l'appli qui a été proposée à partir de 2020), +16 % d'utilisateurs de la médiathèque numérique arte VOD, un démarrage très encourageant pour la nouvelle offre MusicMe.
- Malgré un accueil restreint du public en raison de la crise sanitaire, les Archives ont pu maintenir un certain nombre d'activités culturelles, notamment les conférences à distance (177 connexions) ou dans les locaux (104 personnes) et les ateliers éducatifs (913 élèves). Pour la première fois, le service a participé à la Semaine Bleue avec une exposition « Vieillir dans la Drôme » (44 visiteurs) et des ateliers (25 participants). Les Journées Européennes du Patrimoine ont été l'occasion de tester une proposition de visite des Archives en langage des signes (4 visiteurs).

Culture

Le réalisé de l'année 2021 est à la baisse de 0,07 % par rapport au réalisé 2020. Le niveau de consommation des crédits est similaire à 2020.

Développement culturel (2 104 662 €)

Soutien :

- aux réseaux des acteurs culturels (rencontres, rendez vous de la Drôme, réécriture du schéma départemental des enseignements artistiques, acquisition d'équipement pour la Direction Culture et Patrimoine) : 25 668 €
- à l'Éducation Artistique et Culturelle (actions éducatives, conventions territoriales CTEAC et CTL, classes culturelles numériques) : 85 563 €
- au Schéma départemental des enseignements artistiques et le soutien à la pratique amateur : 834 032 € dont (516 500 € hors budget),
- aux équipes artistiques professionnelles et aux événements à rayonnement départemental pour 940 650 € € en fonctionnement et 224 692 € en investissement (fonds de soutien à l'image animée, aide aux travaux à la Comédie de Valence, aide à l'acquisition de matériel culture et patrimoine).

Lecture publique (1 313 910 €)

En fonctionnement, 1 056 783 € ont permis outre le fonctionnement habituel des médiathèques de poursuivre l'acquisition de ressources numériques permettant de proposer aux usagers une offre variée et qualitative (livres, presse, auto-formation, méthodes de langues, musique, cinéma, jeunesse).

En investissement, 257 127 € ont permis de terminer l'aménagement du site Drôme Centre, de moderniser le matériel (salle de formation, terminaux bancaires, photocopieurs internes), d'acquérir une nouvelle exposition numérique sur le conte.

Patrimoine archivistique (416 336 €)

En fonctionnement : 308 257 €, l'accent a été mis sur le dépoussiérage des collections, comme les années précédentes, mais aussi sur la fin du marché de numérisation de toute la collection restante de microfilms, pour accroître la durabilité de ces supports en fin de vie.

Comme en 2020, les Journées du Patrimoine et l'animation « escape game » ont été maintenues.

En investissement : 108 079 € avec un effort particulier sur l'achat de fournitures de conditionnement et de restauration d'archives dégradées (93 334€), et acquisition de mobilier et matériel pour les archives à hauteur de 14 745 €.

Culture

Patrimoine culturel (2 834 065 €)

En fonctionnement, 1 920 000 € de subvention pour l'EPCC des Châteaux (même niveau qu'en 2020) et **376 324 € pour la Conservation du patrimoine dont 336 500 € de subvention pour l'accompagnement des politiques culturelles et patrimoniales.**

En investissement, 537 741 € pour la Conservation du Patrimoine dont 482 531€ pour le patrimoine architectural protégé et non protégé et 26 248 € pour l'acquisition et la conservation des collections départementales et 28 962 € pour l'accompagnement des politiques culturelles (Musée de Vassieux...).

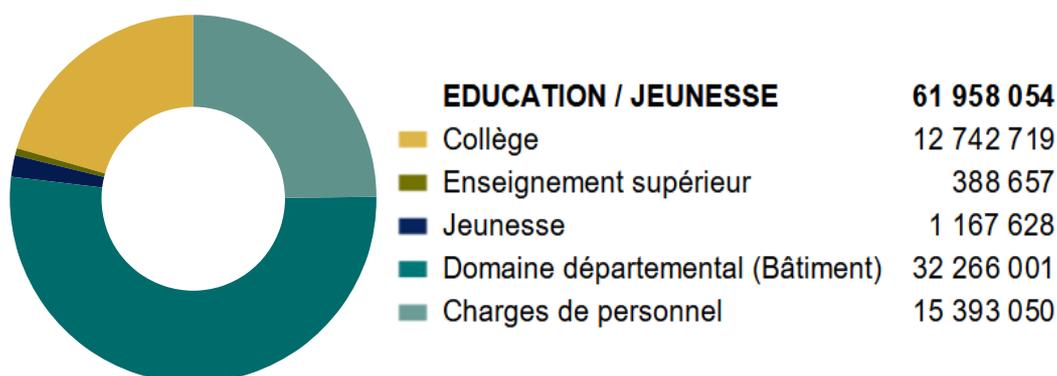
Domaine départemental Culture (1 648 130 €)

Les travaux d'investissement se répartissent en grosses réparations et restructurations sur les bâtiments culturels, soit une baisse de 58 034 € par rapport à 2020.

Les grosses réparations (travaux plus études) sur les bâtiments culturels (Archives, Châteaux, Musées et Médiathèques) s'élèvent à 515 579 €.

Les restructurations s'élèvent à 1 132 551 € dont 236 971 € pour le réaménagement de la médiathèque Drôme Centre et 895 575 € pour les châteaux, principalement pour le château de Suze la Rousse (872 359 €).

Éducation / Jeunesse



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	27,53 M€
Dépenses d'Investissement	34,03 M€
Hors Budget	0,39 M€

ÉDUCATION

- Dotation aux collèges publics (*pédagogie, fluides, entretien, EPS*) et soutien aux collèges privés (*subvention investissement et dotation fonctionnement*) : augmentation du coût des fluides en 2020, impacts liés au COVID.
- Aides aux familles (*bourses départementales et carte Top dep'art distribuée en mains propres à tous les élèves de 6ème*) : campagne de communication renforcée, proposition d'un soutien exceptionnel de 50€ pour les collégiens via la Carte Top Dép'Art pour s'inscrire dans des structures de pratiques artistiques et sportives.
- Équipement des collèges publics : Numérique (6 000 tablettes, 622 bornes wifi, 38 imprimantes 3D, 1500 vidéoprojecteurs dont une centaine interactifs, 4 800 PC, plus de 200 serveurs, abonnements haut débit à 100 Méga symétriques pour tous les collèges) ; entretien (*auto-laveuses, chariots pré-imprégnation,...*) et mobiliers innovants.
- Restauration scolaire : tous les collèges sont au niveau 2 « *En cuisine* » Ecocert a minima et 8 sont au niveau 3 (>50 % de bio) : revalorisation du coût denrée pour les candidats au niveau 3 ; élaboration d'un audit « local » en lien avec Ecocert, lutte contre le gaspillage alimentaire impactée par la crise sanitaire.
- Actions éducatives : 350 demandes d'actions clés en mains et 280 projets libres déposés. Augmentation des sollicitations pour la boîte à outils du CDJ.
- Conditions de travail des agents : équipements de protection individuelle en augmentation du fait de la crise sanitaire (*gants, visières, masques...*), acquisition de matériel ergonomique, prestations externalisées auprès d'entreprises d'insertion pour soutenir les équipes en difficulté.

Éducation / Jeunesse

- Lancement d'une démarche « *qualité de service* » dans les collèges.
- Accompagnement de la communauté éducative des collèges dans le cadre des constructions ou restructuration d'établissement.

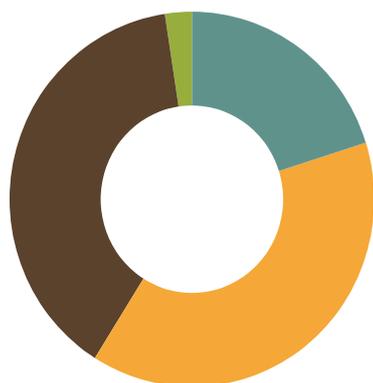
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Financement en fonctionnement et en investissement des formations et structures existantes ;
- Poursuite du soutien au groupement d'intérêt public du Campus de l'Université Grenoble Alpes en Drôme-Ardèche pour le maintien d'une offre diversifiée et de qualité sur le territoire. Signature d'une convention cadre pour le développement d'actions concrètes à destination des publics cibles du Département : collégiens, jeunes de l'ASE, BRSA.
- Soutien aux étudiants les plus précaires lors de la crise sanitaire en proposant la gratuité des repas aux étudiants boursiers.

JEUNESSE

- Poursuite du Conseil départemental des Jeunes (5^{ème} mandat 2021/2022) et hausse significative du nombre de jeunes élus avec 35 binômes et 70 jeunes.
- Soutien au portail bi-départemental Info-Jeunes 07/26 ;
- Poursuite du financement des fédérations d'éducation populaire et des politiques jeunesse des intercommunalités ;
- Actions de sensibilisation aux médias et au numérique (*actions éducatives Détox l'infox, financement des Promeneurs du net*) ;
- Pilotage transversal : déploiement des dispositifs et actions par, et pour, les jeunes au sein de la Collectivité (*emploi, insertion, aide sociale à l'enfance, ressources humaines*). Focus important sur la diversification des modes d'accueil des jeunes au sein de la collectivité.

Environnement



ENVIRONNEMENT	13 660 090
Environnement	324 526
Espaces Naturels Sensibles	5 286 333
Gestion de l'eau	5 302 381
Charges de personnel	2 746 851

En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	4,60 M€
Dépenses d'Investissement	7,32 M€
Hors Budget	1,73 M€

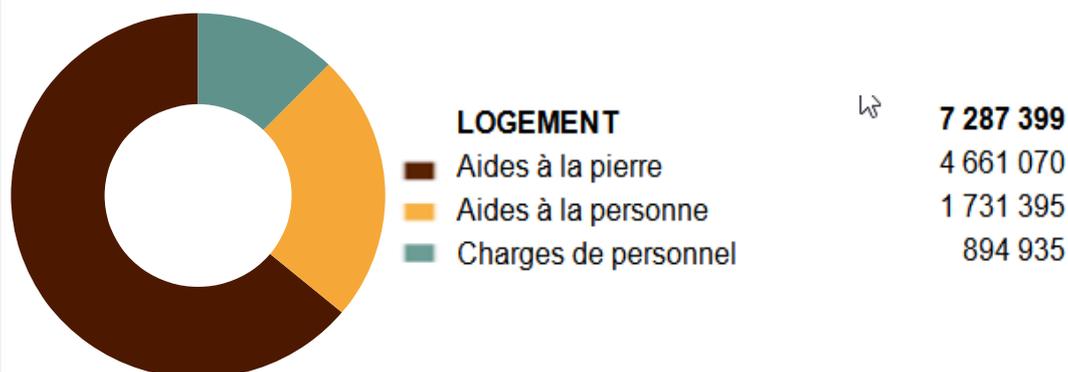
PRINCIPALES ACTIONS

- Programme d'actions éducatives dans les collèges sur les thèmes de la biodiversité et du gaspillage alimentaire et de l'impact environnemental du numérique.
- Animation des 2 Commissions Locales d'Information sur les sites nucléaires de Romans et du Tricastin ; contribution au dossier relatif à la prolongation du réacteur Tricastin 1.
- Achèvement de la requalification du refuge de Tubanet (*ENS du plateau d'Ambel*).
- Poursuite des travaux d'aménagement de la Maison de site de l'Auberge des Dauphins et de ses abords en forêt de Saoû.
- Achèvement de la seconde phase de travaux de requalification du Parc départemental de Lorient.
- Lancement de l'élaboration des plans de gestion décennaux des ENS d'Ambel-Font d'Urle et Lorient
- Organisation de la 13^{ème} édition départementale de la Fête de la nature.
- Installation de la nouvelle Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence ; approbation des Plans de Gestion de la Ressource en Eau et modélisation du fonctionnement de la nappe pour les secteurs Galaure et Drôme des Collines, étude des sites potentiels de retenues collinaires
- Achèvement du Schéma directeur départemental d'eau potable.
- Poursuite de l'étude prospective sur le positionnement de l'Ingénierie publique bidépartementale (07/27) dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Environnement

- Poursuite de la démarche multi-partenariale « *Eviter-Réduire-Compenser* » à l'échelle départementale
- Mise en place d'un programme de formation des nouveaux élus dans le cadre de la démarche Ingénierie publique et création d'un nouveau format mensuel sous forme de webinaire.

Logement



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	2,97 M€
Dépenses d'Investissement	4,32 M€

PRINCIPALES ACTIONS

Le Service Habitat-Territoires anime et met en œuvre la politique logement « aide à la personne/aide à la pierre », à travers :

- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- le Fonds Unique Logement et Habitat (FULH),
- le Programme d'intérêt Général de Lutte contre l'Habita Indigne et Indécent,
- le Plan logement/dispositif d'aide à la pierre.

Le service élabore et coordonne également l'avis du Département sur les documents d'urbanisme en cours de révision ou d'élaboration.

Les Enjeux sont :

- Permettre à chaque Drômois d'accéder et de se maintenir dans un logement adapté à ses besoins, ses revenus.
- Favoriser une offre d'habitat de qualité et abordable, sur le territoire drômois.
- Adapter les logements à la perte d'autonomie.
- Lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et indécent.

ÉVOLUTIONS 2021 PAR RAPPORT A 2020

Dans le cadre de l'aide à la pierre

- Bilan du dispositif d'aide à la pierre départemental 2015-2020
- Démarrage de la réflexion sur un dispositif d'aide à la pierre rénové à échéance 2023

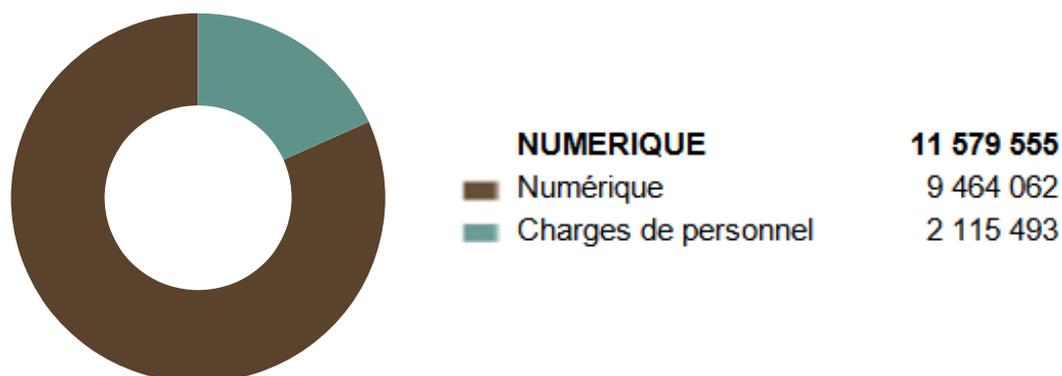
Dans le cadre de l'aide à la personne

- Mise en place de la gestion électronique des dossiers logement et déploiement des nouveaux marchés publics dans le cadre du FULH : instruction externalisée des dossiers, accompagnement social lié au logement et prévention des expulsions Lancement de la nouvelle charte de prévention des expulsions.
- Renouvellement du Programme d'intérêt Général de lutte contre l'habitat indigne et indécent.
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Chiffres clés

6 600 aides individuelles accordées au titre du FULH pour un montant de 1 413 333 €.
1 929 aides apportées aux logements publics et privés pour un montant de 4 600 613 €.

Numérique



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	4,29 M€
Dépenses d'Investissement	7,28 M€

IINFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Suivi et cofinancement du déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet RIP FTTH ADN (la fibre à la maison pour tous).

Cofinancement et suivi des travaux conduits par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour améliorer la couverture en téléphonie mobile de 18 sites drômois issus des programmes nationaux de 2016 dans des zones économiques et touristiques mal desservies.

Poursuite de la mise en œuvre en lien avec la Préfecture de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du programme national New Deal visant la complétude de la couverture en téléphonie mobile d'ici 2023.

Mise en œuvre en partenariat avec la Région d'une solution satellite/4G fixe pour garantir l'accès au Très Haut Débit pour tous, dans les territoires en attente de l'arrivée de la fibre optique.

DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES

Accompagnement à l'émergence de lieux dédiés à la médiation numérique dans le cadre de l'appel à projets Tiers-lieux d'inclusion numérique : un total de 21 projets retenus et financés sur 3 ans, pour un maillage du territoire au plus près des usagers.

Coordination et animation de ce réseau d'acteurs et lancement du label drômois « les Éclaireurs du Numérique ».

Élaboration d'une cartographie destinée aux professionnels du travail social et de la médiation numérique pour faciliter l'interconnaissance de leurs missions et services proposés, afin de rendre plus plus efficient l'accompagnement des usagers.

Collaboration avec l'association le Moulin digital pour acculturer les Drômois, particuliers comme professionnels, aux nouveaux usages numériques.

Numérique

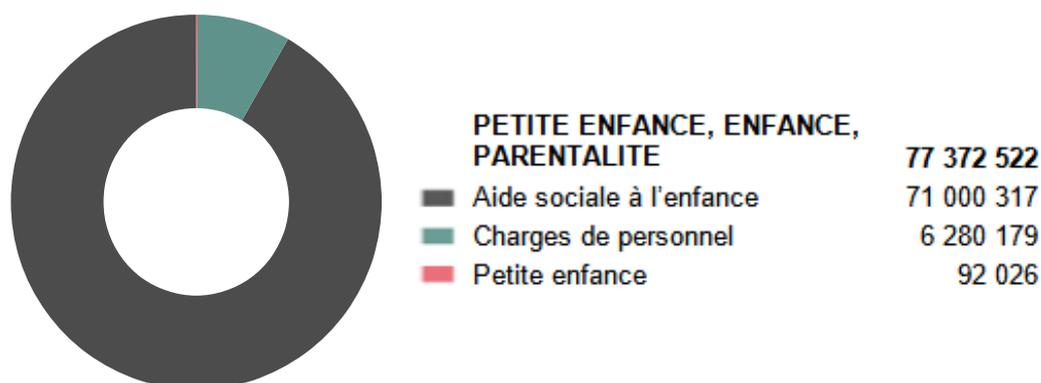
Organisation du premier Innovaction en partenariat avec le Moulin Digital et le 8 Fablab pour animer des sessions « d'intelligence collective » en lien avec la thématique de l'alimentation (PAT) et plus particulièrement sur l'accès à une nourriture de qualité.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES DANS LES TERRITOIRES

Les grands projets 2021 en matière de numérique au sein du département :

- Nouvelle feuille de route numérique (DOSIN et Mission Numérique).
- Une refonte complète de nos deux centres de données (serveurs, disques, ...).
- Changement de notre solution de sauvegarde.
- Poursuite du déploiement d'ordinateurs portables pour l'ensemble des agents afin d'assurer la possibilité de télétravail pour tous.
- Equipements pour les nouveaux élus.
- Durcissement de la politique de changement de mot de passe.
- Atlas socio-économique.
- Cartographie des acteurs de la médiation numérique.
- Billeterie Auberge des Dauphins.
- Modernisation du logiciel du secteur social.
- Poursuite de la dématérialisation :
 - Dossiers de l'Insertion RSA.
 - Dossiers du Logement.
 - Prestations sociales des agents.
 - Mise à jour terrain des ouvrages d'art.
 - Saisie embarquée PDESI.
 - Saisie embarquée Signalétique pastorale.
 - Saisie terrain pour les préleveurs Laboratoire.

Petite enfance, enfance, parentalité



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	77,12 M€
Dépenses d'Investissement	0,04 M€
Hors Budget	0,10 M€

PRINCIPALES ACTIONS

ASE

En 2021, il s'agit principalement de renforcer les liens avec la justice et les établissements sur le parcours de l'enfant et de renforcer la transversalité avec le secteur santé et handicap.

Les principales évolutions des dépenses portent sur :

Adaptation de l'offre aux besoins de l'enfant à travers les CPOM, notamment sur les mesures éducatives mises en œuvre à partir du domicile de l'enfant, ou à travers des partenariats sur accueil parental, maisons et centres maternels, séjour de rupture, lieu de vie hors département. (+0.2%).

Développement à partir d'août 2021 d'un lieu de vie dédié à la prise en charge spécifique d'enfants présentant un handicap intellectuel (+13%).

Mise en œuvre du plan d'action de l'audit du diagnostic sur l'accueil familial donnant création au service des assistants familiaux fin 2021.

Poursuite des actions accompagnées (hébergement, suivi éducatif, allocation budget, financement étude supérieure) notamment par le plan pauvreté sur les sortants de l'ASE afin de prévenir toute « sortie sèche » et le développement de la médiation familiale. (+13%).

Apport d'un soutien d'aide à l'investissement informatique d'un partenaire.

Petite enfance, enfance, parentalité

Quelques chiffres

- 3 100 enfants pris en charge et accompagnés.
- 274 contrats jeunes majeurs.
- 1 200 mesures éducatives à partir du domicile.
- 165 mineurs non accompagnés.
- 4 450 aides financières allouées.

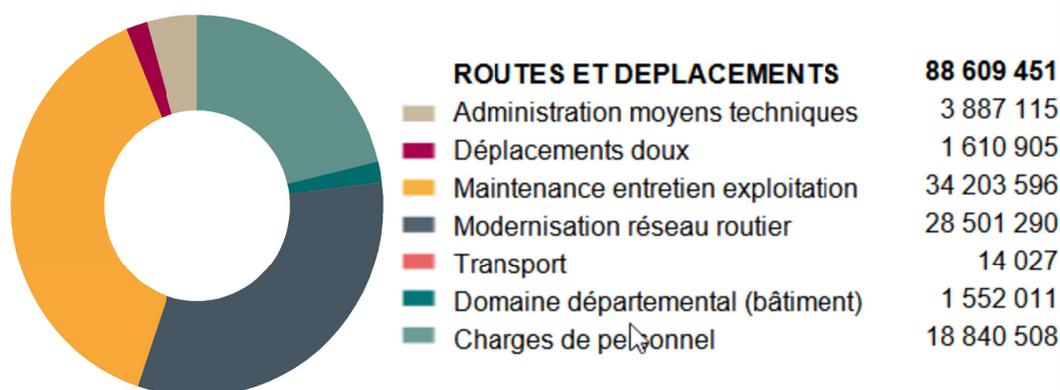
PETITE ENFANCE

- Faciliter l'accès aux structures petite enfance pour les familles présentant des besoins spécifiques sur le plan de la santé et du développement, de l'éducation et de la relation, et accompagner les familles et enfants accueillis dans un projet concerté de co-éducation.
- Assurer dans le cadre de sa compétence réglementaire, l'agrément et la formation obligatoire des Assistants maternels.
- Analyser et intégrer l'ensemble des publications 2021 relatives à la réforme des services aux familles et des modes d'accueil.

Quelques chiffres

- 8 gestionnaires en conventionnement représentant une cinquantaine de multi-accueils – 18 885 heures réservées en crèches (+20 % / 2020)
- 2852 Assistants maternels en Drôme – 111 nouveaux agréments / 433 renouvellements / 20 sessions de formations obligatoires

Routes et déplacements



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	28,60 M€
Dépenses d'Investissement	59,25 M€
Hors Budget	0,76 M€

PRINCIPALES ACTIONS

L'année 2021 a vu la poursuite ou l'aboutissement de démarches engagées par la Direction des Déplacements telles que :

- la programmation pluriannuelle des investissements routiers sur RD, dans le cadre du SODeR (Schéma d'Orientation des Déplacements Routiers) et dans le respect de la PFI (Programmation Financière des Investissements) ;
- la démarche de redéfinition des politiques d'entretien et d'exploitation de la route ;
- le pilotage des dossiers liés aux déplacements et au développement durable, au plan de prévention du bruit dans l'environnement, à l'innovation routière ;
- la sécurisation du réseau routier, l'amélioration de l'accessibilité des territoires, la fluidification des trafics.

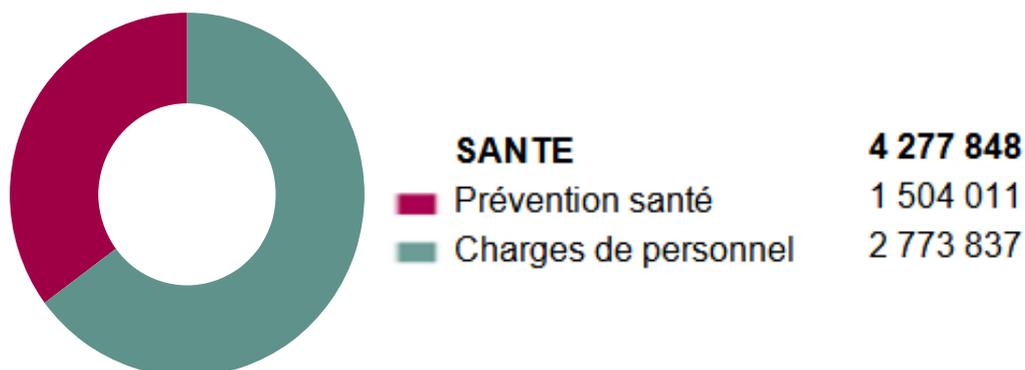
En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le montant s'élève à 59,25 M€ en 2021 dû à une bonne réalisation des programmes annuels dont les revêtements et grosses réparations aux chaussées (18,5M€) et du Programme Pluriannuel d'Investissement sur RD (*taux de consommation globale des crédits d'investissement votés de 97,13%*) et au lancement d'un programme complémentaire de travaux.

Routes et déplacements

ACTIONS PHARES DE L'ANNÉE

- L'approbation de nouvelles orientations de la politique cyclable, visant à développer fortement le vélo du quotidien, et se traduisant par l'inscription d'une AP de 34 M€ pour les aménagements cyclables sur RD ;
- La poursuite de l'aménagement de la RD 540 entre Montélimar et Montboucher ;
- Le démarrage de la passerelle sur ViaRhôna à la Roche de Glun ;
- La poursuite de l'échangeur de la RD 532C et des projets connexes d'aménagement de la plaine de Pizançon ;
- La poursuite du calibrage entre le carrefour de Novezan et le virage Pancalo sur la RD 538 ;
- La réparation et la protection anticorrosion du pont sur le Rhône à ANCONE sur la RD11 ;
- L'exploitation des données de l'outil de suivi d'activités pour la filière entretien et exploitation ;
- Les études sur les routes sublimes du Vercors.

Santé



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	4,25 M€
Dépenses d'Investissement	0,03 M€

PRINCIPALES ACTIONS

- Proposer une offre de planification familiale et de conseil conjugal sur tout le territoire.
- Favoriser la prévention et le suivi des femmes enceintes, des jeunes enfants, et des familles.
- Adapter l'offre de garde des jeunes enfants aux besoins.
- Favoriser l'accès à l'offre de PMI en diversifiant ses modalités.

Poursuite du déploiement du plan de redynamisation de l'offre de soins pour apporter une réponse de 1^{er} recours de proximité à tous les drômois.

- Assurer une mission de prévention en matière de santé publique (*dépistages, vaccinations...*).

Concernant la PMI, plusieurs projets sont portés en 2021 notamment la démarche Référent de Parcours Péri-Natalité (RéPap), et la prévention des conduites addictives (dont le périmètre s'étend également à plusieurs structures de protection de l'enfance dont la MDE). Dans un contexte fragile, il s'est également agi de maintenir les activités de PMI auprès du public concerné, ainsi que le soutien à la parentalité. Enfin un travail a été lancé sur l'actualisation de l'offre de services de PMI.

Pour la Santé Publique, il s'agit de la poursuite des actions de dépistage de la tuberculose et la demande d'habilitation du Département en tant que Centre de Lutte Antituberculeuse et les actions de vaccination publiques.

Petite enfance, enfance, parentalité

Pour la Redynamisation de l'offre de soins : développement du dispositif Maison des internes sur le Nord Drôme (St-Vallier), organisation de nouvelles sessions délocalisées du cursus de maître de stage universitaire, soutien aux projets de maisons de santé, lancement de la démarche expérimentale de mise en place d'une borne de télé-médecine en partenariat avec IPM France à Romans.

Quelques chiffres clés

- 17 lieux de planification et d'éducation familiale.
- 35 lieux de consultation PMI .
- 1 058 femmes vues en centres de planification.
- 4 373 enfants vus en consultation et 4 841 en bilan de 3-4 ans
- 2 852 Assistantes maternelles.
- 150 EAJE.
- 29 médecins généralistes installés en Drôme pour 14 départs, soit un solde de +15.
- Un solde de +40 médecins sur la période 2018-2021.
- Une quinzaine d'étudiants logés en Maison des internes (Romans, Valence, Saint-Vallier).
- 31 généralistes dont 12 drômois formés Maître de Stage Universitaire en 2021.
- 3 maisons de santé financées pour 600K€.

Sécurité



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	23,48 M€
Dépenses d'Investissement	0,00 M€

Les missions majeures du SDIS consistent en la mise en œuvre d'une politique départementale de protection des biens et des personnes.

Le Département, principal financeur du SDIS en fonctionnement, a revu son niveau de contribution à la hausse de 350 000 €, soit un montant global de 23 480 000 € en 2021, afin de permettre au SDIS d'absorber l'impact financier des 2 mesures majeures actées en 2020 :

- **Le protocole d'accord validé en 2019 pour le recrutement prévisionnel de 32 sapeurs pompiers professionnels** sur 4 ans pour répondre à la hausse significative du volume des interventions.

- **La revalorisation de la prime de feu revalorisée en juillet 2020 :**

La prime de feu qui bénéficie aux sapeurs pompiers professionnels a été revalorisée en juillet 2020, passant de 19 % à 25 % du salaire de base, pour un gain mensuel en moyenne de 100 €. Cette hausse de charge sera compensée par le Département en 2021.

Alors que la pandémie du COVID 2019 avait influencé l'activité opérationnelle du SDIS en 2020 à la baisse avec - 7,7 % d'interventions, **l'année 2021 affiche le niveau le plus élevé depuis 2017 , avec 42 125 interventions** (pour 35 800 en 2020). La tendance d'une demande toujours croissante de secours à la personne se poursuit, avec 74.1 % des missions réalisées pour 72.1 % en 2020.

La mobilisation de volontaires reste un axe stratégique fort pour le SDIS avec le recensement de 2 700 recrues au 31 décembre 2021 pour 2 670 fin 2020, et un taux de fidélisation maintenu (*12 ans et 5 mois*).

En investissement, le déroulement des plans de renouvellement de matériel (*10 M€ sur 2019-2021*) se sera poursuivi, ainsi que la mise en œuvre du schéma directeur immobilier (*13 constructions neuves et 28 réhabilitations pour 24 M€ en 5 ans*).

Soutien financier aux collectivités



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	3,08 M€
Dépenses d'Investissement	12,70 M€
Hors Budget	11,65 M€

En investissement

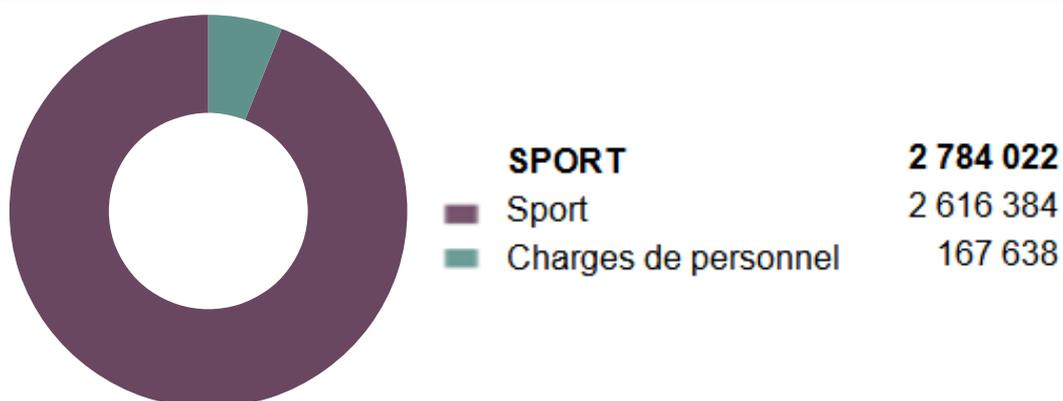
Soutien financier aux Collectivités pour les accompagner dans leurs projets d'investissement dans un contexte sanitaire difficile et avec un calendrier électoral modifié :

- **Solidarité territoriale** : soutien financier des projets de patrimoine pour les communes de moins de 1,3 M€ de PFI et de la voirie communale pour les communes de moins de 5 000 habitants.
- **Cohérence Territoriale** : financement des projets de plus de 80 000 € HT pour les communes et EPCI, et notamment, dans le cadre de la politique de redynamisation de l'offre de soin. A noter que dans le cadre du Plan de Relance, le SRC a payé en 2021, plus de 7 M€ sur des projets « transition énergétique ».
- **Différents amendements** ont été apportés au dispositif d'aide aux collectivités : mise en place d'un fonds « *intempéries* », financement de la vidéo protection pour les communes de moins de 10 000 habitants, financement des investissements pour le déneigement (communes supérieures à 700 m d'altitude). Au total : 998 dossiers soutenus, pour 79,8 M€ de travaux et 25 M€ de subventions.
- Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, le Département a accepté de faire l'intermédiation des crédits d'études de la Banque des Territoires.

En fonctionnement

- Durant la crise sanitaire, maintien du soutien aux associations organisatrices de manifestations d'intérêt local.
- Participations statutaires aux Parcs Naturels Régionaux.
- Le Département et L'agglomération de Valence Romans sont lauréats au dispositif de coopération décentralisée de l'Agence Française de Développement.

Sport



En M€	CA 2021
Dépenses de Fonctionnement	2,69 M€
Dépenses d'Investissement	0,09 M€

Sport scolaire

- Soutien à 14 sections sportives de collèges et 51 associations Sportives de collèges.

Sport

- Maintien du soutien aux organisateurs de manifestations sportives impactées par la crise sanitaire.
- Maintien du soutien aux comités sportifs dans 5 appels à projets thématiques.
- Poursuite du projet de modernisation de la Politique sportive départementale.
- Accompagnement de 47 clubs de niveau national et 31 sportifs de haut niveau au sein du Club Drôme.

Actions phares 2021

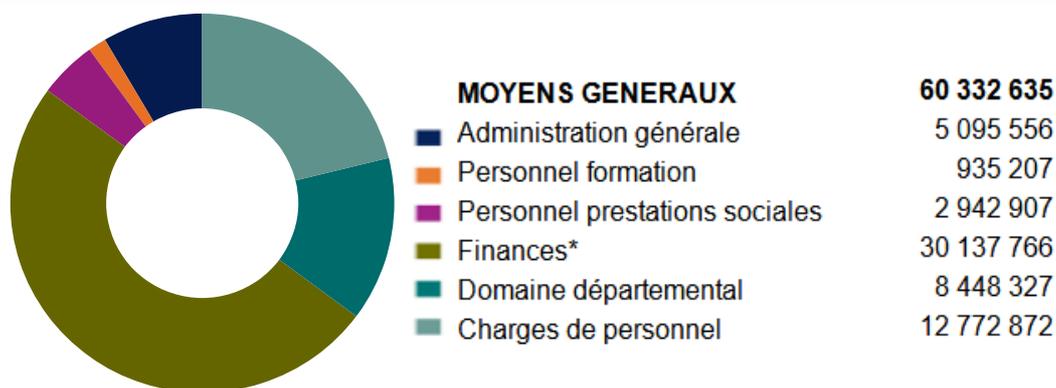
- Labellisation de 6 sites « *Centre de Préparation aux Jeux Olympiques* » à Romans (*Judo, Rugby à 7, Aviron, Volley Ball*) et Bourg de Péage (*Handball*), Valence (*Escalade*).
- Partenariat avec 3 ambassadeurs Drôme Terre de Jeux.
- Organisation des 1^{er} Jeux des collégiens.

Sport

Sport nature

- Lancement de l'élaboration du futur schéma départemental des sports de nature.
 - Organisation le 25 novembre 2021 d'un colloque national sur le thème « fonds européens et sports de nature » avec le Ministère des Sports.
 - Lobbying pour l'évolution de la loi sur la responsabilité juridique des propriétaires et gestionnaires de sites sports de nature en lien avec l'Assemblée des Départements de France.
 - Mise en place de conventions de partenariat avec l'ensemble des territoires et gestionnaires des sentiers de randonnée, accompagnement technique et juridique, création d'un outil cartographique de recensement partagé des conventions de passage avec l'ensemble des gestionnaires (EPCI et comités départementaux).
 - Création du Guide des sports de nature en milieu scolaire dans la Drôme.
 - Urbanisme : Accompagnement du projet PLUI Diois.
 - Implantation signalétique de randonnée secteur Beaurières/connexion Marais des Boulignons et entretien du réseau (160 poteaux).
 - 7 500 km d'itinéraires de randonnées entretenus pour 64 000 € de subventions versées aux gestionnaires.
 - 70 000 € de subvention pour 6 sites de pratique (spéléologie, escalade, via ferratas, vol libre).
 - 173 alertes traitées sur la plate-forme d'alertes Suricate dédiée à la déclaration des incidents survenus lors de la pratique des sports de nature.
 - Poursuite du dispositif Ambassadeurs sports de nature (5 ambassadeurs labellisés).
 - Déploiement de la passerelle d'envoi de données de la base de données départementale vers la base de données touristique Apidae : 650 espaces, sites et itinéraires diffusés.
- obtention du Prix Territoria bronze, catégorie Territoires innovants.

Moyens généraux



*hors réaménagement de la dette

En M€	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	38,11 M€
Dépenses d'investissement	22,22 M€

RESSOURCES HUMAINES

L'augmentation des dépenses de personnel en 2021 s'expliquent par plusieurs éléments, les 2 principaux sont :

- l'incontournable GVT, qui représente près d'1 % de dépenses supplémentaires,
- et l'accroissement du nombre d'ETP, avec une hausse de 26,77 ETP pour le budget principal.

Les dépenses en moyens temporaires supplémentaires n'ont pas baissé durant cette période, avec un effet boule de neige de la nouvelle indemnité de précarité.

La mise en oeuvre également d'une politique de développement de l'apprentissage au sein des services a concouru à l'augmentation mécanique de ces charges.

L'année 2021 a été une année de transition, marquée par les échéances électorales et la poursuite de la pandémie.

L'inscription de la crise dans la durée n'a pas réduit l'activité de prévention des risques : les changements, et modifications des protocoles, les impacts en termes d'organisation du travail. Ainsi, le nouveau règlement en faveur du télétravail adopté en 2020 n'a-t-il pu être mis en oeuvre que fin 2021.

Cette période de transition a conduit à renforcer, sur un mode agile, les dispositifs de formation des agents et des cadres, notamment au travers de l'offre d'accompagnement managériale. Des actions de co-développement ont ainsi été expérimentées

Moyens généraux

FINANCES

Les 30,14 M€ de dépenses du secteur d'intervention « finances » relatifs à la politique Moyens généraux correspondent essentiellement à :

La gestion de la dette (*hors emprunt contracté pour l'acquisition de la forêt de Saou affecté à la politique Environnement*) 16,0 M€ qui comprend :

- le remboursement du capital de la dette (15,3 M€)
- ainsi que des charges d'intérêts et des frais financiers divers (*essentiellement des commissions de non utilisation*) pour un total de 0,7 M€.

Les autres postes dépenses qui rentrent dans cette politique sont :

- la réalisation de provisions pour 4,6 M€,
- la contribution à la péréquation horizontale pour 7,9 M€ (*fonds DMTO et CVAE*),
- ou encore les annulations de titres antérieurs ou les mises en non valeur de créances pour 1,6 M€.

LE « DOMAINE DÉPARTEMENTAL » : les bâtiments

Les actions principales de la Direction sur cette politique ont été les suivantes :

- Réaménagement des locaux sur Rovalparc
- Fin des travaux d'amélioration sur l'Hôtel du Département
- Rénovation et enlèvement d'amiante dans certains bâtiments dont des logements de fonction.
- Fin de l'opération sur l'aéroport de Chabeuil de la création du poste Frontière.
- Des travaux d'amélioration énergétiques dans divers bâtiments.

Sur le fonctionnement :

- Avec la Vente du pôle ECOTOX, une baisse des charges de fonctionnement a pu être réalisée.
- Par ailleurs avec les contrats UGAP sur le Gaz et l'électricité, le Département n'a pas eu à subir sur l'année 2021 des augmentations de prix puisque ces marchés étaient à prix fixe. Cela ne sera plus le cas à partir de Janvier 2022 pour l'électricité et pour le gaz à partir de Juillet 2022.

Le patrimoine immobilier du Département représente 260 sites pour environ 340 000 m² de planchers comprenant notamment 31 collèges, 5 médiathèques, 3 châteaux...

En 2021, les investissements sur le patrimoine liés aux Moyens généraux ont atteint 4,89 M€, avec notamment :

- 0,66 M€ pour les travaux de performance énergétique,
- 1,38 M€ pour les travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées,
- 1,19 M€ pour le plan amiante,
- 0,37 M€ de travaux sur l'aéroport de Chabeuil (*Point de passage frontalier, aérogare*),
- 0,31 M€ de travaux pour les aménagements sur l'Hôtel du Département,
- 0,16 M€ de travaux pour les aménagements sur Rovalparc,
- 0,18 M€ de travaux sur le programme Grosses Réparations Moyens Généraux.

Les dépenses de fonctionnement liées aux frais de gestion des bâtiments (*assurance, nettoyage des locaux, contrats de maintenance...*) s'élèvent à 3,1 M€.

ANALYSE DETAILLEE

Pour illustrer ces points, il vous est proposé de vous présenter successivement :

➤ Une analyse financière de l'exercice 2021

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- L'autofinancement / Épargne
- Les dépenses d'investissement
- Le financement de l'investissement
- La dette départementale

➤ Les onze ratios prévus par la Loi du 6 février 1992 et son Décret d'application du 27 mars 1993.

Ils sont également présentés en annexe du Compte Administratif

- Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant
- Produit de la fiscalité directe en euros par habitant
- Produit de la fiscalité directe en euros par habitant (recettes hors fiscalité reversée)
- Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant
- Dépenses brutes d'équipement en euros par habitant
- Encours de la dette en euros par habitant
- Dotation globale de fonctionnement (DGF) en euros par habitant
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (en %)
- DRF + Remboursement de capital / RRF (en %)
- Dépenses brutes d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement (en %)
- Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement (en %)

Vous trouverez ci-après, en mouvements réels et d'ordre, la balance des réalisations par chapitre budgétaire. Pour une approche plus fine, l'analyse du Compte Administratif 2021 présentée dans les pages suivantes est basée uniquement sur les mouvements réels effectués en fonctionnement et investissement.

Chap.	Chapitre	Dépenses votés	Dépenses réalisés	% Mandaté	Recettes votés	Recettes réalisés	% Mandaté
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	46 977 123,28	46 977 123,28	100,00 %	-	-	-
020	Dépenses imprévues (dépenses)	1 000 000,00	-	-	-	-	-
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (recettes)</i>	-	-	-	57 500 000,00	-	0,00 %
024	Produit de cession des immobilisations	-	-	-	7 915 000,00	-	0,00 %
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section (chap.investissement)</i>	37 500 000,00	52 222 403,61	139,26 %	42 500 000,00	65 651 066,51	154,47 %
041	<i>Opérations d'ordre patrimonial (à l'intérieur de la section d'investissement)</i>	1 200 000,00	156 961,04	13,08 %	1 200 000,00	156 961,04	13,08 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	83 791 279,03	85 964 869,60	102,59 %
13	Subventions d'investissement	10 000,00	10 000,00	100,00 %	8 652 437,89	6 442 270,31	74,46 %
16	Emprunts et dettes assimilées	36 199 000,00	35 029 181,34	96,77 %	84 705 000,00	29 500 929,98	34,83 %
20	Immobilisations incorporelles	4 550 756,02	2 075 565,02	45,61 %	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	46 134 128,90	33 256 813,45	72,09 %	65 000,00	765,00	1,18 %
21	Immobilisations corporelles	18 478 387,83	10 483 884,55	56,74 %	-	2 205,46	-
23	Immobilisations en cours	93 501 176,61	90 695 158,58	97,00 %	2 718 800,78	1 791 812,44	65,90 %
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	234 263,25	4 351,94	1,86 %	20 000,00	19 000,00	95,00 %
28	Amortissements des immobilisations	-	-	-	-	-	-
454	Oper. Rememb. Et d'aménagement Foncier	459 866,94	139 380,60	30,31 %	5 000,00	4 960,28	-
455	Oper. d'invest. sur établissements d'enseignement	5 020 883,23	2 904 057,86	57,84 %	2 505 735,00	1 600 335,00	-
458	Opérations sous mandats	7 234 413,94	1 495 040,43	20,67 %	6 921 747,30	1 154 426,52	16,68 %
	TOTAL INVESTISSEMENT	298 500 000,00	275 449 921,70	74,26 %	298 500 000,00	192 289 602,14	60,26 %
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	12 648 971,80	12 648 971,80	100,00 %
011	Charges à caractère général	41 586 654,48	30 138 566,63	72,47 %	-	-	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	111 186 549,50	108 808 406,58	97,86 %	-	-	-
013	Atténuations de charges	-	-	-	2 760 700,00	2 859 980,49	103,60 %
014	Atténuations de produits	10 889 284,23	10 240 284,86	94,04 %	-	-	-
015	Revenu minimum d'insertion	-	-	-	-	-	-
016	APA	63 926 619,00	61 914 125,82	96,85 %	23 081 949,59	23 483 127,18	101,74 %
017	RSA - Section de fonctionnement	84 823 301,60	75 577 567,67	89,10 %	1 000 000,00	700 840,22	70,08 %
022	Dépenses imprévues (dépenses)	5 100 000,00	-	0,00 %	-	-	-
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	57 500 000,00	-	0,00 %	-	-	-
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section (chap.fonctionnement)</i>	42 500 000,00	65 651 066,51	154,47 %	37 500 000,00	52 222 403,61	139,26 %
65	Autres charges de gestion courante	230 584 864,19	217 172 104,01	94,18 %	-	-	-
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	216 820,00	187 989,94	86,70 %	-	-	-
66	Charges financières	1 585 000,00	821 204,43	51,81 %	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	1 735 486,00	1 244 975,73	71,74 %	-	-	-
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 665 421,00	4 595 421,00	98,50 %	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	-	-	4 812 921,37	6 366 458,59	132,28 %
73	Impôts et taxes	-	-	-	352 233 670,00	378 845 079,63	107,56 %
731	Impositions directes	-	-	-	75 868 733,00	75 965 676,00	100,13 %
74	Dotations, subventions et participations	-	-	-	114 097 870,82	112 461 503,41	98,57 %
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	25 603 550,00	24 997 847,64	97,63 %
76	Produits financiers	-	-	-	100 000,00	282 646,28	282,65 %
77	Produits exceptionnels	-	-	-	251 936,90	8 784 751,17	3486,89 %
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-	6 339 696,52	6 339 696,52	100,00 %
	TOTAL FONCTIONNEMENT	656 300 000,00	576 351 713,18	87,82 %	656 300 000,00	705 958 982,54	107,57 %
TOTAL GENERAL		954 800 000,00	851 801 634,88		954 800 000,00	898 248 584,68	

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1/ Des recettes particulièrement dynamiques (+6,7 %)

Recettes de fonctionnement	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
		600,9

Les recettes 2021 progressent de 6,7% (+40,2 M€), progression légèrement supérieure à celle enregistrée en moyenne par les départements (+6,0% selon Bercy).

Il s'agit de la plus forte progression enregistrée ces 10 dernières années liée à des recettes ponctuelles, comme les cessions de biens immobiliers (8,3 M€), aux reprises de provisions (6,3M€), et à l'envolée des DMTO (+32,7 %). Cette progression faite suite à 3 années d'évolution des recettes plus modeste avec 1 % en 2018, 2,9 % en 2019 et 1,8 % en 2020.

Toutefois, ces trois recettes « exceptionnelles » 2021 cachent l'atonie des autres, puisqu'en les neutralisant les recettes n'auraient progressé que de 0,2 %.

En 2021, la structuration des recettes est fortement modifiée en raison du remplacement de la taxe foncière bâtie (fiscalité directe) par une fraction de TVA (fiscalité indirecte).

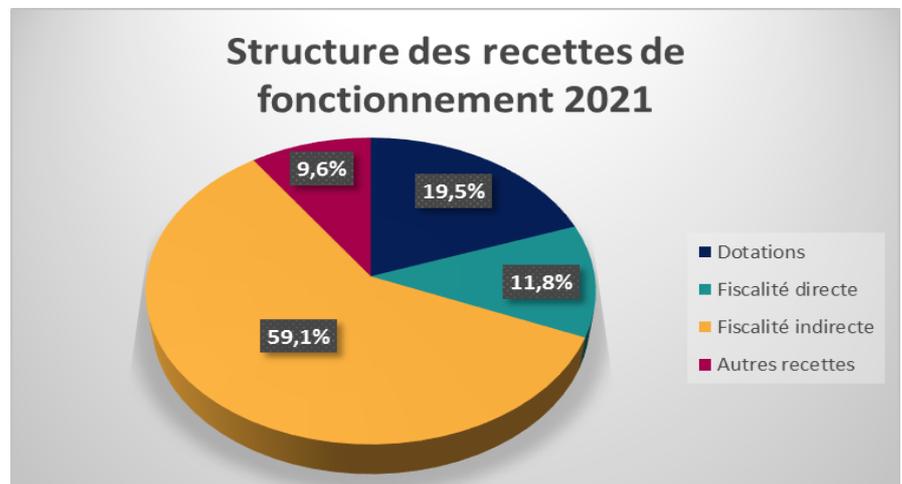
La part de la fiscalité indirecte devient donc encore plus prépondérante.

Ce poids est également renforcé par la forte progression des DMTO qui atteignent un niveau record en 2021, dans une moindre mesure à l'évolution de la TSCA (+4,4 %) et à d'autres recettes en hausse (dont la taxe d'aménagement).

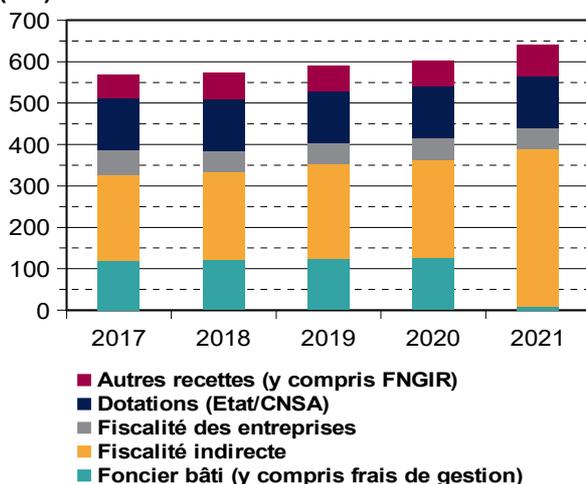
Elle représente désormais 59,1 % (39,1 % en 2020) des recettes de fonctionnement au détriment de la fiscalité directe dont le poids ne représente plus que 11,8 % contre 32,5 % en 2020.

La part des dotations est en recul, elles ne bénéficient d'aucun dynamisme, elles représentent désormais moins de 20 % des recettes de la collectivité.

En revanche, le poids des « autres recettes » (hors fiscalité et dotations) passent de 7,8 % à 9,6 % en raison des cessions de biens immobiliers.



(M€) Evolution des recettes de fonctionnement



Ce graphique montre la progression régulière et modérée des recettes depuis 2017 puis leur accélération enregistrée en 2021.

En revanche la fiscalité sur les entreprises et les dotations n'affichent aucun dynamisme et les autres recettes fluctuent chaque année en fonction de recettes « exceptionnelles ».

2/ Des dotations en légère augmentation

Dotations et participations	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
		123,9

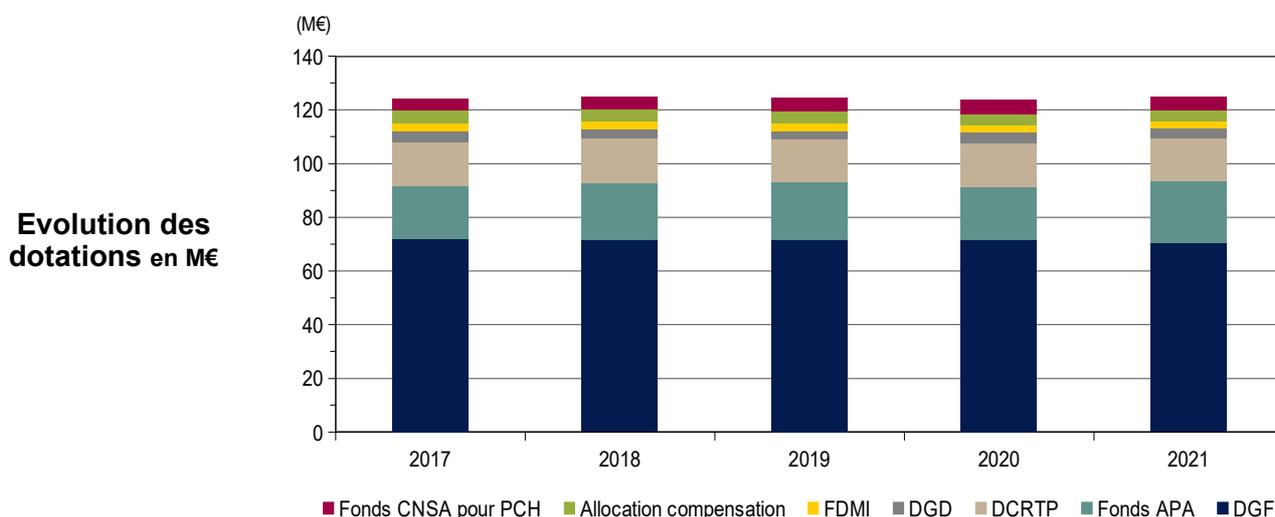
L'atonie des dotations n'est plus à relever, chaque année elles enregistrent une faible évolution (sauf lors des années de ponction de DGF de 2014 à 2017 où la DGF du Département a été amputée de 28,3 M€) avec -0,5 % en 2020 et +0,8 % en 2021.

Les dotations (DGF, DGD, DCRTP, allocations compensatrices de l'État, FMDI et participations dont celles versées par la CNSA) progressent de 1,1 M€ essentiellement en raison de l'accroissement des versements du fonds CNSA pour l'APA.

La plupart des dotations de l'État sont érodées : la DGF est en léger recul, avec 70,6 M€ (-0,7 M€), tout comme la DGD à 3,4 M€ (-0,7M€) ou encore les allocations compensatrices à 4,1 M€ (-0,3 M€).

En revanche, le FMDI affiche une hausse de 0,1 M€ à 2,8M€.

La DCRTP (*Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle*) qui est rentrée en 2017 dans le champ des variables d'ajustement de l'enveloppe normée⁽¹⁾, reste stable à 16,1 M€.



Le graphique ci-dessus montre l'évolution des dotations versées par l'État et les organismes nationaux (CNSA), il en ressort deux constantes :

- depuis 2017, le montant des dotations est relativement stable,
- le poids de leur composante est également similaire chaque année. Seule les versements de la CNSA enregistrent une progression régulière depuis 2017.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse trois fonds au Département, pour l'APA, pour la PCH et la MDPH.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi « ASV ») génère des dépenses supplémentaires financées par trois nouveaux concours versés par la CNSA : le premier pour la revalorisation des droits pour l'APA, le second pour la coordination de la prévention de l'autonomie et le dernier au titre du forfait autonomie.

Les fonds de concours versés en 2021 par la CNSA connaissent une évolution différenciée, le versement du principal fonds (APA) est en hausse de 14,6% (+2,9M€) à 23 M€. En revanche, les recettes versées par la CNSA pour la PCH baissent de 0,2 M€ à 5,1 M€.

⁽¹⁾ Depuis 1996, les relations financières entre l'État et ces Collectivités sont caractérisées par l'existence d'une "enveloppe normée". Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'État aux Collectivités Territoriales. Elle permet à l'État d'ajuster le montant des dotations, notamment pour maîtriser ses dépenses.

4/ Une fiscalité indirecte qui devient prépondérante à compter de 2021

Fiscalité indirecte	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
		234,9

Le remplacement de la taxe foncière par une fraction de TVA en 2021 a gonflé la part de la fiscalité indirecte dans les recettes du Département. Pour le Département de la Drôme, la fiscalité indirecte enregistre une progression de 144 M€ (+61,6 % contre +3,2 % en 2020).

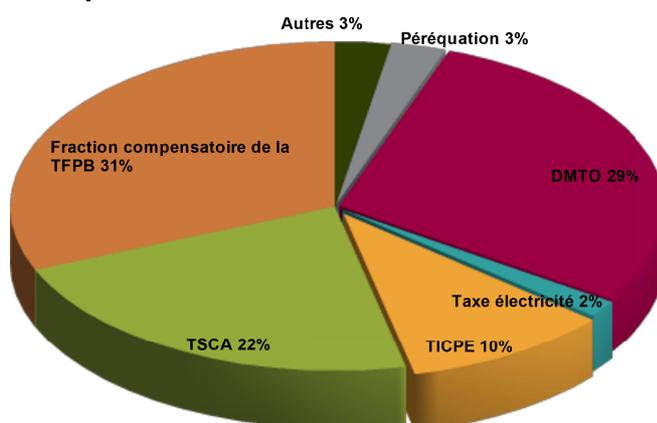
En compensation de la taxe foncière (TF) perçue en 2020, le Département a reçu en 2021 118,6 M€ de fraction de TVA correspondant aux revenus de la TF de 2020 augmentés des compensations d'exonération de TF.

Toutefois, les conseils départementaux ont bénéficié en 2021 en complément une fraction supplémentaire de TVA. Sur le montant national de 250 M€, le Département a perçu à 3,5 M€.

Concernant les autres impôts indirects, les évolutions sont diverses :

- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) + 4,4 %,
- La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) -6,3 %,
- La taxe sur l'électricité, -3,7 %,
- Les recettes des fonds de péréquation, -40,7 %
- La taxe d'aménagement, +12,9 %
- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) +32,7 %.

Répartition de la fiscalité indirecte 2021



La TSCA à 84,5 M€ poursuit sa progression avec +4,4% (+4,6 % en 2020). Les parts de TSCA qui compensent une partie des transferts de compétences sont désormais de 35,6 M€ et la part relative à la suppression de la taxe professionnelle de 48,9 M€.

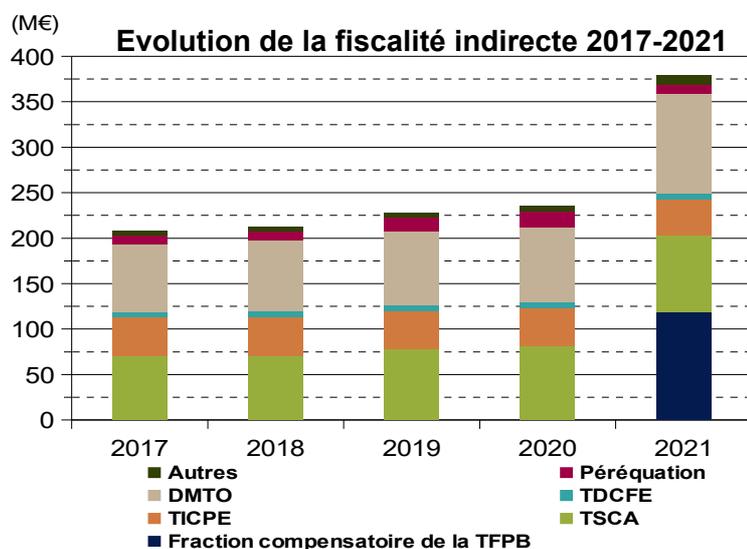
La TICPE, stable jusqu'en 2019, diminue de 6,3 % à 39,3 M€ en raison de moindres consommations en 2021 liées à la crise sanitaire.

Elle finance certains transferts de compétences (*RMI puis RSA, et les transferts non couverts par la part départementale de la TSCA*).

En revanche, la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) augmente de +3,7% à 6,3 M€.

La Taxe d'Aménagement, perçue lors de nouvelles constructions, enregistre une forte progression (+13%) à 6,1 M€. Cette recette fait l'objet régulièrement de rattrapages, il est difficile d'analyser son évolution.

Depuis 2016, 75 % de cette taxe sont affectés au financement des Espaces Naturels Sensibles et 25 % au financement du CAUE.



Le graphique ci-dessus montre une progression constante de la fiscalité indirecte de 2017 à 2020 grâce aux DMTO, à la péréquation et dans une moindre mesure à la TSCA puis une nette augmentation à partir de 2021 avec la fraction compensatoire de la TFPB.

3/ Une chute de la fiscalité directe liée à la dernière réforme fiscale

Fiscalité directe	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
		195,0

Avec le transfert du foncier bâti aux communes et son remplacement de la fiscalité indirecte, la part de la fiscalité directe s'effondre avec une diminution de 119 M€.

Elle représente désormais 11,8 % des recettes de fonctionnement (contre 32,5 % en 2020).

Les autres composantes de la fiscalité directe n'enregistrent aucun dynamisme puisqu'ils baissent de 1,4 %, à l'exception des IFR. Les frais de gestion de la taxe foncière passent ainsi de 9,0 M€ à 8,2 M€ (-9,2%).

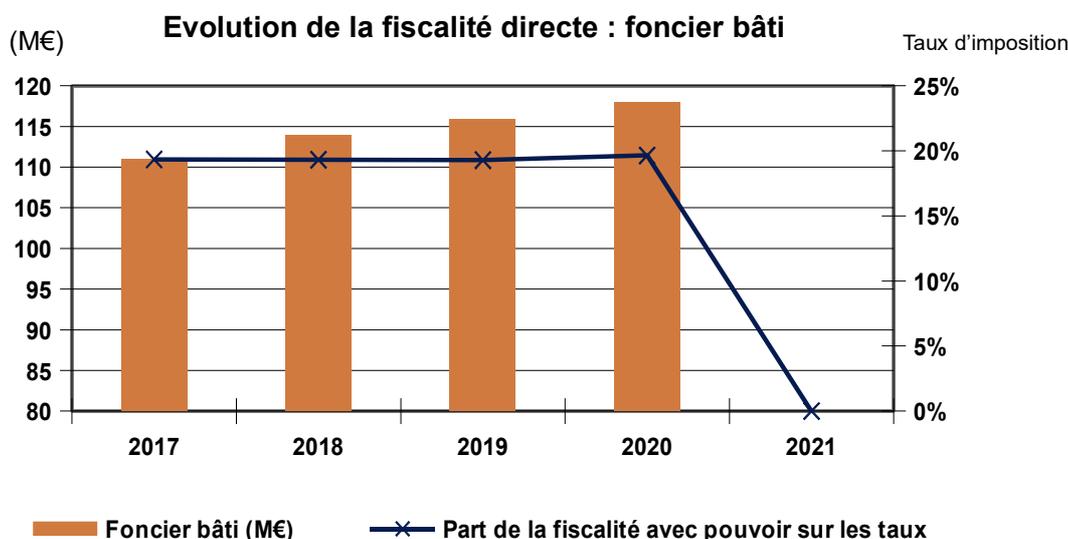
Les impôts sur les entreprises, impactés par la crise sanitaire, enregistrent une contraction (le chiffre d'affaires 2020 servant de base à leur calcul pour 2021).

- La CVAE baisse de 1 M€ en 2021 à 35,3 M€ (-2,9 %). Cette baisse reste modeste au regard des prévisions alarmistes du fait de la chute de l'activité économique enregistrée en 2020.

- Les IFR enregistrent une hausse de 2 % à 8,8 M€ (+0,2M€). Le Département encaisse par habitant un montant d'IFER plus élevé que la moyenne nationale en raison du nombre d'établissements soumis à cet impôt plus important, notamment dans le secteur du nucléaire.

Le montant d'IFER lié aux centrales nucléaires et thermiques s'élève à 5,9 M€, 1,6 M€ pour le photovoltaïques et hydrauliques, 0,8 M€ pour les stations radioélectriques et 0,3 M€ pour l'éolien.

Enfin, la compensation de la CVAE versée par la Région se maintient depuis 2019 à 9 M€ de même que le FNGIR (*Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources*) à 14 M€.



Le graphique ci-dessus montre que la part de la fiscalité directe avec pouvoir de taux a progressé régulièrement de 2017 à 2020, essentiellement en raison de la revalorisation annuelle des bases du foncier bâti puisque le Département n'a pas augmenté son taux sur cette période.

Suite à la dernière réforme fiscale, les départements ne disposent plus depuis 2021 de pouvoir de taux qui garantissait un minimum d'autonomie financière au Département : ce levier fiscal pouvait être mobilisé en cas de fortes augmentations de dépenses ou de diminutions de recettes.

Les départements perdent ainsi leur dernier levier fiscal, et reçoivent en contrepartie une fraction de la TVA nationale (*sans pouvoir de taux*) dont le dynamisme repose sur un taux d'évolution fixé par l'État.

En 2001, les impôts directs avec pouvoir de taux représentaient plus de 50 % des recettes de fonctionnement des départements pour ne plus rien représenter aujourd'hui.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Au niveau national, les DMTO avaient bien résisté à la crise sanitaire en 2020 (- 2% en moyenne) avec cependant des évolutions très hétérogènes selon les collectivités (+0,9 % pour la Drôme). En 2021, le produit des DMTO enregistre la plus forte hausse moyenne jamais enregistrée par les départements, + 23% pour atteindre un niveau d'encaissement de 16,4 milliards d'euros.

Plusieurs facteurs se combinent pour expliquer cette progression :

- le prolongement des premiers comportements d'achat résultant de la crise sanitaire, que certains nomment de manière schématique « exode urbain »,
- des prix immobiliers considérés comme élevés dans beaucoup de territoires,
- la faiblesse persistante des taux d'intérêts,
- le gonflement de l'épargne des ménages, notamment les plus aisés, au cours de la crise sanitaire.

Au vu de ces facteurs et de leur combinaison très favorable en 2021, le dynamisme du marché de l'immobilier dans les secteurs géographiques attractifs depuis la crise sanitaire ainsi que la pénurie de biens à vendre, a clairement contribué à cette hausse.

En 2021, les DMTO atteignent un nouveau record pour la Drôme avec 110 M€, soit +27,1M€. Ce sont surtout les mois d'été où les encaissements ont été marqués avec + 15 M€ sur 3 mois par rapport à 2020 et un pic également en décembre à 12,2 M€ (+ 2,8 M€/ 2020).

Le taux de progression enregistré de 32,7 % est supérieur à la progression de la moyenne nationale et est révélateur du bon niveau d'attractivité du territoire drômois.

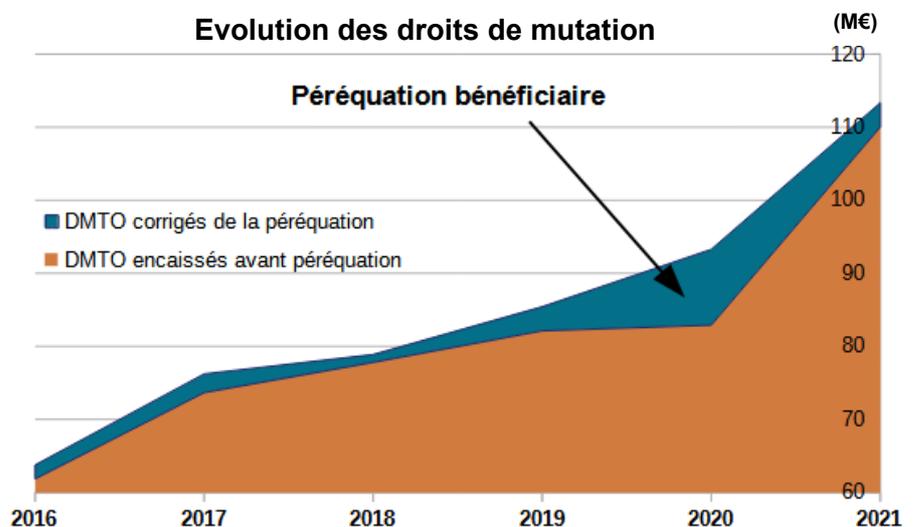
Les DMTO font l'objet d'une péréquation horizontale⁽¹⁾ : un fonds permet chaque année de réduire l'hétérogénéité départementale observée en termes de produit de DMTO par habitant. Schématiquement, les départements dont ce produit était faible les années précédentes touchent des recettes issues du fonds de péréquation provenant des départements pour lequel ce produit était élevé.

En Drôme, la péréquation horizontale des DMTO reste positive en 2021. Le Département est en effet plus bénéficiaire (10,3 M€) que contributeur (7,0 M€). Toutefois, si le solde reste positif (3,3 M€), il est moins favorable qu'en 2020 (10,4 M€).

L'évolution nette des DMTO de la Drôme ressort à +21,5 %, soit en volume + 20,0 M€.

Taxe sur les droits de mutation et de la publicité foncière	2017	2018	2019	2020	2021
DMTO perçue	73,66	77,80	82,12	82,89	110,01
Fonds de Péréquation (solde)	2,56	1,08	3,29	10,38	3,32
DMTO nette	76,22	78,88	85,42	93,27	113,34
Evolution DMTO nette (%)	19,53%	3,48%	8,29%	9,20%	21,51%

Depuis 2014, le Département a toujours été bénéficiaire de ces fonds, avec une année 2020 particulièrement favorable.



⁽¹⁾ Péréquation entre départements.

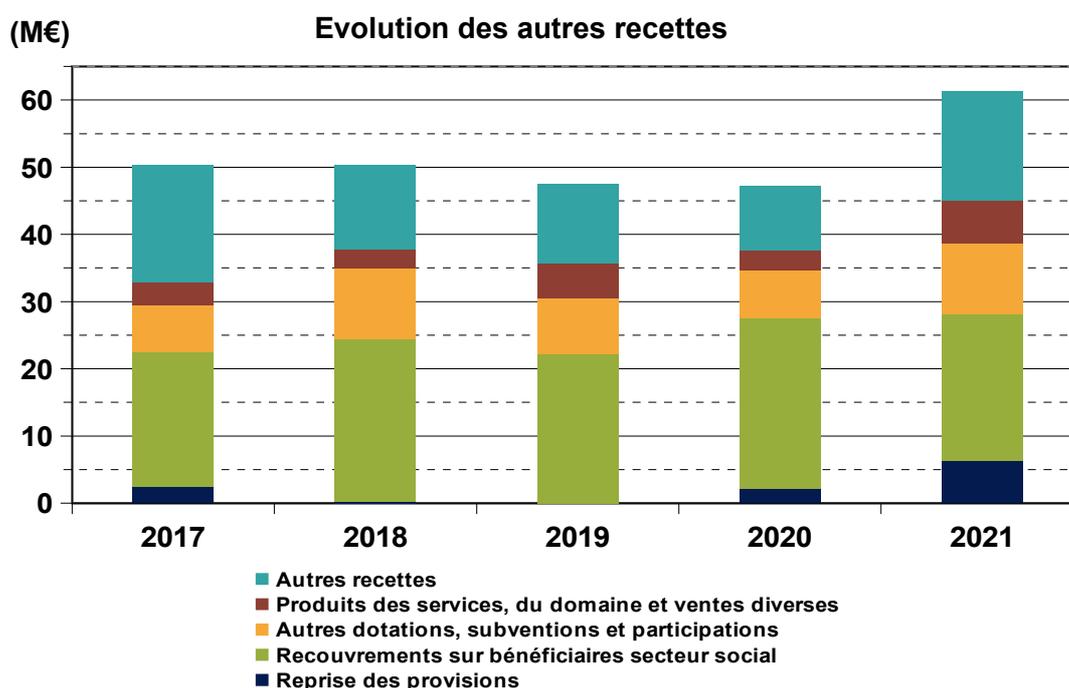
5/ Les autres recettes globalement en hausse

Hors fiscalité et dotations, les autres recettes sont nombreuses et variées. Elles représentent un montant global significatif de 60,6 M€ qui augmente de 30 % par rapport à 2020 (47,1 M€).

Les principaux postes sont analysés ci-après :

- Les recouvrements sur les bénéficiaires d'aides sociales (participations des familles, recouvrement sur succession, ...) qui s'élèvent à 21,9M€, soit une baisse de 14 % (-3,6 M€). Cette recette fluctue chaque année en fonction des différents process de récupération.
- Les encaissements du FSE augmentent de 1,1M€ avec 2,1M€ de recettes.
- Le fonds de restauration des collèges reviennent à un niveau normal de 1,4 M€ (+0,8 M€/2020 en raison d'une baisse importante des repas servis en 2020 du fait du confinement).
- Le remboursement de 3,1 M€ des charges de personnel de l'EPIC des Montagnes et de l'EPCC de Châteaux prises en charge par le Budget principal.
- Les produit des cessions d'immobilisations qui augmentent de +8,2M€, notamment avec la vente du pôle Ecotox à l'Institut Mérieux (7,6M€).
- Les revenus des valeurs mobilières de placement (CNR, AREA, Crédit Agricole...) sont stables à 0,3M€.
- Les revenus des locations passent de 0,6 M€ à 0,8 M€, dont 0,25M€ correspondent à la facturation à EDF de loyers suite à l'acquisition fin 2019 du Bâtiment d'ENEDIS.
- Le FCTVA désormais attribué sur l'entretien des bâtiments et de la voirie qui passe de 0,2 M€ à 0,3M€.
- Les reversements des Budgets Annexes, notamment du Budget Annexe Matériel et signalisation pour les amortissements des véhicules, amortissements réalisés sur le Budget principal qui augmentent à 2,1 M€ (1,8 M€ en 2020).
- Les reprises de provisions augmentent de 4,2M€ à 6,3M€. Ces reprises concernent des provisions constituées pour :
 - ▶ 4,7 M€ pour le financement des travaux de la phase 2 du programme de performance énergétique,
 - ▶ 0,9 M€ pour un risque de contentieux avec la société Keolis,
 - ▶ 0,7 M€ pour un risque sur les indus (RM/RSA).

Le graphique ci-dessous fait ressortir la hausse de ce poste de recettes.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1/ Des dépenses maîtrisées avec un impact plus limité que prévu de la crise sanitaire

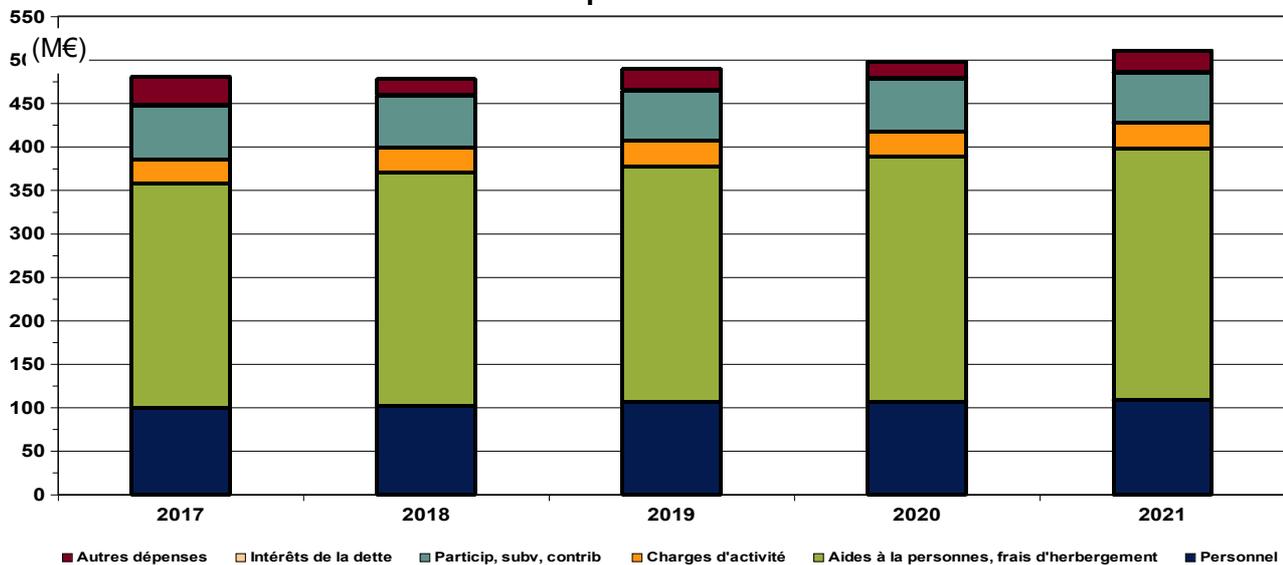
Dépenses de fonctionnement	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
	498,1	510,7

Au niveau national, la hausse des dépenses de fonctionnement des Départements en 2021 s'est élevée selon Bercy à 3,1 %.

Malgré la crise sanitaire, l'évolution des dépenses de fonctionnement du département de la Drôme est moins élevée avec +2,5 %, à 510,7 M€, soit + 12,6 M€.

En neutralisant les dépenses non liées à l'activité courante de la Collectivité, comme la constitution de provisions, la progression des dépenses de fonctionnement ressort à +1,7 %, soit une progression moindre que celle enregistrée en 2020 (+1,8%).

Evolution des dépenses de fonctionnement



En fonction des natures de dépenses, la progression de chaque poste est différenciée, toutefois la plupart des postes enregistrent une progression positive.

- Le principal poste de dépenses, les dépenses sociales (*y compris les charges de personnel et les frais généraux*) avec 357,6 M€ en 2021 progressent de près de 1,4 %. Si les aides versées (+ 1,9%), et les frais d'hébergement (+2,2 %) enregistrent une hausse supérieure à la moyenne, ce sont les participations versées qui baissent du fait du versement en 2020 de la prime Covid au personnel des établissements de santé, à de moindres versements dans le cadre du FSE pour l'insertion et des charges de personnel des assistants familiaux en léger recul, qui expliquent la progression modérée des dépenses du secteur social.

- Les charges de personnel ne progressent que de 1,7 % malgré la création de plusieurs postes et le recrutement d'apprentis.

- Accroissement des charges d'activité de 2,5 M€ à 28,2 M€, la crise sanitaire a eu des conséquences différenciées suivant les natures de dépenses.

- Les contributions, participations et subventions diminuent de 2,5M€, essentiellement en raison du versement de la prime Covid en 2020 aux établissements sanitaires.

- La contribution du Département aux fonds de péréquation s'est accrue de 0,6 M€ à 7,9 M€.

- Les intérêts de la dette continuent de diminuer de 0,2 M€ à 0,8 M€, en raison de niveaux de taux historiquement faibles et du désendettement du Département.

- La constitution de provisions pour 4,6 M€ (0,2 M€ en 2021) impacte fortement la hausse des dépenses de fonctionnement.

1/ Augmentation modérée du secteur social +1,4 %

La limitation de cette progression à 1,4 % s'explique par le versement en 2020 de 1,7 M€ de primes Covid aux établissements de santé qu'on ne retrouve pas en 2021 et de moindres versements de FSE pour l'insertion.

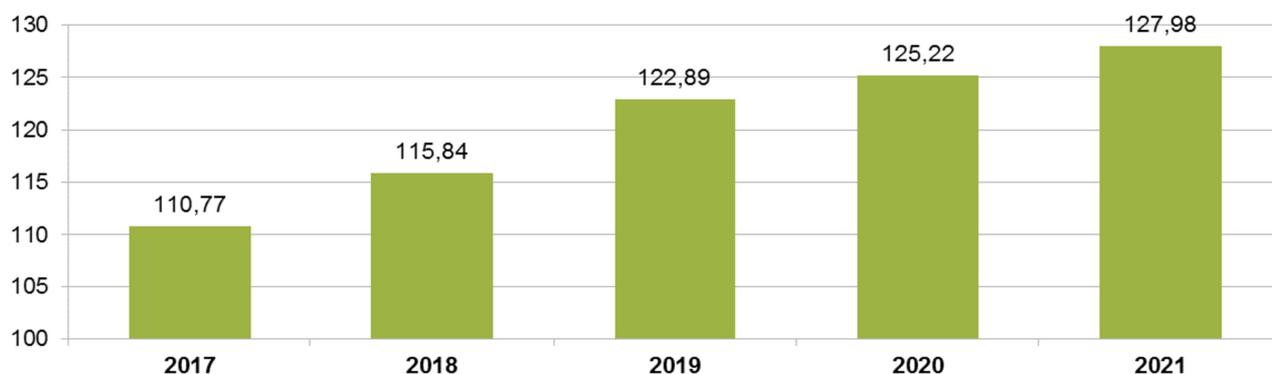
Dans le cadre de ce rapport, seuls les deux principaux postes de dépenses sont analysés, les frais d'hébergement et les aides individuelles, qui connaissent en 2021 des progressions assez similaires. Les frais d'hébergement augmentent de +2,2 % et les AIS de 1,9 %.

Les frais d'hébergement)	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
		125,2

En 2021, le Département a consacré plus de 128 M€ pour les frais d'hébergement dans le cadre de ses politiques pour l'Enfance, les Personnes handicapées ou les Personnes âgées.

Après une forte augmentation en 2019 de 4,5 %, l'accroissement ralentie dès 2020 avec une évolution de 1,9 %. En 2021 on enregistre une évolution assez similaire de l'ordre de 2,2 %.

Evolution des frais d'hébergement en millions d'euros



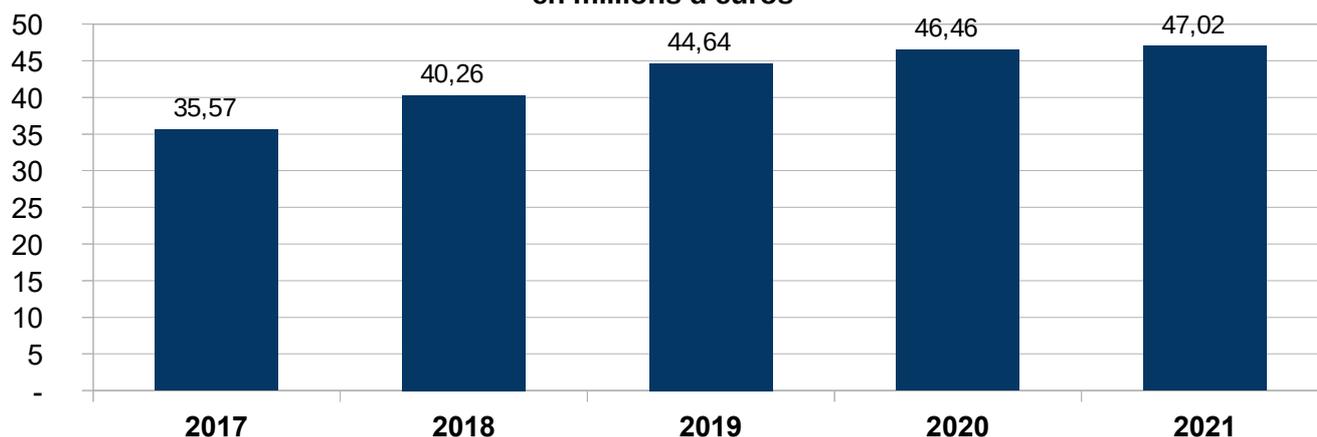
Frais d'hébergement secteur de l'Enfance

Dans le cadre de la protection de l'Enfance, l'essentiel de la dépense est consacré à l'accompagnement et à l'hébergement des enfants à protéger, dans la majorité des cas sur décisions des juges pour enfants.

Pour le secteur de l'enfance, les frais d'hébergement globaux incluent également les frais de gestion des mesures d'accompagnement hors hébergement (accompagnement à domicile).

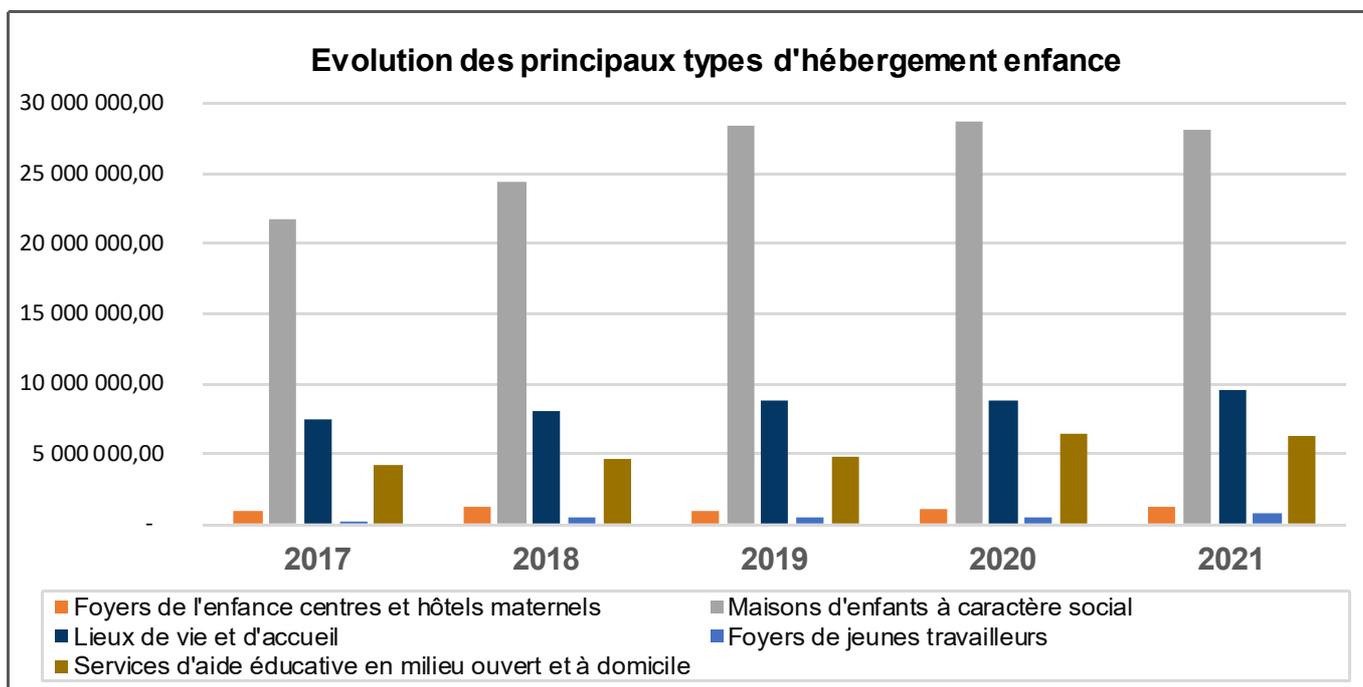
Après avoir constaté de fortes évolutions en 2018 et 2019 de l'ordre de 13,2 % et 10,9 %, l'évolution des dépenses d'hébergement de l'Enfance a été contenue à compter de 2020. En effet on observe une évolution des dépenses (frais d'hébergement et mesures d'accompagnement) en 2020 de l'ordre de 4 % et de seulement 1,2 % en 2021, sachant qu'il n'y a pas eu d'ouverture de nouvelles places en

Frais d'hébergement - Enfance
en millions d'euros



Les dépenses du budget de la Maison Départementale des Enfants sont comptabilisées en dehors des frais d'hébergement.

La MDE a en charge de l'accueil d'urgence des enfants, la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève en 2021 à 4,35 M€ en légère baisse par rapport à 2020 (4,43 M€).



Au sein du Département, sont mis en place différents types de dispositifs adaptés aux besoins spécifiques des enfants. Parmi ces dispositifs, nous retrouvons divers modes d'hébergements mais également des mesures d'accompagnement visant à aider les enfants et familles, en maintenant les enfants au domicile familial.

Le graphique ci-dessus retrace l'évolution des coûts de chacun des principaux types d'hébergements et d'accompagnements.

Après une stabilisation des coûts d'hébergement en 2020, les dépenses relatives aux Maisons d'Enfants à Caractère Social régressent même de 2 % en 2021 alors que les dépenses d'hébergement en lieux de vie augmentent de 8 %, et de 18 % pour les hébergements en foyer de l'enfance.

Concernant les Foyers Jeunes Travailleurs et autres, ces modes d'hébergement visent principalement les Mineurs Non Accompagnés (MNA). Après une très forte hausse de ces dépenses en 2018 (+78 % par rapport à 2017), due à la volonté de proposer des modes d'accueil plus autonomes aux MNA, il est observé une baisse en 2019 et 2020 s'expliquant par la fermeture des frontières et donc la baisse du nombre de MNA pris en charge. Bien que le nombre de MNA reste relativement stable et connaît même une décroissance en 2021, les coûts d'hébergement en foyer jeunes travailleurs augmentent de plus 45 %. Ceci pouvant s'expliquer par la hausse du nombre de jeunes bénéficiant d'un contrat jeunes majeur.

La hausse conséquente des frais d'hébergement de l'Enfance de l'ordre de 2M€ en 2020 était principalement due à l'augmentation des dépenses des dispositifs d'accompagnement d'AEMO et mesures à Domicile.

En 2021, les dépenses globales d'hébergement et d'accompagnement de l'enfance ont pu être contenues avec une évolution de l'ordre 0,5 M€ due à l'évolution des recours aux foyers Jeunes travailleurs, Lieux de vie et Foyers de l'enfance. L'évolution des coûts des dispositifs d'accompagnement d'AEMO et mesures à Domicile a été maîtrisée et le niveau de dépenses est resté en 2021 au même niveau que l'année précédente s'expliquant par la volonté du Département de maintenir cet équilibre entre mesures à domiciles et mesures de type hébergement.

Frais d'hébergement pour les personnes handicapées

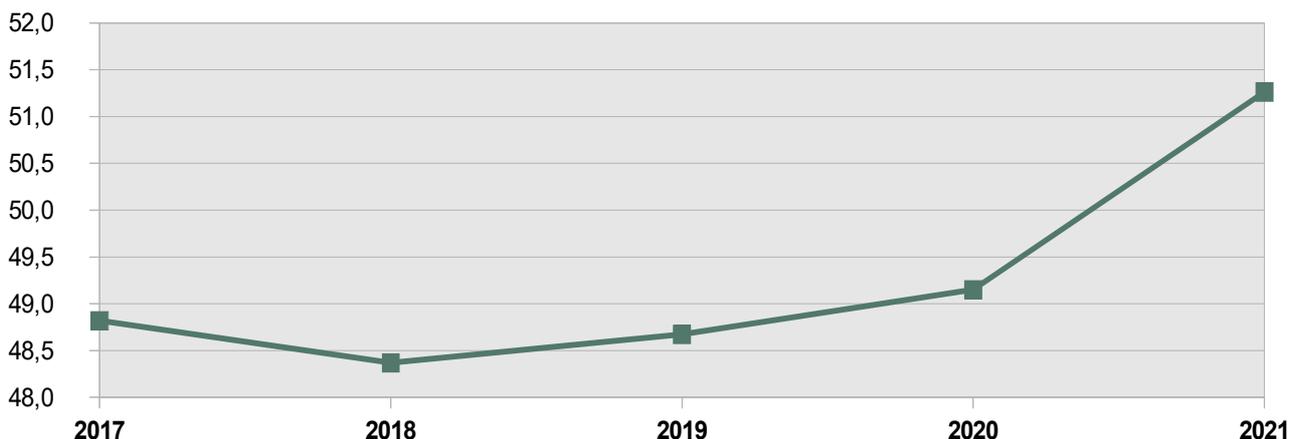
Les progressions des frais d'hébergement des exercices 2020 et 2021 sont affectées par le fonctionnement des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) limité en 2020 en raison de la pandémie.

Ceci explique sans doute la faible progression enregistrée en 2020 des frais d'hébergement (+1%) avec une plus faible rentrée de bénéficiaires et un rattrapage sur 2021.

Le coût d'hébergement des personnes handicapées passe donc de 49,2 M€ (en 2020) à 51,3 M€ en 2021 soit plus de 4,3 %.

De même, l'allongement de l'espérance de vie des personnes vivant avec un handicap a des

Evolution des dépenses de frais d'hébergement pour les personnes handicapées



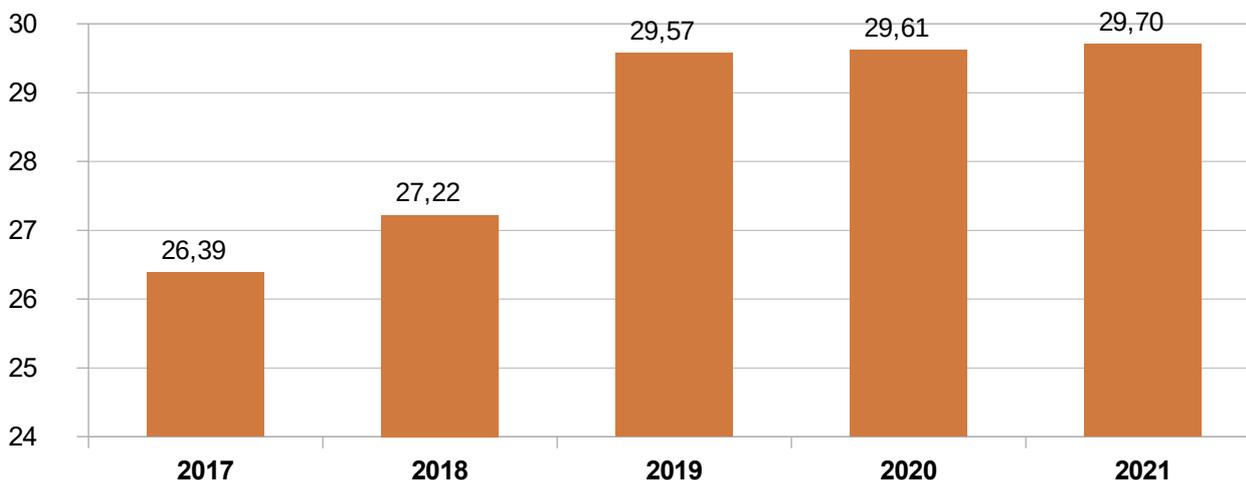
Frais d'hébergement pour les personnes âgées

De 2015 à 2020, la progression des frais d'hébergement pour les personnes âgées a été supérieure à 22 %, soit une progression moyenne de 4,5 % par an, progression difficilement maîtrisable en raison du vieillissement de la population drômoise qui nécessite d'accroître chaque année les capacités d'accueil des structures départementales.

On constate cependant depuis 2019 un ralentissement assez conséquent de la progression, avec une évolution de 0,1 % en 2020 et de 0,3 % en 2021.

Il s'agit plus d'un effet conjoncturel lié à une baisse des prises en charge des bénéficiaires à l'aide sociale en 2020. Même si en 2021, on constate une hausse de +1,7 % du nombre de bénéficiaires de l'ASG (Assistant de Soins en Gérontologie), le coût de l'hébergement pour les personnes âgées semble bien maîtrisé.

Frais d'hébergement des personnes âgées



Les aides à la personne	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
	157,2	160,8

Les aides à la personne sont relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité : RSA, APA et PCH mais également à l'ACTP, aux aides aux collégiens, aux enfants dans le cadre de la prévention. Seuls les AIS sont analysés dans le cadre de ce rapport.

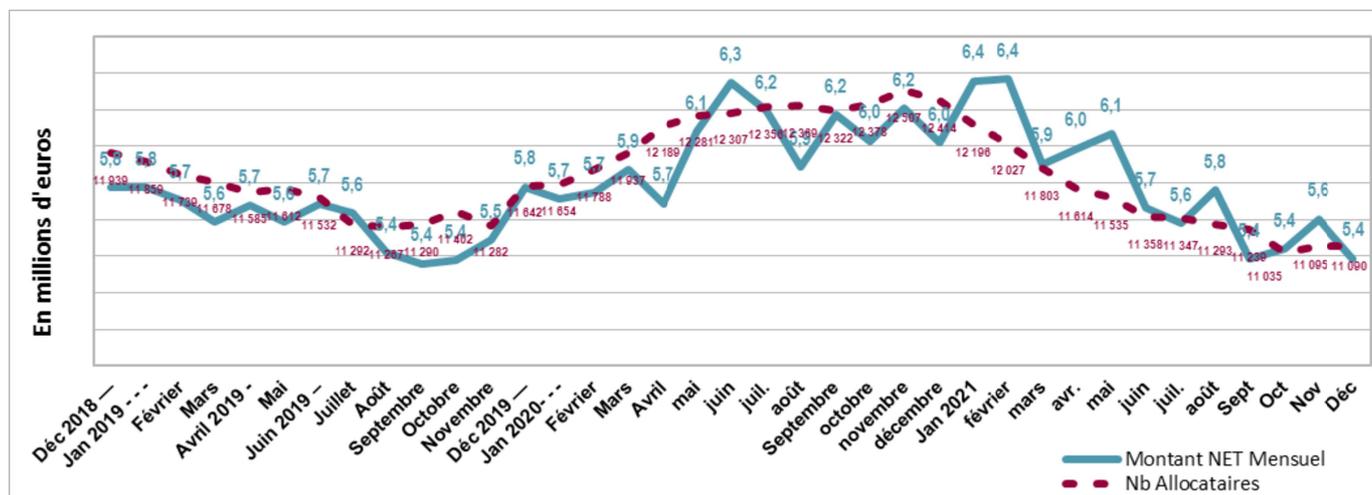
Les Allocations Individuelles de Solidarité

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

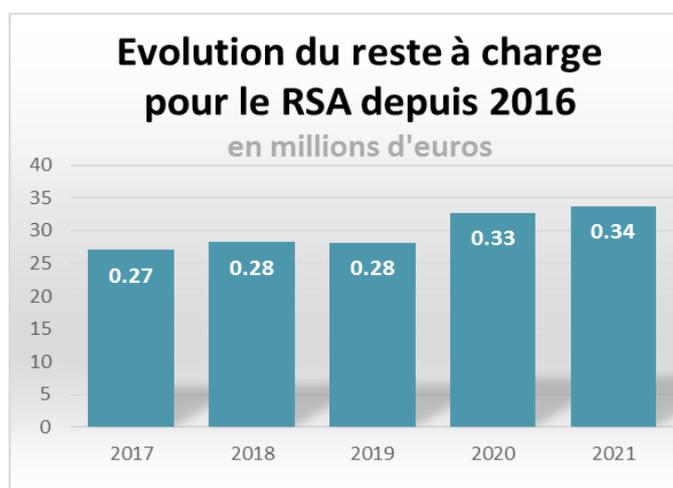
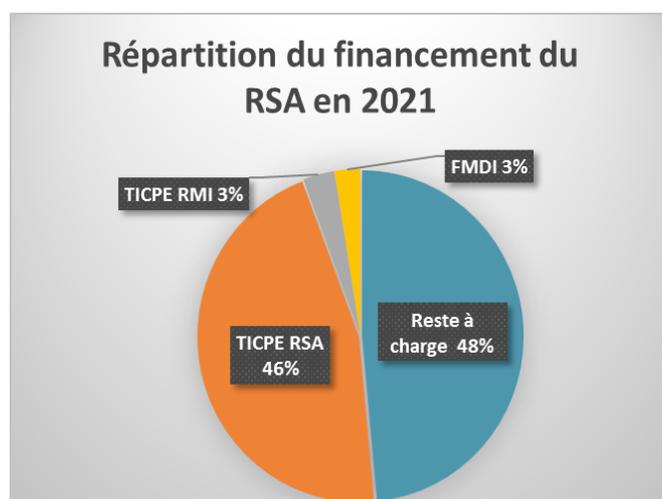
Après une forte hausse des allocataires constatée en 2020, le nombre d'allocataires a diminué en 2021 de 10,7 % puisqu'il est passé de 12 414 au 31 décembre 2020 à 11 090 au 31 décembre 2021.

Le montant de RSA versé en 2021 a connu une baisse de -3,4 % par rapport à 2020, soit - 2,4M€.

On observe que l'année s'est décomposée en 2 périodes : de janvier à mai les versements ont été proches de la tendance observée sur le deuxième semestre 2020, tandis que de juin à décembre le niveau des versements a connu une baisse importante, en lien notamment avec la reprise économique. On constate pratiquement 1 million d'euros de diminution entre le versement de janvier 2021 et le montant de décembre 2021. Les versements ont retrouvé des niveaux comparables à ceux de 2019.



Pour le financement du RSA, les départements perçoivent la TICPE correspondant pour une part, au transfert du RMI (*pour la Drôme montant inchangé depuis 2004 : 31,82 M€*) et une seconde part, de TICPE suite à la généralisation du RSA (2,19 M€) ainsi que le FMDI pour les parts compensation et péréquation soit 1,78 M€. Ainsi le reste à charge pour le Département pour le RSA est de 33,73 M€ en 2021 soit une dépense couverte par 51 % de recettes transférées.



L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

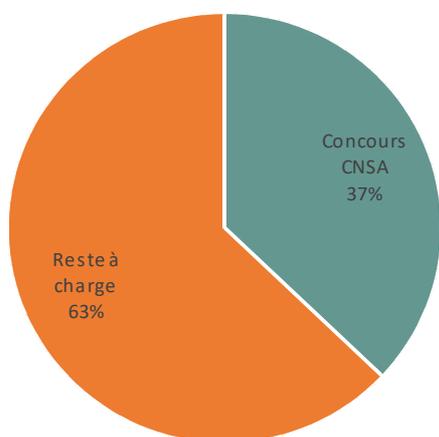
La création, en 2002, de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) a permis de faire face au vieillissement et la prise en charge de la perte d'autonomie. Avec l'augmentation de l'espérance de vie et l'avancée en âge des « baby-boomers » d'après guerre, le nombre de bénéficiaires s'accroît régulièrement chaque année.

En Drôme, il y avait au 31 décembre 2021, 15 663 bénéficiaires de l'APA, soit une progression de 3,7 % par rapport à 2020, se répartissant en 10 977 bénéficiaires pour l'APA à domicile, et 4 686 pour l'APA établissement.

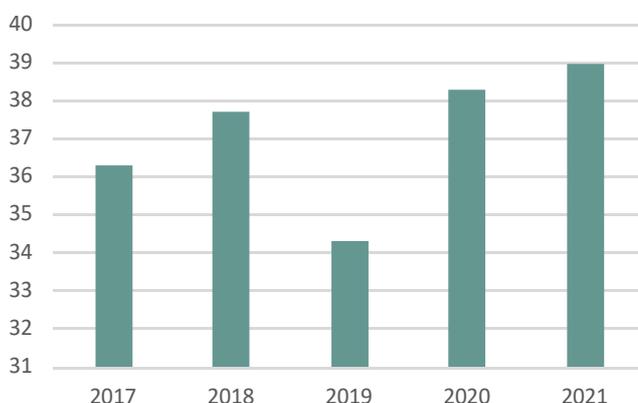
Le nombre de bénéficiaires en établissement a augmenté de 1,8 % et le nombre de bénéficiaires à domicile de 4,6 % par rapport à 2020. L'APA joue un rôle majeur pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, qui est la priorité de la politique départementale. De ce fait, les services d'aides à domicile sont aujourd'hui financés essentiellement par l'APA.

Pour financer cette allocation, le Département a perçu en 2021 une participation de la CNSA à hauteur de 22,95 M€ alors que la dépense s'est élevée à 61,91 M€. Ainsi la charge pour la Collectivité s'élève à 38,97 M€. Cette charge nette est en légère hausse par rapport à 2020 (+ 0,7 M€).

Répartition du financement de l'APA



Evolution du reste à charge pour l'APA
(en millions d'euros)

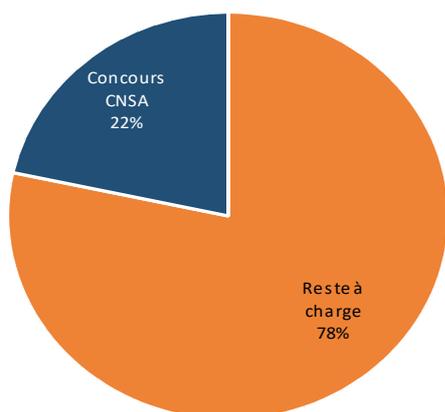


La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

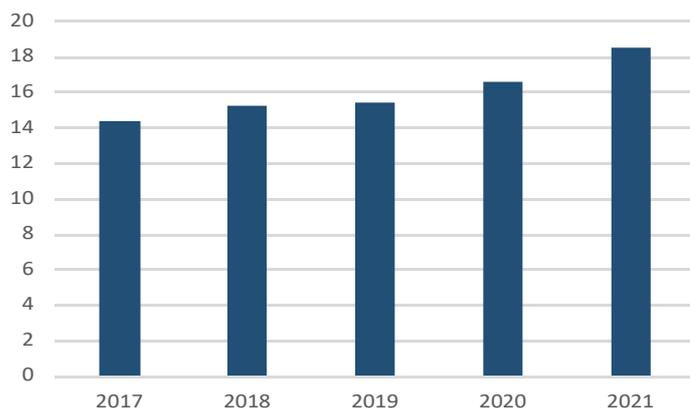
Comme pour l'APA, les départements bénéficient d'une participation de la CNSA pour financer la PCH, en 2021 il s'élève à 5,09 M€.

La dépense brute de PCH s'élève à 23,58 M€ en 2021 et se répartit en 2,59 M€ pour 308 jeunes de moins de 20 ans handicapés payés et 20,99 M€ pour 2912 personnes handicapées payés de plus de 20 ans. Le reste à charge à financer pour la PCH s'élève à 18,49 M€.

Répartition du financement de la PCH



Répartition du financement de la PCH



En 2014, afin d'aider les départements au financement des 3 Allocations Individuelles de Solidarité, le Gouvernement leur a transféré les frais de gestion qu'ils percevaient sur la taxe foncière des propriétés bâties, a créé un nouveau fonds de péréquation basé sur les DMTO intitulé « *fonds de solidarité départemental* » et a fixé le plafond maximum des DMTO de droit commun à 4,5 % au lieu des 3,8 % auparavant.

Ces recettes supplémentaires sont estimées pour 2021 à 26,70 M€ se décomposant, en 8,18 M€ pour les frais de gestion sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, 1,41 M€ pour le solde positif reconstitué du fonds de péréquation de solidarité départementale, et 17,11 M€ pour l'augmentation du taux des DMTO.

Le montant total consacré à cette allocation a été de 1,9 M€ en 2021.

<i>En millions d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Allocations RMI / RSA - Dépenses	64,28	66,54	66,05	67,24	67,08	71,97	69,52
Reste à charge	25,32	29,45	27,03	28,27	28,17	32,75	33,73
APA - Dépenses	52,19	53,53	56,28	58,83	55,88	58,28	61,89
Reste à charge	37,88	36,30	36,30	37,70	34,29	38,27	39,22
PCH - Dépenses	16,41	17,02	18,77	19,90	20,40	21,82	23,58
Reste à charge	12,06	12,73	14,34	15,25	15,47	16,59	18,49
TOTAL DEPENSES	132,88	137,10	141,11	145,98	143,37	152,08	154,99
TOTAL RESTE A CHARGE (hors recettes globalisées)	75,26	78,47	77,68	81,22	77,92	87,60	91,44
Recettes globalisées	21,29	18,48	20,76	20,71	22,66	26,46	26,70
TOTAL RESTE A CHARGE	53,97	59,99	56,92	60,51	55,26	61,14	64,74

Il ressort du tableau ci-dessus qu'en volume c'est l'APA qui est le plus « déficitaire » pour le Département avec un solde à sa charge de 39,2 M€, suivi de près par le RSA (33,7 M€) puis la PCH avec 18,5 M€.

En revanche, en proportion, la PCH n'est financée par des transferts de l'État qu'à hauteur de 22 %, 37 % pour l'APA et 52 % pour le RSA.

Compte tenu des recettes globalisées (26,7 M€), le reste à charge pour l'ensemble des 3 AIS ressort à 64,7 M€, soit près de 60 %.

Concernant le handicap, subsiste encore l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) : le nombre de bénéficiaires diminue puisqu'il n'est plus que de 258 personnes (266 en 2020).

Le montant total consacré à cette allocation a été de 1,9 M€ en 2021 (2,1 M€ en 2020).

Est également reversé à la MDPH, le versement de la CNSA perçu par le Département pour son fonctionnement, 0,69 M€ en 2021.

Les autres allocations

Elles s'élèvent globalement à 2,6 M€ et concernent principalement d'autres aides aux personnes handicapées pour 0,66 M€ ainsi que des aides à destination des familles et des enfants pour près de 1,8 M€ et des bourses versées pour 0,15 M€.

Les autres dépenses concernent les secours d'urgence pour 0,13 M€.

2/ Des dépenses de personnel contenues

Dépenses de personnel (chapitre 012 et 017)	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
		108,75

Les dépenses de personnel s'élèvent à 110,56 M€ en intégrant les dépenses du personnel chargé du RSA budgétisées à part sur le chapitre du RSA (017). Elles progressent de 1,7 % par rapport à 2020, leur évolution est légèrement supérieure à celle de 2020 (+0,9%).

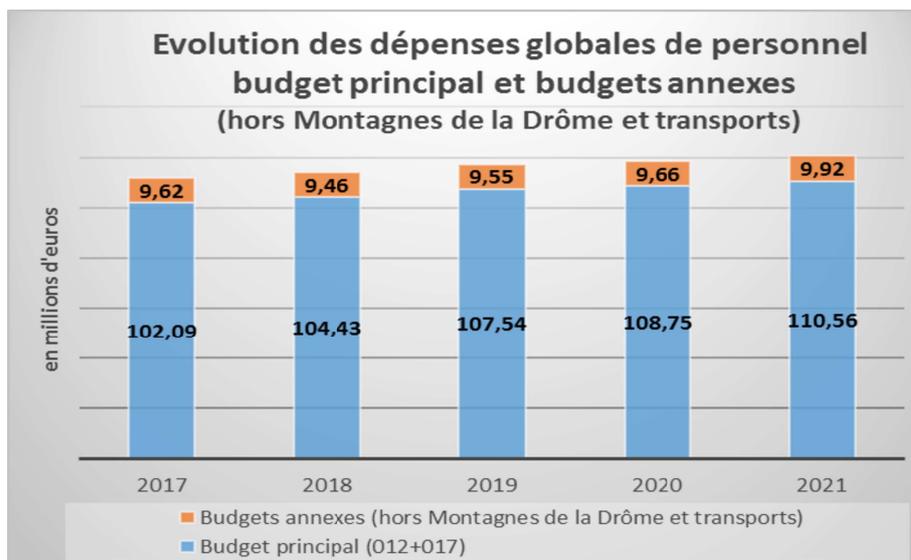
Les dépenses de personnel représentent, en 2021, 21,8 % des recettes réelles de fonctionnement, alors que la moyenne de la strate se situe à 22,2 % et la moyenne nationale à 21,3 %.

Cette augmentation s'explique notamment par trois postes de dépenses ayant sensiblement augmenté en 2021.

- Premièrement, une évolution significative du nombre d'ETP en 2021, avec une hausse de 26,77 ETP pour le budget principal, augmentant mécaniquement ces dépenses.

- Deuxièmement, la mise en place de l'indemnité de précarité pour les agents contractuels dont les missions étaient inférieures à un an.

- Enfin, le GVT, bien que comparativement moins important que l'année précédente, s'est élevé à 1,4M€.



Pour la comparaison depuis 2017, les budgets annexes transports et « montagnes de la Drome » ont été enlevés car le 1^{er} a été clôturé en 2018 et le second en 2019.

Les dépenses de personnel liées aux assistants familiaux 14,4 M€ ont très légèrement reculé en 2021 (-0,1M€).

Les dépenses en moyens temporaires supplémentaires n'ont pas baissé durant cette période, avec un effet boule de neige de la nouvelle indemnité de précarité.

La mise en oeuvre également d'une politique de développement de l'apprentissage au sein des services a concouru à l'augmentation mécanique de ces charges.

Situation au 31-12	Budget principal		Ensemble des budgets annexes		TOTAL Budget principal et budgets annexes	
	ETP 2020	ETP 2021	ETP 2020	ETP 2021	ETP 2020	ETP 2021
Titulaires	1746	1763	176	177	1922	1940
Non Titulaires permanents (sur poste)	117	133	16	15	133	148
TOTAL des agents sur poste pérenne	1863	1897	192	191	2054	2088
Remplaçants	93	86	4	7	97	93
Renforts et besoins saisonniers	107	108	24	19	130	127
TOTAL des agents en remplacement ou renfort	200	193	28	26	227	220
Apprentis	13	28	1	7	14	35
Contrats aidés	14	13	-	-	14	13
Médecins Vacataires	16	16	1	-	17	16
TOTAL des agents autres	42	56	2	7	44	63
Assistants familiaux	312	297	-	-	312	297
TOTAL GENERAL	2417	2443	221	224	2638	2668

Le tableau ci-dessus indique l'évolution entre 2020 et 2021 du nombre d'agents rémunérés et du nombre d'ETP sur le budget principal et les budgets annexes MDE, LDA, Musée de la Résistance, Routes laboratoire, Routes Matériel et signalisation, Auberge des Dauphins.

Le nombre d'ETP de l'ensemble des budgets a progressé en 2021 de 1,1 %, soit +30 ETP.

3/ Les intérêts de la dette qui poursuivent leur baisse

Intérêts de la dette	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
		1,0

La Collectivité dispose d'une dette saine qui permet de limiter le coût financier de la charge de la dette. La diminution des frais financiers s'est donc poursuivie en 2021 grâce aux opérations de gestion active de la dette départementale et à des niveaux de taux sur des périodes de 10 à 20 ans proches de 0 %.

Les charges d'intérêts se réduisent de 0,99 M€ à 0,8 M€ (-16,6%) contre en moyenne - 6,3 % pour les départements (Note de conjoncture « les finances locales » – oct.21) . Cette baisse de 0,2 M€ enregistrée par le Département s'explique par :

- la faible mobilisation des prêts « revolving » en 2021, en raison d'excédents de trésorerie récurrents,
- la poursuite du désendettement du Département,
- l'impact des deux emprunts à taux fixe de 10 M€ chacun contractés en 2020, l'un à 0,15 % sur 10 ans et l'autre à 0,26 % sur 15 ans.
- et à des niveaux de taux monétaires toujours négatifs.

(36,1 % de notre encours de dette reposent sur des taux variables dont 27,5 % sur des taux monétaires et 8,6 % sur le taux du livret A à 0,5 % en 2021).

Pour information, en 2021 les départements ont emprunté au taux moyen de 0,56 % sur une durée moyenne d'emprunt de 18,9 années. (Source : Finance Active).

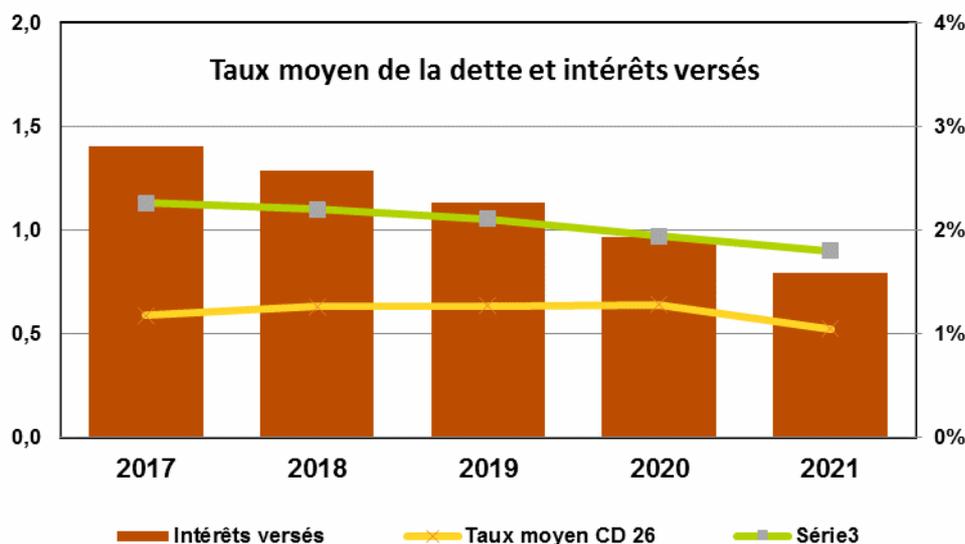
Le Département n'a pas contracté de prêt cette année, il avait anticipé la remontée des taux en empruntant 30 M€ à l'automne 2020 au moment où les taux étaient au plus bas.

Le taux moyen de la dette du Département reste l'un des plus faibles des départements et continue de se réduire, il passe de 1,3 % en 2020 à 1,1 % en 2021.

Au niveau national, il est de l'ordre de 1,8 % en moyenne pour l'ensemble des départements.

Il représente une charge de 2 € par drômois, alors que pour les départements de la strate de la Drôme, ce ratio s'élève à 8 €/habitant, soit une charge 4 fois plus élevée que celle que porte les drômois.

La part des intérêts de la dette diminue depuis 2014 pour ne représenter en 2021 plus que 0,17 % des dépenses de fonctionnement pour la Drôme et 0,9 % en moyenne pour les départements de sa strate.



4/ Les autres dépenses croissent de façon différenciée

Autres dépenses	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
	102,2	107,2

Hors dépenses de personnel, sociales et charges d'intérêts, les autres dépenses de fonctionnement enregistrent une progression de 5 M€ pour s'établir à 107,2 M€.

Les principaux postes de dépenses sont, en règle général, en augmentation avec quelques exceptions :

- Les charges d'activité enregistrent un fort accroissement +6,7%, soit +2M€ à 30,1M€.

Le Covid n'explique que très partiellement leur évolution.

En effet, les achats de biens et les prestations de service connaissent en 2020 et 2021 des évolutions inverses, les achats de biens ont progressé en 2020 et se contractent en 2021, contrairement aux prestations de services qui diminuent en 2020 et s'accroissent en 2021.

Les achats de biens de la collectivité diminuent de 0,5 M€ en 2021 à 4,0 M€.

Le Département a acheté pour près de 1 M€ de fournitures sanitaires pour lutter contre le Covid-19 en 2020 et 0,2 M € en 2021.

Les fluides (*eau, énergie, combustibles et carburants*) restent stables à 1,5 M€, la hausse des prix de ces produits n'est intervenue qu'en fin d'année 2021 et n'a donc eu qu'un impact limité.

En revanche, les fournitures de voirie enregistrent un rattrapage et passent de 0,8 M€ à 1,2 M€.

Concernant les prestations de services, elles sont en progression de 26M€ (23,7 M€ en 2020), la crise sanitaire avait réduit en 2020 l'activité des services et certaines de leurs dépenses comme, les formations, les transports, les locations mobilières et immobilières, les études ou encore les réceptions s'étaient réduites. La plupart de ces postes progressent en 2021 comme les dépenses de transports d'handicapés (+0,3 M€), les formations (+0,3 M€), l'entretien de la voirie (+0,3 M€) ou les participations au fonctionnement des collèges (+ 0,7 M€).

- Les participations (3,6M€) diminuent de 2,5M€, essentiellement en raison du versement de la prime Covid en 2020 aux établissements du secteur social et médico social.

- La contribution au Sdis 23,5 M€ augmente de 0,4M€ et les dotations aux collèges 8,3 M€ sont stables.

- et les subventions versées (15,7M€) sont en recul en raison du FSE (1,2M€ de versés en 2021 contre 2,1M€ en 2020).

La subvention de fonctionnement pour l'EPCC des Châteaux s'est élevée à 1,9 M€, et pour l'EPIC des Montagnes à 1,6 M€.

Les subventions d'équilibre pour les Budgets Annexes sont quasi stables, à 4,3 M€ pour la Maison Départementale des Enfants, et 0,1 M€ pour le Musée de la Résistance à Vassieux.

Le Département a constitué pour 4,6 M€ de provisions en 2021, en forte progression par rapport à 2020 (0,2 M€), soit un différentiel de 4,4 M€.

Ces 4,6 M€ concernent plusieurs provisions :

- provisions fonds de péréquation DMTO pour 1,7 M€,
- provisions reversement FCTVA pour 1,5 M€,
- provisions restes à recouvrer Indus RSA 2015-2017 pour 0,6 M€,
- provisions risques d'impayés pour 0,5 M€,
- provision 2021 CET (0,26 M€)
- provision créance douteuse Echaillon (0,01 M€).

A noter que l'impact des provisions aura été presque neutre sur l'exercice 2021 puisque le Département aura repris pour 4,2M€ de provisions de plus qu'en 2020 et en aura constitué pour 4,4 M€ de plus.

AUTOFINANCEMENT (EPARGNE)

« En 2021, les soldes d'épargne des départements retrouveraient les niveaux de 2019, voire les dépasserait, à la faveur essentiellement du dynamisme des DMTO. Malgré ce dynamisme, les taux d'évolution observés ces dernières années pour les dépenses et recettes de fonctionnement, dont ceux en 2020, sont sensiblement plus faibles que ceux des précédents mandats (notamment 2001/2007), période au cours de laquelle les départements avaient reçu d'importants transferts de compétences ». *Source REGARD financier sur les départements – page 15 - décembre 2021*

Selon Bercy, l'épargne brute des départements s'élèvent fin 2021 à 12,3 milliards d'euros en progression de 22,1 % par rapport à 2020.

Les niveaux d'autofinancement du Département de la Drôme suivent également cette tendance.

▪ L'épargne de gestion augmente à 121,6 M€

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement (*hors provisions, mouvements financiers et exceptionnels*).

L'épargne de gestion est révélatrice de la maîtrise du fonctionnement courant du Département. Il neutralise les recettes « extra » ordinaires de la collectivité.

En 2021, l'épargne de gestion augmente de 20,4 %, après avoir diminué de 0,1 % en 2020 pour atteindre un montant de 121,6 M€. Des épargnes c'est celle qui enregistre l'évolution la moins élevée comme en 2020.

Elle affiche une progression de 20,5M€ en raison des recettes de gestion courante qui augmentent de 29,3 M€ tandis que les dépenses de gestion courante s'accroissent de 8,8 M€.

Cette évolution est essentiellement imputable aux DMTO, alors que les cessions de biens immobiliers et les reprises de provisions en sont exclues.

Elle représente 19,8 % des recettes de fonctionnement, en moyenne 18,5 % pour les départements de sa strate et 16,8 % pour l'ensemble des départements. Ce ratio s'est fortement amélioré, il n'était en 2020 que de 17,1 % pour la Drôme en 2020, 14,1 % pour les départements de sa strate et 12,5 % au niveau national.

▪ L'épargne brute progresse à 130,4 M€

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il est révélateur du degré de solvabilité de la collectivité et de sa capacité à se désendetter.

Elle sert à financer, en priorité, le remboursement du capital de la dette, les dépenses qui n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité (comme les subventions d'investissement versées) puis les autres dépenses d'investissement.

L'épargne brute du Département s'élève en 2021 à 130,4 M€, en progression de 26,8 % par rapport à 2020. c'est la plus forte hausse de ces 5 dernières années.

Pour le taux d'épargne brute (épargne brute/ recettes réelles de fonctionnement), le seuil d'alerte est estimé entre 7 et 8 %. En 2021, la situation de l'ensemble des départements s'est fortement améliorée et peu de départements restent en deçà de ce seuil.

Le taux d'épargne brute pour la Drôme se situe désormais à 19,5 % (17,1 % en 2020), également supérieur à la moyenne des départements de sa strate 17,8 % (14,1% en 2020) et à la moyenne nationale 16,3 % (12,5 % en 2020).

▪ Une épargne nette en forte hausse à 114,9 M€

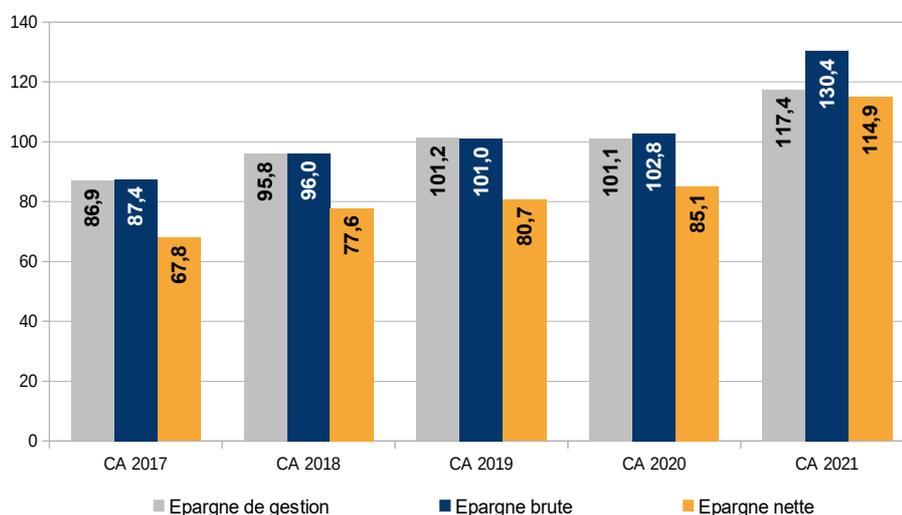
L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement annuel de la dette en capital. Elle est révélatrice de la capacité de la Collectivité à financer par des ressources définitives sa politique d'investissement.

Une épargne nette positive indique que le Département fait face à ses charges courantes de gestion et au remboursement de la dette sur ses fonds propres, tout en dégagant un autofinancement pour ses dépenses d'investissement.

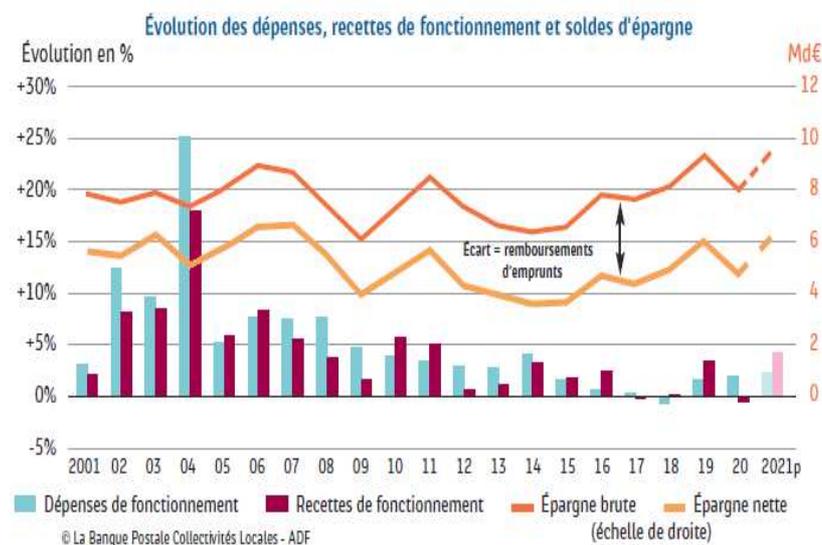
Le remboursement de capital 2021 s'élève à 15,5 M€ contre 17,7 M€ en 2020. Cette baisse de remboursement de capital explique notamment la progression plus marquée de l'épargne nette + 34,9 % par rapport aux autres épargnes.

L'autofinancement net avec 114,9 M€ reste la principale source de financement des investissements. Elle représente 76,8 % (contre 64,3 % en 2020). Pour les départements de sa strate, l'épargne nette finance un peu moins de 60 % des investissements.

Evolution des épargnes 2017 – 2021 en Drôme



Le taux d'épargne net de la Drôme progresse et ressort à 17,1 % toujours plus élevé que celui des départements de sa strate (13,2 %) ou du niveau national (11,7 %).



L'écart est plus significatif entre le Drôme et les autres départements car l'endettement de la collectivité est nettement plus faible d'où un bas niveau de remboursement de capital qui impacte moins son épargne nette.

Le graphique de gauche montre l'évolution des épargnes brutes et nettes des collectivités locales depuis 2001 et leur exposition à la conjoncture économique avec un niveau d'épargne brute 2021 « record » et un niveau d'épargne nette proche des plus hauts de 2006 et 2007.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

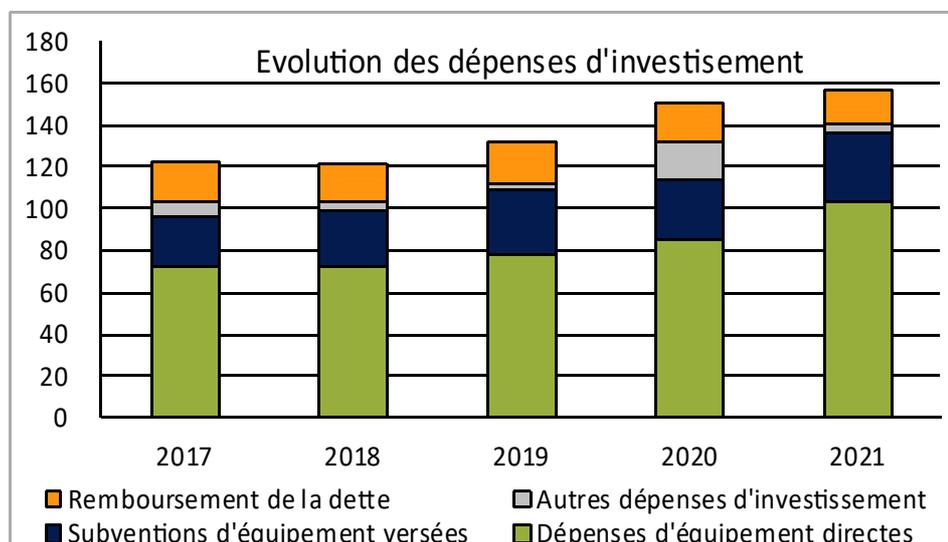
Un niveau d'investissement soutenu

Dépenses d'investissement hors dette avec remboursement du capital de la dette	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)
		132,3 150,0

En 2021, la progression de 6,6 % des dépenses d'investissement (hors dette) porte donc aussi bien sur les investissements réalisés en direct (construction de collèges à haute performance énergétique, rénovation énergétique des bâtiments, entretien et développement du réseau routier...) que sur les subventions destinées à accompagner les territoires.

Avec un volume de 141,1 M€ (*hors dette*), les dépenses d'équipement continuent de progresser (+21,4%) ainsi que les subventions (+15,9%), tandis que les autres dépenses se réduisent de 14M€ (-75,5%) en raison du versement exceptionnel de 16M€ de dotations à DAH en 2020.

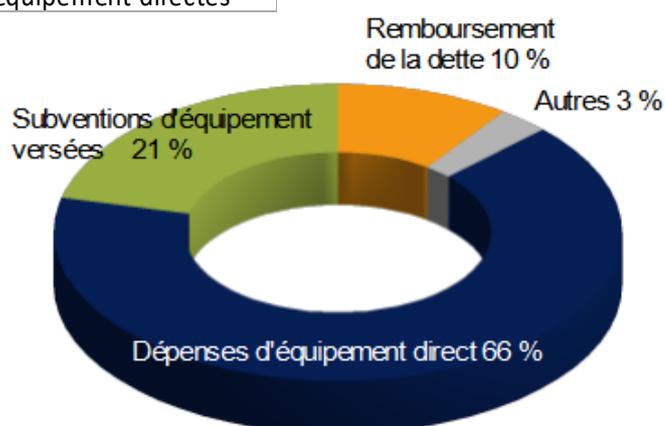
En 2021, la hausse hors dette des investissements des départements serait de 7,6 % et porterait aussi bien sur les investissements réalisés en direct (collèges, routes...) que sur les subventions versées (au bloc communal notamment).



Comme le montre le graphique ci-contre, depuis 2017 la progression de l'investissement est constante, avec une première accélération en 2019 +8,3 %, une seconde en 2020 +18,1 % (+3,9 % hors dotations DAH) et +4,4 % en 2021 (+29,6 % hors dotations DAH).

Les dépenses d'investissement 2021 du département de la Drôme se répartissent en :

- 103,3 M€ d'investissements sur le patrimoine départemental,
- 33,3 M€ de subventions d'investissement versées à des tiers,
- 4,6 M€ d'autres dépenses d'investissement,
- 15,5 M€ de remboursement sur l'encours de dette.



En 2021, le niveau d'investissement par habitant pour la Drôme (*dépenses d'équipement direct + subventions*) ressort à 263€/habitant. Il ressort pour les départements de la strate à 165€/habitant, soit près de 60 % de moins que la Drôme et au niveau national à 181€/habitant soit 45 % de moins que la Drôme.

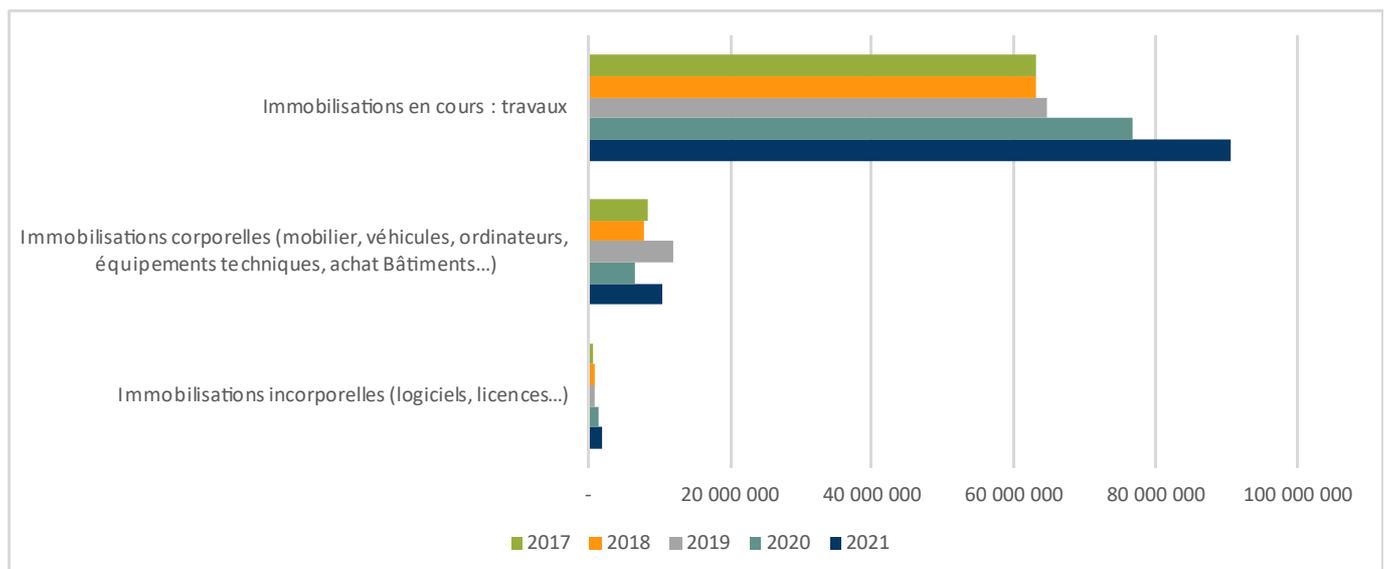
Concernant les reports d'investissement sur l'exercice 2022, le volume des reports 29,6 M€ est en baisse de 3,3 M€. Cette diminution provient des reports d'équipement direct (11M€), plus faibles compte tenu du bon niveau de réalisation (88,6 % contre 80,2 % en 2020), en baisse de 7,3 M€.

1/ Des dépenses d'équipements directs au plus haut

Dépenses d'équipement direct	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)	Evolution (%)
		85,0	103,3

Le montant des dépenses d'investissement pour les équipements directs du Département poursuivent leur forte progression avec 103,3 M€ en 2021, soit +21,4 % par rapport à 2020 (après +9,5 % en 2020/2019).

Les immobilisations incorporelles (*logiciels, licences...*) s'élèvent à 2,1 M€ (1,5 M€ en 2020), les immobilisations corporelles (*meublier, véhicules, ordinateurs, équipements techniques, achat Bâtiments...*) à 10,5 M€ (+3,8 M€/2020) et les travaux à 90,7 M€ (+13,8 M€/2020).



Les deux principaux gestionnaires de crédits d'équipement direct (*travaux + achats d'immobilisations corporelles ou incorporelles*) enregistrent une forte progression.

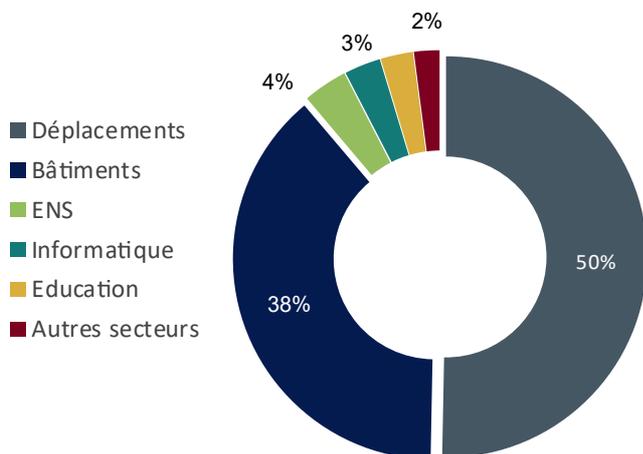
- Les Bâtiments ont réalisé pour 39,8 M€ de dépenses d'équipement direct, soit une réalisation en hausse de 29,6 % (+9,1 M€/2020).
 Les travaux se sont élevés à 38,7 M€ dont 23,6 M€ pour les collèges avec notamment les nouveaux collèges de St Donat et Mercuriol ainsi que la reconstruction des Collèges de Cléon d'Andran et de St Paul 3 Châteaux.
 D'autres dépenses d'équipement direct ont également été réalisées au cours de cette année 2021 comme l'acquisition des locaux du pôle social à St Jean en Royans pour 0,8 M€, de la maison ALLARD à Vassieux en Vercors pour 0,2 M€ ainsi que d'un tènement immobilier à usage de chaufferie bois sur la commune de la Chapelle en Vercors pour 0,1 M€.
- Les Déplacements enregistrent également une forte progression de leurs dépenses d'équipement direct + 17,7 %, soit +7,8 M€.
 51,9 M€ de dépenses d'équipement direct ont été réalisées en 2021.
 En 2021, les opérations individualisées sur routes départementales s'élèvent à 21,5 M€ contre 16,7 M€ en 2020 (*aménagement, réfection, renforcement de routes...*).
 Les travaux de revêtement et grosses réparations représentent 18,5 M€ (18,7 M€ en 2020).

En 2021, la Drôme a investi directement sur son patrimoine 198€ /habitant, soit 80 % de plus que les départements de sa strate (112€ /habitant) et 62 % de plus que la moyenne des départements (122€ /habitant) faisant de la Drôme un des départements les plus bâtisseurs et aménageurs de France.

En 2021, concernant les autres principaux services :

- la DOSIN (acquisitions de matériel de transport, concessions et droits similaires) avec +1,3 M€.
- les dépenses d'Education progressent plus modérément + 0,3 M€ à 2,7M€,
- tandis que celles des ENS se maintiennent à 3,7M€, l'essentiel concernant des travaux d'aménagement de la Maison de site de l'Auberge des Dauphins et de ses abords en forêt de Saou et du Parc départemental de Lorient.

Répartition des dépenses d'équipement direct (chapitres 20, 21 et 23)

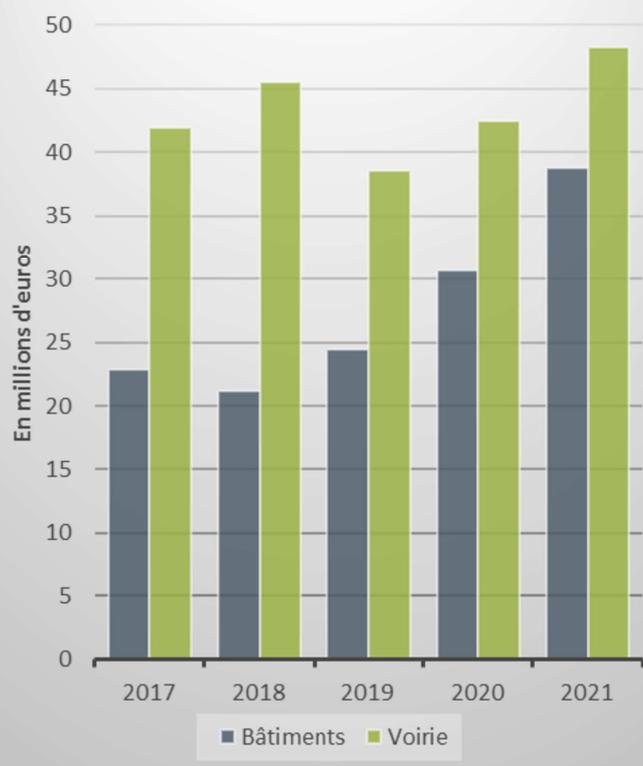


	2020	2021
Déplacements	44,1 M€	51,9 M€
Bâtiments	30,7 M€	39,8 M€
ENS	3,7 M€	3,7 M€
Informatique	1,7 M€	3,0 M€
Education	2,4 M€	2,7 M€
Autres secteurs	2,4 M€	2,1 M€
Total	85,0 M€	103,2 M€

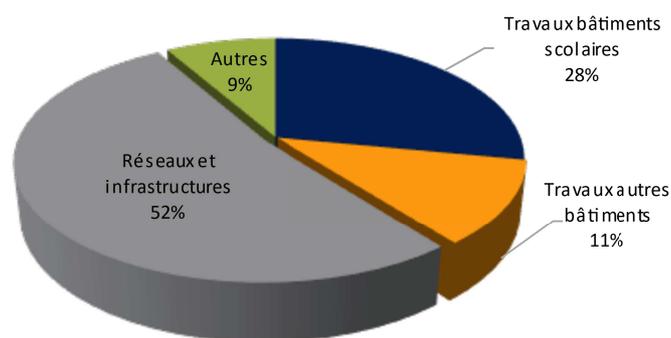
Evolution des dépenses de travaux (chapitre 23)

Les travaux portent principalement sur le secteur des bâtiments scolaires et sur les réseaux et infrastructures, avec un niveau de réalisation de dépense qui reste en forte évolution à 90,7 M€ en 2021 (soit +13,8 M€ par rapport à l'année 2020).

Evolution des dépenses de travaux



Répartition des travaux en 2021



	2020	2021
Travaux bâtiments scolaires	18,0 M€	25,4 M€
Travaux autres bâtiments	10,3 M€	10,3 M€
Réseaux et infrastructures	42,2 M€	47,3 M€
Autres	6,4 M€	7,7 M€
Total Travaux	76,9 M€	90,7 M€

2/ Des subventions d'investissement versées également en augmentation

Subventions versées aux communes et aux tiers	Rappel 2020 (M€)	2021 (M€)	Evolution (%)
	28,7	33,3	+ 15,9 %

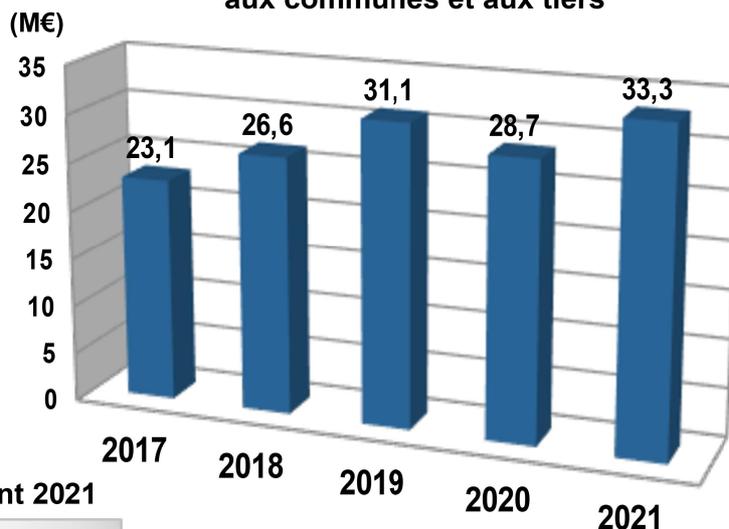
Les subventions versées aux communes et aux tiers.

Après un repli de 7,9 % des aides versées en 2020, le Département poursuit sa politique de soutien des territoires avec un niveau de subventionnement élevé de 33,3 M€. C'est le fort niveau depuis 2012.

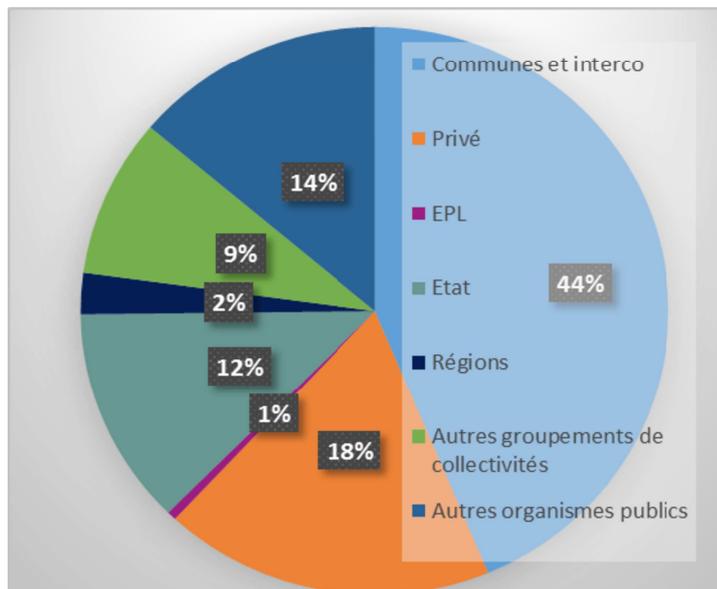
Les subventions versées accompagnent les investissements directs et représentent 23,6 % des dépenses d'investissement (hors dette) avec un taux de réalisation de 72 % en recul par rapport à 2020 (75%).

L'accroissement de 15,9 % s'explique par une politique volontariste du Département de la Drôme aux problématiques récurrentes ou émergentes des territoires drômois.

Evolution des subventions versées aux communes et aux tiers



Répartition des subventions d'équipement 2021



	2020	2021
Communes et interco	12,96 M€	14,53 M€
Privé	6,04 M€	6,06 M€
EPL	1,01 M€	0,17 M€
Etat	1,38 M€	4,12 M€
Région	1,54 M€	0,78 M€
Autres groupements de collectivités	2,72 M€	2,99 M€
Autres organismes publics	3,04 M€	4,61 M€
TOTAL	28,7 M€	33,3 M€

Le montant versé au bloc communal ne respecte pas complètement le cycle électoral, le COVID a reporté de nombreuses dépenses prévues en 2020 (année d'élection municipale) sur 2021. Ainsi, après avoir augmenté de 22 % en 2018, puis 3,3 % en 2019, il a diminué de 14 % en 2020 (tout en restant élevé à 13 M€) pour enregistrer un rattrapage sur 2021 avec +12,1 % à 14,5 M€ (dont 1M€ versés à Valence Agglo pour la construction du Palais des Congrès). Dans ce cadre, le service Relations avec les collectivités a versé plus de 7 M€ pour des projets à « transition énergétique ».

Les subventions versées aux autres personnes publiques varient également : les versements à l'État liés exclusivement au carrefour des Couleures à Valence passent de 2,7 M€ à 4,1 M€ tandis que les versements à la Région pour ses fonds d'aides diminuent à 0,8 M€. Les subventions aux autres organismes publics progressent de 1,6 M€ à 4,6 M€, notamment en raison du versement de 1,4 M€ à la SNCF pour le financement de la ligne Valence-Die-Gap.

Quant aux subventions versées aux personnes privées, elles se maintiennent à 6 M€.

Le Département soutient son territoire plus largement que les autres départements avec un niveau de subventionnement par habitant de 65€, alors que les départements de sa strate verse en moyenne 53€/ habitant et que la moyenne des départements se situe à 59€ /habitant.

Les subventions budgétaires sont complétées par d'autres subventions issues de fonds départementaux hors budget, à savoir, le fonds de péréquation de la taxe professionnelle (3,8 M€), le fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation (10,3 M€) et le fonds des amendes de police (1,1 M€).

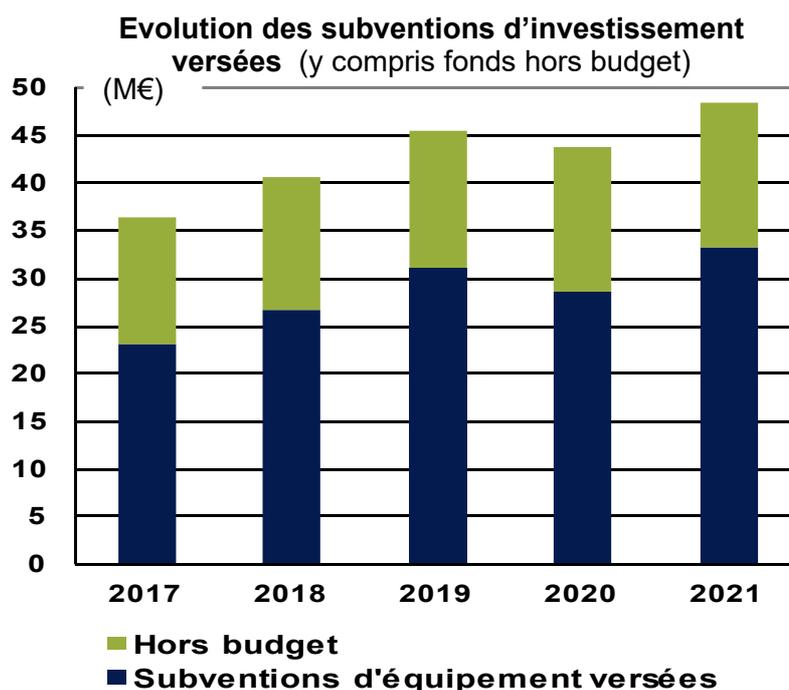
Les subventions versées dans le cadre de ces fonds continuent de progresser en 2021 avec +0,5 % pour un volume de 15,1 M€ (après +2,6 % en 2019 et + 5,5 % en 2020).

Les politiques du Département visées par les aides hors budget sont :

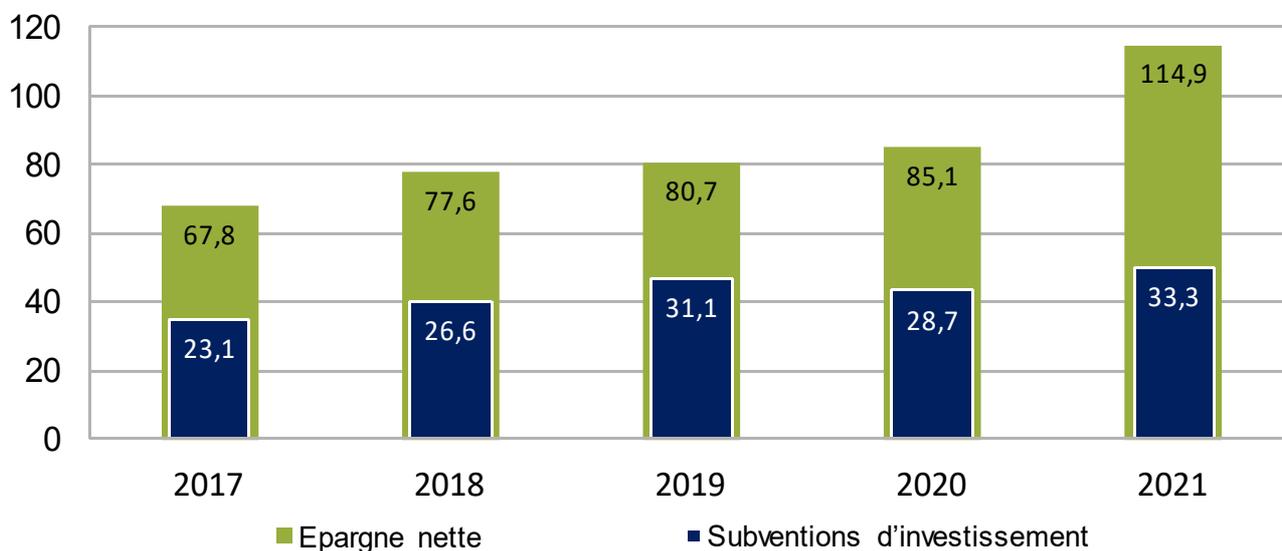
- le soutien financier aux Collectivités locales : 11,7 M€,
- l'environnement : 1,7 M€,
- les routes et déplacements : 0,8 M€,
- la culture : 0,5 M€,
- l'éducation/jeunesse : 0,4 M€,
- et l'enfance : 0,1 M€.

Après 3 années d'évolution positive et un ralentissement en 2020 en raison de moindres demandes du bloc communal, les aides reprennent un rythme de croissance proche des années antérieures.

Il représente en 2021 un volume global de 48,4 M€ (15,1 M€ sur des crédits Hors budget et 33,3 M€ sur des crédits budgétaires).



Comme pour le remboursement du capital des emprunts, le financement des subventions versées doit être assuré par des ressources propres dans la mesure où le bien réalisé ne rentre pas dans le patrimoine du Département. Le graphique ci-dessous montre que les subventions budgétaires d'investissement versées restent très largement couvertes par l'épargne nette du Département. Elles ponctionnent, en 2021, 29 % de l'autofinancement net.



LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Pour financer ses investissements à hauteur de 141,1 M€, le Département dispose de 24,7 M€ de recettes propres. Le besoin de financement restant de la collectivité ressort à 116,4 M€, il est pratiquement intégralement financé par l'épargne nette (114,9 M€).

Toutefois, l'émission de 10 M€ de titres d'emprunts contractés en 2020 conduit à un accroissement du fonds de roulement de 8,5 M€.

En 2021, les dépenses d'investissement avec la variation du fonds de roulement sont financées pour :

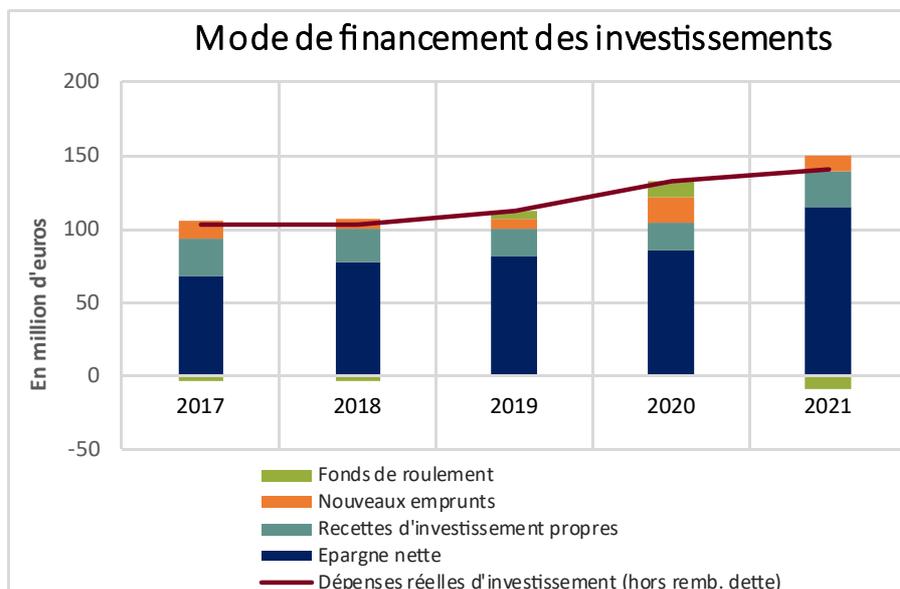
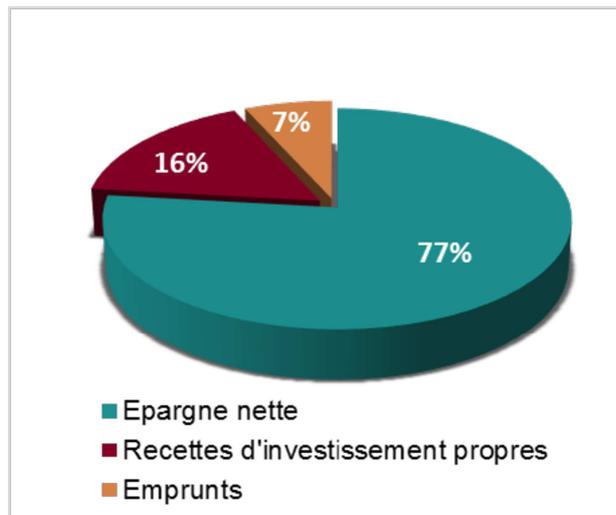
- ✓ **76,8 % par l'épargne nette (114,9 M€),**
- ✓ **16,5 % par les recettes d'investissement définitives (24,7 M€),** dont principalement :
 - Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui augmente de 11,6 M€ à 13,7 M€. Calculée sur les dépenses d'équipement direct de l'année précédente, cette recette progresse chaque année avec les équipements réalisés par le Département.
 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) qui reste gelée en montant (2,1 M€),
 - les subventions d'équipement perçues augmentent légèrement de 2,1 M€ à 3,2 M€.
 - les remboursements sur les opérations pour compte de tiers et maîtrises d'ouvrage déléguées sont également en légère hausse de 2,4 M€ à 2,8 M€.
- ✓ **6,7 % par l'emprunt (10 M€).**

Le Département a émis en juin un titre de 10 M€ sur un emprunt de la Banque Postale contracté l'année dernière (contre 18,1 M€ de titres émis en 2020).

La crise sanitaire et les nombreuses incertitudes ont également incité les départements à augmenter leur niveau de trésorerie par mesure de précaution. Incertitudes liées à la crise, mais aussi à la perte de tout pouvoir de taux.

En effet, bien que le fonds de roulement en fin d'exercice du Département s'élève à 61 M€, par habitant il est 10 % inférieur à celui de l'ensemble des départements estimé à 8,8 milliards d'euros selon la Banque Postale.

Dans le graphique ci-contre, nous pouvons constater que le financement des investissements dépend toujours très largement de l'autofinancement et dans une moindre mesure des autres recettes.



LA DETTE DÉPARTEMENTALE

1/ La gestion active de la dette départementale

L'encours de dette du Département s'est stabilisé à 130 M€ de 2011 à 2014, et se réduit régulièrement depuis 2015 en raison du remboursement de capital supérieur à la réalisation d'emprunts nouveaux. En 2021, pour financer la forte progression des investissements, le Département réalise pour 10 M€ d'emprunts.

UNE DIMINUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

Avec un remboursement du capital de la dette qui s'élève contractuellement à 15,5 M€, l'encours diminue de 5,5 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2020 et **s'élève désormais à 70,4 M€ au 31/12/2021**.

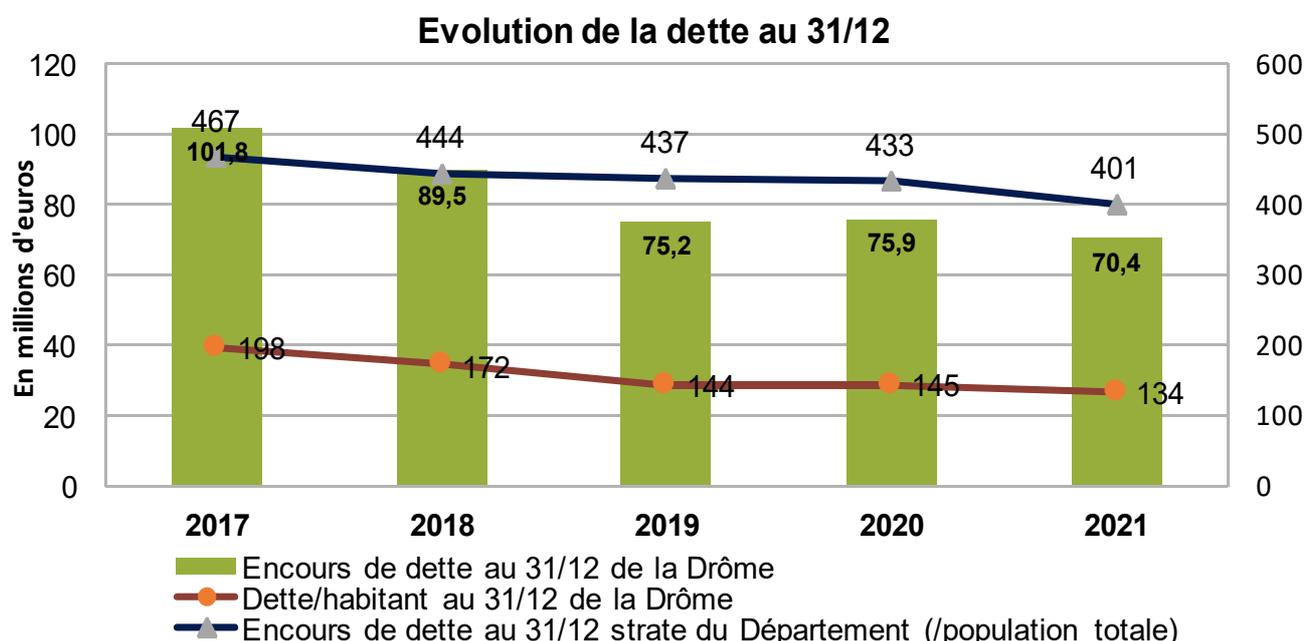
Elle est constituée de 21 emprunts avec 8 prêteurs, la durée de vie résiduelle de la dette est courte : 4 ans et 1 mois.

En 2021, les départements ont sollicité la dette au même niveau qu'en 2020, avec un volume moyen emprunté de 40,8 Milliards d'€ (41 en 2020) au taux moyen de 0,56 % pour une durée moyenne de 18,1 années - (Source : Finance Active).

Encours de dette en euros/habitant au 31/12/N	2017	2018	2019	2020	2021
Département de la Drôme	198 €	172 €	144 €	145 €	134 €
Moyenne de la strate (/population totale)	467 €	444 €	437 €	433 €	401 €

En 2021, le Département n'a pas contracté de nouveaux emprunts.

La Drôme affiche en 2021 un faible endettement par habitant de 133,6 € (*et 137 € ramené à la population municipale*). Par rapport au nombre d'habitants (population municipale), l'encours de dette du Département est 3 fois moins élevé que la moyenne de sa strate (410 €) et près de 4 fois moins élevé que la moyenne nationale (506 €).

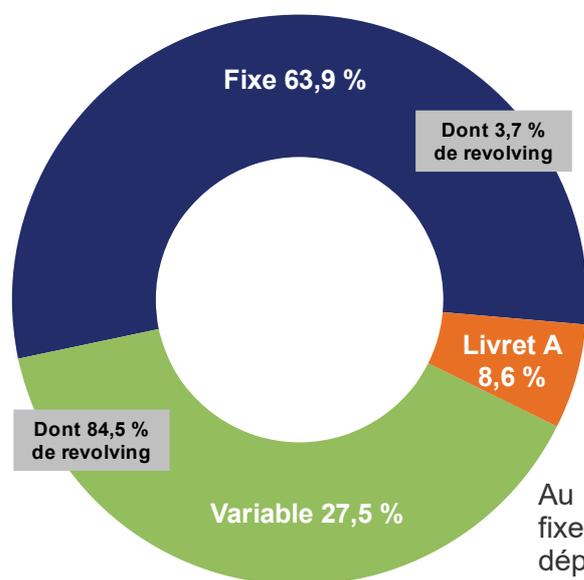


Compte tenu des niveaux de taux et des conditions de refinancement, le département de la Drôme n'a pas procédé à de réaménagements d'emprunt, les pénalités actuarielles étant particulièrement élevées en période de taux bas.

L'encours de dette se caractérise par sa faible exposition aux risques financiers du fait de la caractéristique des emprunts qui sont tous classés en 1A selon la Charte Gissler (1) et la prépondérance des taux fixes dans l'encours.

Le Département ne détient aucun produit structuré.

La totalité de l'encours de la dette départementale relève de la catégorie 1A (*dans la classification « Gissler »⁽¹⁾ de la circulaire du 25/06/2010 sur les produits financiers*), soit la moins risquée de toutes.



Au 31 décembre 2021, la part de taux fixe représentait 70,7% de l'encours des départements contre 27,6% de taux variable et 1,7% de taux structuré.

La part des taux fixes dans la dette départementale a donc progressé en 2021 en passant de 59 % à 64 %, et représente désormais 45 M€ d'encours.

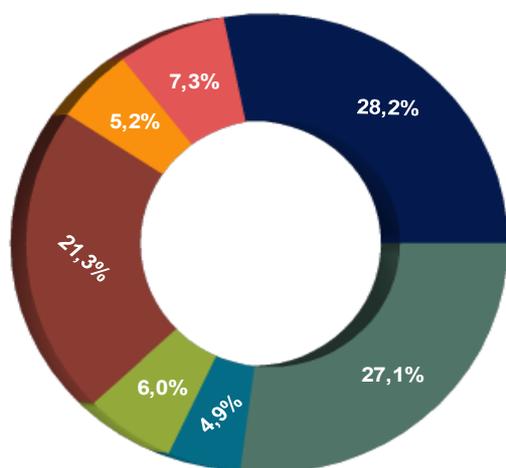
La part de taux variables diminue mais permet toujours, dans le contexte du marché actuel, de dynamiser le taux moyen de la dette. Elle représente désormais 36,1 % de l'encours dont 8,6 % repose sur le livret A, 9 % sur l'Eonia (*taux monétaire au jour le jour*) et 18,5 % sur l'Euribor 3 mois (*taux monétaire à 3 mois*). En terme d'intérêts, les taux variables sont particulièrement performants : ils représentent seulement 9,4 % des intérêts versés sur l'année (0,75M€).

Le poids des emprunts revolving qui permettent par des remboursements temporaires d'ajuster quotidiennement la trésorerie du Département continue de se réduire et ne représente plus que 26 % de l'encours, soit 18M€. Cette part est condamnée à fondre, les banques ne proposant plus ce type d'emprunts sur la durée totale du prêt.

⁽¹⁾ La grille de Gissler, en vigueur au 1er Janvier 2010, introduit un classement par niveau de risque de la dette des collectivités. Il s'agit d'indiquer l'indice servant au calcul de la formule associée à l'emprunt : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé), et la structure de la formule de calcul, soit un classement de A (risque faible) à E (risque élevé). Il convient de noter que les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1.

La diversification des prêteurs concourt également à sécuriser l'endettement du Département avec une répartition de l'encours au 31 décembre 2021 de 28,2 % au groupe Crédit Agricole, 21,3 % à la Caisse des Dépôts et Consignation, 7,3 % au groupe Caisse d'Épargne, 27,1 % à la Banque Postale, 6 % à Dexia, 4,9 % à la Société Générale, et 5,2 % au Crédit Coopératif.

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
Groupe CREDIT AGRICOLE	19 828 800,14	28,2%
Groupe CAISSE D'EPARGNE	5 125 000,00	7,3%
CREDIT COOPERATIF	3 666 666,68	5,2%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	15 021 856,73	21,3%
SFIL (ex Dexia CL)	4 228 676,31	6,0%
SOCIETE GENERALE	3 429 738,83	4,9%
La BANQUE POSTALE	19 059 999,98	27,1%
Ensemble des prêteurs	70 360 738,67	100,0%



Encours de dette par prêteur

- Groupe CREDIT AGRICOLE
- Groupe CAISSE D'EPARGNE
- CREDIT COOPERATIF
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION
- SFIL (ex Dexia CL)
- SOCIETE GENERALE
- La BANQUE POSTALE

L'ANNUITE DE LA DETTE

Annuité en euros / habitant (population municipale)	2017	2018	2019	2020	2021
Drôme	41 €	38 €	41 €	36 €	32 €
Moyenne de la strate	61 €	60 €	57 €	58 €	54 €

L'annuité de la dette du Département reste à des niveaux confortables et s'inscrit en diminution. Elle s'est élevée à 16,3 M€ (18,7 M€ en 2020 et 21,5 M€ en 2019). Le remboursement du capital de la dette s'élève à 15,5 M€ et les intérêts à 0,8 M€.

Le remboursement du capital reste relativement élevé au regard du montant de dette du Département car les contrats ont une durée de vie résiduelle courte. Avec un même niveau d'amortissement sur les prochaines années, sans nouveaux contrats, le Département solde sa dette en un peu moins de 4 ans (3,9 ans).

L'annuité de la Drôme est nettement inférieure aux autres départements, grâce son faible endettement et son taux moyen inférieur à la moyenne des départements.

LE NIVEAU D'ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement s'apprécie à travers trois ratios principaux :

→ **le taux d'endettement** (*rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement*) permet de vérifier que l'endettement de la Collectivité n'est pas disproportionné. A la fin de l'exercice 2021, ce taux s'établit à 11,5 % et il s'améliore par rapport aux exercices précédents : 12,6 % en 2020, 12,7 % en 2019 et 15,6 % en 2018. Le département de la Drôme demeure très largement en deçà de la moyenne nationale des départements (45,3%) et la moyenne de sa strate (40,1%).

→ **la charge de la dette** pour emprunts (*rapport entre l'annuité de la dette et les recettes réelles de fonctionnement*) représentent 2,6 % pour le Département et 2 fois plus (5,2%) en moyenne pour les départements de sa strate.

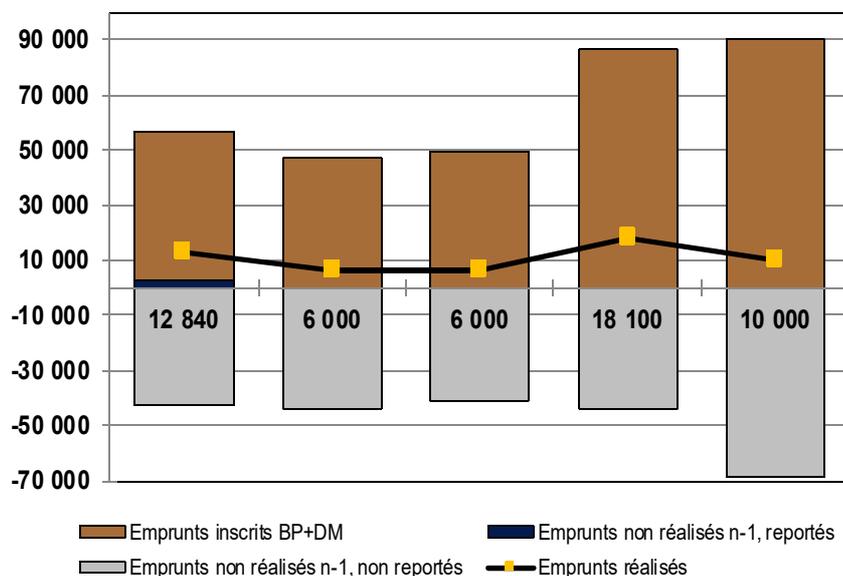
→ **la capacité de désendettement** (*rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute de la collectivité*), révèle le nombre d'années d'épargne qu'il faudrait au Département pour rembourser la totalité de son stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvre importantes. Cet indicateur exprime la capacité de la collectivité à rembourser sa dette au moyen de son épargne brute.

Fin 2021, il ne fallait que 0,59 années, soit 7 mois au Département de la Drôme pour rembourser l'intégralité de son encours, ce qui le maintient loin de la zone de vigilance qui se situe à 9/10 ans (*tel que défini dans la Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022*). Celui-ci se maintient, l'encours de dette progressant de façon similaire à l'autofinancement.

Ratio de désendettement (en années) au 31/12/N	2017	2018	2019	2020	2021
Drôme	1,17	0,93	0,74	0,74	0,59
Moyenne de la strate	4,07	3,76	3,28	3,11	2,26

En 2021, le Département de la Drôme continue de maintenir un haut niveau d'autofinancement. En 2020, le délai de désendettement des départements s'est dégradé, s'établissant à 4 années. En 2021, il s'est fortement amélioré puisqu'il est désormais au niveau national de l'ordre de 2,8 années.

Inscription et réalisation d'emprunts



Compte tenu des investissements prévus, les niveaux d'emprunts votés restent importants.

Le haut niveau d'autofinancement a permis de compenser la hausse des investissements, d'où un montant d'emprunt réalisé en baisse à 10 M€.

De 2017 à 2020, les emprunts non réalisés, non reportés étaient stabilisés à 40 M€. En 2021, la progression de l'autofinancement et du taux de réalisation à 81 % de la section d'investissement expliquent la « tombée » de la majeure partie des crédits d'emprunts votés.

2/ Les engagements donnés par la collectivité

LA DETTE GARANTIE

La dette globale du Département se compose de sa dette propre (contractée pour financer les investissements propres du Département), et des engagements donnés par la collectivité (pour les emprunts souscrits par d'autres structures) sur lesquels la maîtrise par la collectivité est réduite : la dette garantie.

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

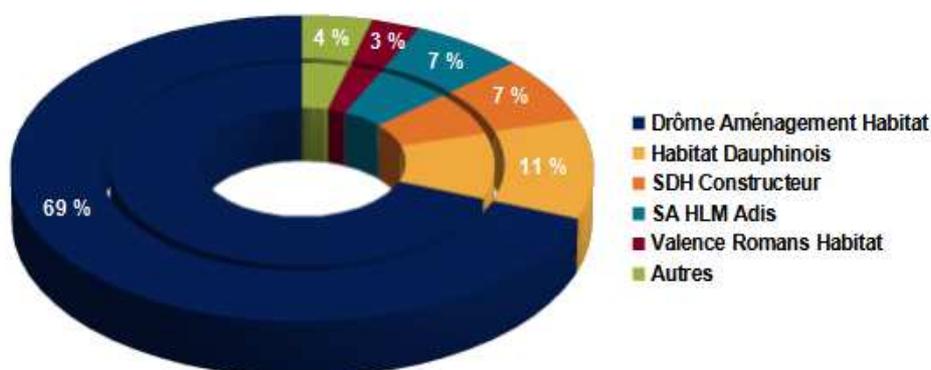
La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI en les plafonnant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement (annexe budgétaire C1.2). En 2021, la part des garanties accordées représentait 2,66 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'encours garanti au 31 décembre 2021 (capital restant dû) s'élève à 524 M€ au profit de 37 organismes bénéficiaires. Cette dette garantie est classée au niveau 1A selon la charte Glisser .Elle baisse de 1.91 % par rapport à 2020, en raison du solde ou de la renégociation de nombreux prêts.

Les engagements financiers de la Collectivité concernent à 95,9 % les organismes de logement social, le reste concerne les maisons de retraite, les établissements éducatifs, les communes et quelques associations. 97 % des emprunts garantis ont été souscrits à la CDC ou banque des territoires.

Au sein des organismes de logement social, la majeure partie de l'encours garanti concerne DAH à 69 %. Seuls deux bailleurs sont garantis à 100 % des emprunts souscrits : DAH et Soliha (avec 0,5 % de l'encours), les autres garanties sont majoritairement octroyées à 50 %

Répartition par bénéficiaires garantis	Capital restant dû	% du CRD
Drôme Aménagement Habitat	361 454 572,24	69,0 %
Habitat Dauphinois	55 268 211,33	10,5 %
SDH Constructeur	36 803 275,48	7,0 %
SA HLM Adis	34 274 103,93	6,5 %
Valence Romans Habitat	14 843 012,76	2,8 %
Autres	21 342 333,93	4,1 %
Ensemble des prêteurs	523 985 509,67	100,00 %



Prêteur		Montant
Caisse des Dépôts et consignation	96,6 %	505 954 343 €
Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	2,1 %	10 986 408 €
Crédit Agricole	0,4 %	2 052 253 €
Autres	1,0 %	4 992 506 €
		523 985 509,67 €

- Les règles de prudence en matière d'octroi de garantie

Elles visent à limiter les montants garantis par les collectivités locales, en introduisant des plafonds.

Les garanties en faveur des personnes morales de droit public et celles accordées pour les opérations portant sur des logements sociaux ne sont pas soumises aux plafonnements du ratio prudentiel mais sont prises en compte dans les calculs.

De plus une provision pour prendre en compte le risque lié aux garanties d'emprunt doit être constituée pour celles qui n'ont pas obtenu de cautionnement auprès d'un établissement de crédit. Le montant des provisions en ce domaine se monte à 714 477,2 euros.

Le ratio prudentiel est totalement respecté par le Département de la Drôme :

Ratio Galland : (Annuités d'emprunts garanties hors logement social à échoir en 2021 + annuités de la dette 2021) / Recettes réelles de fonctionnement 2021)

Le poids des annuités de la dette propre et de la dette garantie à échoir dans l'exercice 2021 représente 2,66 % des recettes réelles de fonctionnement, soit bien en deçà du seuil réglementaire de 50 %.

LES PRINCIPAUX RATIOS BUDGÉTAIRES (Ratios légaux)

Les ratios prennent en compte la population totale légale. Pour 2021, il s'agit de la population entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (*millésime 2018*), soit 528 015 habitants pour la Drôme.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques>

	Ratios financiers (méthode de calcul utilisée par la DGCL ⁽¹⁾)	DROME	
		CA 2021 (€/h) Population totale : 528 015	CA 2020 (€/h) Population totale : 524 574
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement sur population	934	925
Ratio 2	Produit des contributions directes sur population	83	311
Ratio 2bis	Impositions directes nettes / population	142	371
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement sur population	1161	1117
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut sur population	201	166
Ratio 5	Encours de dette sur population	133	145
Ratio 6	Dotation Globale de Fonctionnement sur population	134	136
Ratio 7	Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	21,8%	21,7%
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant : Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital sur recettes réelles de fonctionnement	82,9%	85,8%
Ratio 10	Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut sur recettes réelles de fonctionnement	17,3%	14,9%
Ratio 11	Taux d'endettement : Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	11,5%	13,0%

⁽¹⁾ Source DGCL : « les finances des départements en 2021 »

Méthodologie

Les données sont issues des tableaux « les finances des départements » élaborés par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales.

cf. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-departement-0>

A ce jour, les données 2021 des autres départements ainsi que la moyenne nationale ne sont pas publiées.

*NB. La DGCL tient compte des définitions retenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales pour les modalités de calcul de ses ratios comparatifs, à savoir :

> la prise en compte des travaux pour compte de tiers – compte 45 (ratios 4 et 10), et des travaux en régie – compte 72 (ratios 1, 4, 9 et 10).

Départements entre 500 000 et 999 999 habitants

Les ratios prennent en compte la population totale légale. Pour 2021, il s'agit de la population entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (*millésime 2018*), soit 528 015 habitants pour la Drôme.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4989753?sommaire=4989761>

Code département	Nom du département	Nombre de cantons	Nombre de communes	Population municipale	Population totale
1	Ain	23	393	647 634	663 720
2	Aisne	21	800	533 316	545 353
14	Calvados	25	528	694 056	702 236
17	Charente-Maritime	27	463	646 932	662 799
21	Côte-d'Or	23	698	533 220	545 283
22	Côtes-d'Armor	27	348	599 584	617 921
25	Doubs	19	573	541 454	555 190
26	Drôme	19	364	514 732	528 015
27	Eure	23	585	599 962	613 320
29	Finistère	27	277	911 735	936 959
30	Gard	23	351	745 458	759 050
37	Indre-et-Loire	19	272	607 760	620 014
42	Loire	21	323	763 441	777 897
45	Loiret	21	325	678 845	693 476
49	Maine-et-Loire	21	177	815 883	835 856
50	Manche	27	446	495 983	511 983
51	Marne	23	613	567 462	579 127
54	Meurthe-et-Moselle	23	591	733 469	745 199
56	Morbihan	21	250	754 867	776 176
60	Oise	21	679	827 153	844 905
63	Puy-de-Dôme	31	464	659 048	673 671
64	Pyrénées-Atlantiques	27	546	679 810	698 710
68	Haut-Rhin	17	366	764 981	779 291
71	Saône-et-Loire	29	565	552 185	568 023
72	Sarthe	21	354	565 963	579 120
74	Haute-Savoie	17	279	816 699	838 044
80	Somme	23	772	570 662	580 719
84	Vaucluse	17	151	559 793	570 962
85	Vendée	17	258	679 991	698 731

Dépenses et recettes réelles

Ce sont les dépenses ou les recettes qui donnent lieu à mouvements de fonds (*par opposition aux dépenses ou recettes d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures : prélèvement pour dépenses d'investissement, dotations aux amortissements*). Elles correspondent à la balance du Compte Administratif, au total des mouvements réels, desquels on soustrait les résultats antérieurs reportés.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, à l'exclusion du remboursement du capital de la dette pour emprunts. Elles intègrent à la fois les dépenses d'équipement brut, qui enrichissent le patrimoine de la collectivité, et les subventions d'investissement (*en capital et en annuités*), qui constituent des investissements indirects.

Dépenses d'équipement brut

Ce sont les dépenses qui enrichissent directement le patrimoine du Département. Elles sont constituées des dépenses inscrites aux comptes 21 (*biens meubles et immeubles*) et 23 (*travaux en cours*).

Charges de gestion courante

Les charges d'exploitations courantes concernent plusieurs postes : achats de biens (compte 60), achats de services (compte 61), achats et autres services extérieurs (compte 62), etc. Les autres charges de gestion courante concernent les événements qui impactent l'exploitation de la collectivité, mais qui sont éphémères.

Taux d'épargne nette

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement, et mesure, en pourcentage, la part des recettes de fonctionnement disponible pour le financement des dépenses d'équipement.

Taux d'équipement

Il correspond au rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure ainsi la part représentée par les dépenses d'équipement brut dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'autofinancement net

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les dépenses d'équipement brut, et mesure ainsi la part de ces dépenses effectivement autofinancée.

Charge de la dette

Elle correspond au rapport entre l'annuité de la dette pour emprunts et les recettes réelles de fonctionnement. Elle mesure la part représentée par le service de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'endettement

Il est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure l'endettement par rapport aux ressources de la collectivité.

Capacité de désendettement

Elle est égale au rapport entre l'encours de la dette pour emprunts et l'épargne brute. Elle représente le nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de l'encours de dette total.

Fonds de roulement

Il correspond à l'excédent global de clôture du Compte Administratif : c'est la somme algébrique des excédents et déficits reportés en fonctionnement et en investissement, à laquelle s'ajoute le résultat propre de l'année.

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond à l'excédent de clôture du Compte Administratif de l'année précédente. Divisé par les dépenses de l'exercice, et multiplié par 360, il permet d'exprimer celui-ci en nombre de jours de dépenses théoriques.

ACTP	Attribution de Compensation pour Tierce Personne
ADF	Assemblée des Départements de France
ADUDA	Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche
AIS	Allocation Individuelle de Solidarité
AP	Autorisation de Programme
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
API	Allocation Parent Isolé
ASV	Allocation Supplémentaire Vieillesse
CAUE	Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CICE	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CODERPA	COMité DÉpartemental des Retraités et des Personnes Âgées
CP	Crédit de Paiement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
DMTO	Droits de Mutation à Titre Onéreux
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
EPFL	Établissement Public Foncier Local
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FDPTP	Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
FDTA	Fonds de péréquation Départemental sur les Taxes Additionnelles aux droits d'enregistrement
FMDI	Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FULH	Fonds Unique Logement Habitat
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
Pdb	Point de base
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PFI	Plan de financement des investissements
PIB	Produit Intérieur Brut
PLF	Projet Loi de Finances
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPCR	Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations
PTU	Périmètre des Transports Urbains
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RSA	Revenu de Solidarité Active
SEM	Société d'Économie Mixte
TDENS	Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFB	Taxe sur le Foncier Bâti
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques
TSCA	Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance
TOS	Techniciens et Ouvriers de Service